

AU SOMMAIRE

- Léger a été ignoré dans les négociations de l'accord sur les pluies acides — page 2
- L'intégration du transport en commun progresse à la CUM — page 3
- Waldheim ne peut apaiser la tension entre Hanoi et Bangkok — page 4
- Rien ne presse, M. Lévesque: un éditorial de Jean-Claude Leclerc
- Des jeux très soviétiques: un commentaire de Bertrand de la Grange — page 12

L'Italie indignée manifeste contre l'attentat de Bologne

ROME (d'après AFP et Reuter) — Des manifestations de grande ampleur se sont déroulées hier dans toute l'Italie, en signe de solidarité avec les 76 victimes de l'explosion de samedi à la gare de Bologne.

Quatre ans, jour pour jour, après l'attentat néo-fasciste qui fit 12 morts, le 4 août 1976, à bord du train Italicus, ces manifestations, organisées à l'appel de la confédération unitaire (CGIL-CISL-UIL) procédaient toutes de la même volonté, relèvent les observateurs: faire échec à ce

que l'ensemble du pays considère aujourd'hui comme une nouvelle provocation d'extrême droite.

La thèse de l'attentat néo-fasciste a été officiellement accréditée hier après-midi par le président du Conseil italien, M. Francesco Cossiga, qui a déclaré devant le Sénat italien: «Par l'aberrante logique de l'extermination qui a conduit à sa réalisation, cet acte rappelle les tragédies provoquées par la barbarie nazie et fasciste».

Les enquêteurs, pour leur part, ont annoncé que l'enquête serait longue et diffi-

cile. Ils se sont limités hier à dire qu'ils avaient trouvé de nombreux indices autour du cratère de 30 centimètres de profondeur et de 1,5 mètre de diamètre creusé dans le sol en mosaïque de la salle d'attente des 2èmes classes par ce qui semble avoir été une bombe de forte puissance.

Pour un expert en explosifs, M. Francesco Ricci, la charge devait contenir 20 à 25 kilos d'explosif à base de nitrate d'ammonium, ce qui expliquerait l'odeur de gaz ressentie après l'explosion et la lon-

gue flamme très colorée aperçue par plusieurs témoins.

Les magistrats chargés de l'enquête ont de leur côté ordonné la saisie des registres de la gare de Bologne concernant les mouvements de train. Ils voudraient en particulier savoir si l'on n'a pas cherché à atteindre un train en partance pour Florence.

La police italienne a entrepris hier matin des perquisitions dans les milieux d'extrême droite d'une vingtaine de villes, en Emilie-Romagne, Vénétie, Piémont,

Lombardie, Campanie, Calabre, Latium et Toscane. A Rome, la Digos (police anti-terroriste) a perquisitionné une vingtaine d'appartements. Les policiers sont restés très discrets sur les résultats obtenus.

Des manifestations de solidarité, accompagnées d'arrêts de travail, se sont déroulées dans les principales villes du pays. A Rome, les transports publics se sont arrêtés entre 10 h 00 et 11 h 00 du matin. Dans toute la région d'Emilie-Romagne, une grève générale de quatre heures a été observée. Un rassemblement organisé en plein cœur de Bologne, non loin des décombres de la gare, a réuni près de 70.000 personnes. Un journal de cette ville, le Resto del Carlino a lancé une souscription en faveur des victimes.

Mercredi 6 juillet sera une journée de deuil national en Italie à la mémoire des 76 victimes de l'explosion, a déclaré M. Francesco Cossiga, président du Conseil.

Voir page 14: Italie



Près de 70.000 personnes ont manifesté hier à Bologne, comme dans toute l'Italie, pour protester contre l'attentat qui a fait 76 morts à la gare de Bologne. Demain a été proclamé jour de deuil national alors qu'auront lieu les funérailles officielles des victimes de cet attentat attribué à l'extrême droite. (Photolaser AP)

Le OUI et le NON en deçà des budgets

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Les comités nationaux du OUI et du NON auront dépensé au total \$4.1 millions au cours de la campagne référendaire.

Voilà ce qui ressort des états financiers produits par les deux comités à la mi-juillet et qui ont été rendus publics hier par le directeur général du financement des partis politiques, M. Pierre-Olivier Boucher.

Ni le Regroupement national pour le OUI ni le Comité des Québécois pour le NON n'auront dépensé la totalité des sommes permises par la loi. Ainsi, du côté du OUI, on aura dépensé un peu moins de \$2.05 millions, soit 96.5% du budget alloué par la loi tandis que chez les tenants du NON, la campagne référendaire aura coûté un peu plus de \$2.06 millions, soit 97.1% du budget permis.

Dans un cas comme dans l'autre, la majeure partie de ces fonds aura été consacrée à la publicité, le comité du OUI y investissant près de \$800,000

soit 39% de son budget tandis que le comité du NON y allait plus largement avec \$1.1 million soit 53% de ses dépenses totales.

Dans le cas du comité du NON, ce chiffre de \$1.1 million ne comprend évidemment pas les sommes publicitaires investies par le gouvernement fédéral. Selon diverses informations en provenance d'Ottawa, ces dernières, qui n'étaient pas réglementées par la loi québécoise, atteindraient environ \$5 millions.

Au chapitre des revenus, les deux comités auront reçu plus de 50% de leur budget à partir de subventions de l'Etat, soit un peu plus de \$1.1 million chacun. Par ailleurs le Parti libéral du Québec aura versé près de \$1 million au comité du NON tandis que le Parti québécois versait près de \$700,000 au comité du OUI.

En revanche, les partisans du OUI se seront financés davantage que leurs adversaires du NON auprès des électeurs. Ainsi, le comité du OUI a re-

Voir page 14: OUI et NON

Carter dépose un document pour montrer que son frère ne l'a influencé en rien

WASHINGTON (AFP) — Le président Carter a réaffirmé hier que son frère Billy n'a eu aucune influence sur les décisions de son gouvernement concernant la Libye et qu'il n'a été mis au courant de l'argent versé par la Libye à son frère que le 15 juillet dernier.

Dans un document envoyé au Sénat hier, et dont la Maison-Blanche a publié une petite partie de 18 pages, le président Carter affirme également que «tout ce que j'ai fait et ce qu'ont fait les responsables de la Maison-Blanche dans cette affaire avait pour but de servir les intérêts de la justice et de l'ordre».

Les 18 pages publiées par la Maison-Blanche sont le préambule du rapport que le Sénat a demandé au président Carter sur l'ensemble des relations entre la Maison-Blanche et Billy Carter au sujet de la Libye. Le reste du rapport doit

comprendre également des déclarations de MM. Zbigniew Brezezinski et Lloyd Cutler, deux proches conseillers du président.

Le président Jimmy Carter a ouvert hier soir à Washington sa conférence de presse en affirmant que «l'intégrité était la pierre de touche de son administration».

Il y a quatre ans, a-t-il poursuivi, «le pays avait été durement secoué par une administration qui avait trahi la confiance» des Américains. A présent, a-t-il ajouté en substance, les questions posées à l'administration reçoivent des réponses, et «lorsqu'elles me sont personnellement adressées, j'y réponds personnellement».

Le président a ensuite repris pour les millions de téléspectateurs américains l'essentiel du rapport concernant l'affaire Billy Carter, préparé pour la commission

d'enquête sénatoriale.

Selon ses propres termes, le rapport est destiné à prouver que «ni lui-même, ni aucun membre du gouvernement n'ont violé la loi, ni commis aucune impropriété».

D'autre part, le président Carter a joint à cette déclaration des notes personnelles prises au cours des derniers mois concernant Billy Carter. Elles font apparaître que le président Carter a essayé, en vain, de dissuader son frère d'entreprendre un second voyage en Libye, effectué en août 1979.

Une note dictée par le président Carter en février 1979 à sa secrétaire le montre clairement. Il avait téléphoné à Billy Carter, alors hospitalisé en Californie pour y suivre une cure de désintoxication et a noté le soir: «J'ai encouragé Sybil (épouse de Billy Carter) et Randy (conseil-

ler de Billy) à essayer de décourager Billy de faire un autre voyage en Libye».

Dans une lettre à Billy Carter, en date du 3 avril 1979, Jimmy Carter déclarait que ce voyage en Libye «nous créerait de sérieux problèmes en raison des menaces (des Libyens) contre le président Sadate et parce qu'ils se battent en Ouganda pour Idi Amine».

Dans une autre note, le 28 juin 1980, le président Carter indiquait: «J'ai discuté avec Billy à propos de l'aide qu'il apporte à la Libye et son refus de s'enregistrer comme agent de l'étranger. (...) Cela peut devenir un incident embarrassant dans l'avenir, en particulier avec les juifs américains».

Le président Carter a déclaré d'autre part: qu'il n'était pas au courant du premier voyage de Billy Carter en Libye jus-

qu'au moment de l'arrivée de son frère à Tripoli, en septembre 1978;

— que les déclarations de Billy Carter à son retour ont reçu une large publicité. «J'ai publiquement désapprouvé certains de ces commentaires moi-même», a rappelé le président Carter;

— que la seule fois où le gouvernement américain a utilisé les services de Billy Carter concernait la prise d'otages américains à Téhéran. «J'ai reconnu qu'il y avait un risque que nous soyons critiqués pour avoir demandé l'aide de Billy, a dit le président Carter, mais j'ai décidé de prendre ce risque».

Le président Carter a, d'autre part, estimé que cette affaire s'inscrivait dans le contexte historique du Watergate. «La tragédie du Watergate a intensifié l'examen scrupuleux du président par le

Voir page 14: Carter

Équipements communautaires Le fédéral réclame sa part de publicité

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement fédéral pourrait reconsidérer sa participation aux programmes de financement des équipements communautaires si, dans la publicité qu'il en fait, le ministère québécois des Affaires municipales n'accorde pas plus de crédit à cet égard.

C'est la menace qu'a laissé planer hier le ministre fédéral des Postes, M. André Ouellet, en remettant à M. Richard Guay, adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, un versement de \$3.6 millions prévu en vertu du programme.

Si la menace d'Ottawa devait se concrétiser, des subventions totalisant plus de \$103 millions prévues pour des fins aussi variées que l'implantation de parcs urbains, de réseaux d'aqueduc et d'équipement communautaire seraient remises en question.

M. Ouellet a de plus remis à M. Tardif une lettre du ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, M. Paul Cosgrove, faisant état des griefs d'Ottawa à cet égard.

Selon M. Ouellet, il n'est toutefois pas question pour Ottawa de mettre un terme à sa participation au programme à ce moment-ci. Si une telle décision devait être prise dans l'avenir, le ministre a donné l'assurance que les municipalités n'auraient pas à en souffrir. Il n'a cependant pas précisé comment son gouvernement pourrait alors accorder les subventions.

Le programme conjoint pour les équipements communautaires, d'une durée de trois ans, devait rapporter au Québec \$47 millions l'an dernier dont près de \$25 millions n'ont pas encore été versés. Pour l'année en cours, les subventions fédérales prévues totalisent \$78 millions.

De l'avis de M. Guay, «il n'y a pas là matière à esclandre». Affirmant qu'il vérifiera au cours des prochains jours si la publicité faite auprès des municipalités pour ce programme rend justice à la participation fédérale, M. Guay a précisé au nom de son ministère «qu'il n'est pas dans notre esprit d'exclure Ottawa, et que si cela a été fait, ce n'était pas de la mauvaise foi de notre part».

M. Guay a même distribué aux journalistes présents des copies de la lettre qui est envoyée aux municipalités auxquelles sont octroyées les subventions, lettres qui mentionnent en argent comme en pourcentage les sommes accordées par chacun des deux paliers de gouvernement.

M. Guay a aussi indiqué que la revue *Municipalité Québec*, publiée par le ministère et envoyée aux édiles municipaux, mentionnait la participation du fédéral dans les articles qu'elle consacrait au programme en question.

M. Guay a de plus rappelé que les programmes avaient été lancés lors de conférences de presse conjointes auxquelles avaient participé, outre M. Tardif, les ministres responsables au palier fédéral.

«Il se peut toutefois qu'il y ait des problèmes au niveau des communiqués

Voir page 14: Fédéral

Cuba: un nouveau départ

1) La crise artificielle des «boat people»

par Claude H. Morin

Professeur d'histoire latino-américaine à l'Université de Montréal, M. Morin a effectué un voyage d'étude à Cuba en décembre 1979. Dans une série de deux articles écrits pour LE DEVOIR, l'auteur donne son interprétation personnelle de la récente crise entre Cuba et les États-Unis, provoquée par l'arrivée de 120.000 Cubains en Floride.



C'est par milliers que des Cubains ont fui leur pays jusqu'à ce que les autorités américaines mettent fin «à la flottille de la liberté» devant l'ampleur des débarquements et les réticences du public. (Photolaser AP)

par l'ampleur des débarquements, eurent peur de perdre le contrôle de cette opération de propagande, en cette année électorale. Les coûts s'annonçant désormais plus lourds que les bénéfices, il fut mis un terme à la «flottille de la liberté». L'intérêt pour Cuba s'évanouit du même coup.

On a peu fait cependant pour mettre ces événements en perspective. Des médias, et non les moins sérieux, ont parlé du «castrisme en question», du «malaise cubain». D'autres, au lendemain de l'invasion de l'ambassade du Pérou, annonçaient même le renversement prochain du gouvernement. Encore le 19 mai, le *New York Times* affirmait dans un éditorial tardif: «Il est clair que M. Castro est chancelant». Deux jours plus tôt, plus de 5 millions de Cubains étaient descendus dans la rue pour réaffirmer leur appui à la Révolution! On a diagnostiqué une profonde crise politique sans examen préalable.

L'invasion de l'ambassade du Pérou à La Havane par quelque 10.000 Cubains n'était que le point culminant d'une série d'attaques perpétrées depuis décembre dernier contre les ambassades vénézuélienne et péruvienne. Les assaillants cherchaient de cette façon à hâter leur départ. En les accueillant à titre de réfugiés, ces deux ambassades encourageaient, au mépris des usages diplomatiques, le recours à la force. Elles dramatisaient la volonté de Cubains d'abandonner l'île. Le gouvernement cubain ne s'est jamais opposé à l'émigration de ses citoyens. Encore fallait-il que les candidats obtiennent un visa d'un pays disposé à les rece-

voir. Or les États-Unis hésitent depuis une décennie à admettre des Cubains: les flux d'entrées sont ainsi passés d'une moyenne annuelle de 50.000 à quelques milliers depuis 1972. L'émigration des derniers mois équivalait au cinquième des sorties de la période 1960-1972 (ou au total des années 1961-1962) et intervenait au terme de huit ans de basses eaux sur le front migratoire. Voilà un élément important pour juger de l'ampleur toute relative de l'exode récent.

La tactique américaine semble avoir consisté à freiner l'émigration cubaine afin de laisser monter la pression. Le cas des ex-prisonniers en fournit une preuve. En novembre 1978, Fidel Castro annonçait la libération de 3.600 prisonniers inculpés pour activités contre-révolutionnaires. Un an plus tard, tous avaient recouvré leur liberté mais fort peu avaient reçu un visa, malgré la promesse de Carter. En avril 1980, ils étaient, avec leur famille, 20.000 à ronger leur frein. La section d'intérêts des États-Unis à La Havane convoque d'un coup 700 candidats pour le 2 mai, au lendemain d'une imposante manifestation. Une échauffourée s'ensuit et les fonctionnaires les laissent entrer dans le bâtiment. La section réclame le droit d'asile pour les occupants bien qu'elle n'ait pas rang d'ambassade. Les ex-prisonniers sont donc utilisés par les Américains pour alimenter des tensions et susciter des incidents. En même temps que les États-Unis distribuaient des visas au compte-gouttes, ils encourageaient les départs illégaux en accueillant avec fracas et sym-

pathie, à titre de réfugiés, les auteurs de détournements d'embarcations cubaines.

En décidant le 4 avril, après la mort d'un soldat cubain et à la veille du week-end de Pâques, de retirer la garde devant l'ambassade péruvienne, les autorités de La Havane visaient trois objectifs: infliger une leçon aux chancelleries réfractaires, se débarrasser des éléments associés désireux de partir et démontrer le manque d'empressement des États-Unis à les accueillir chez eux.

Pourquoi le Venezuela et le Pérou ont-ils adopté dans cette affaire une ligne de conduite aussi peu diplomatique? Ces deux pays sont très actifs au sein du Pacte andin. Or celui-ci assume depuis peu un rôle de premier plan dans les conflits latino-américains, comme au Nicaragua, faisant pression sur les dictateurs d'Amérique centrale pour qu'ils jettent du lest alors qu'il est encore temps ou intervenant auprès des groupes révolutionnaires pour qu'ils diluent leurs revendications à caractère socialisant, s'alarmant des turbulences dans les Antilles et tentant de neutraliser l'influence croissante de Cuba dans les Caraïbes. Le Venezuela a des projets pour les Antilles et tolère mal qu'en rangs de plus en plus serrés leurs dirigeants (Manley, Bishop, Burnham) choisissent de jouer la «carte cubaine». Le Pérou, pour sa part, y a vu l'occasion de mettre les partis de gauche dans l'embarras à la veille des élections générales du 18 mai. Son ambassadeur, qui s'était refusé en janvier à faire de sa légation une «agence

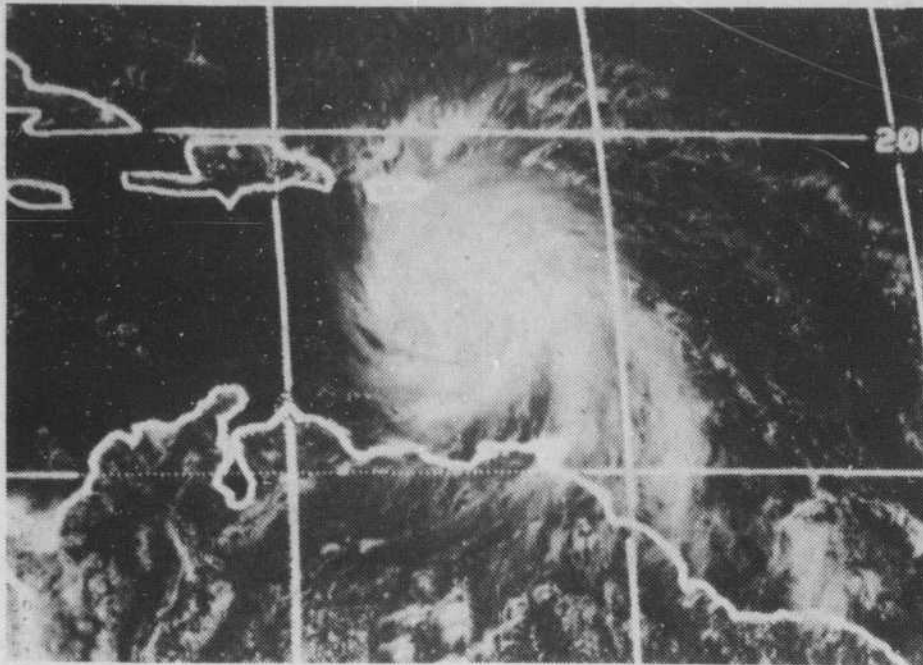
Voir page 14: Cuba

C'EST EN PERMANENCE LA FOIRE DU LIVRE

RABAIS DE 30% SUR TOUT

LIBRAIRIE DUSSAULT

8955, BOUL. SAINT-LAURENT



Une photo satellite prise à 14 h hier montre l'oeil du cyclone Allen dans l'est des Caraïbes, à environ 250 milles marins à l'ouest de Sainte-Lucie. Les vents les plus violents atteignaient 200 kilomètres à l'heure. (Photolaser AP)

L'accord sur les pluies acides: Léger regrette d'avoir été ignoré

par Pierre Beauregard de la Presse Canadienne

Faute d'avoir été prévenu à temps, le ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, ne se rendra pas à Washington aujourd'hui pour y assister à la signature d'un accord préliminaire entre le Canada et les États-Unis sur le contrôle des pluies acides.

Au cours d'une conférence de presse convoquée pour annoncer de nouveaux investissements au chapitre de l'assainissement des eaux, M. Léger a expliqué hier qu'il avait appris dans les journaux qu'il devait se rendre dans la capitale américaine en compagnie du ministre fédéral responsable, M. John Roberts, et de

son homologue ontarien, M. Harry Parrott.

Cependant, le ministre avait déjà un horaire chargé pour la journée de mardi et il a affirmé être dans l'impossibilité de le modifier, ayant été prévenu trop tard.

«Le Québec ne s'oppose pas à cet accord comme tel, même s'il ne s'agit que d'un vœu pieux... Nous aurions tout simplement aimé être consultés sur une question qui relève de la juridiction provinciale.»

De plus, le ministre croit que le processus engagé entre le Canada et les États-Unis nécessitera plusieurs mois de pourparlers avant de déboucher sur une action concrète pour l'urgence.

Les pluies acides sont provoquées par la pollution in-

dustrielle et menacent l'environnement.

Le ministre a par ailleurs annoncé qu'une somme additionnelle de \$91 millions avait été consentie par le Conseil du Trésor pour assister 35 municipalités dans leur programme d'assainissement des eaux.

Ces subventions s'ajoutent à celles déjà adjugées dans l'ensemble du territoire.

«Les municipalités qui bénéficieront de ce nouvel investissement, de dire le ministre, sont situées aux quatre coins du Québec et les critères utilisés pour déterminer leurs choix reposent sur le caractère urgent des travaux qui y seront effectués et sur la volonté exprimée par les milieux concernés.»

C'est la ville de Jonquière

qui, avec une subvention de \$30 millions, touchera la part du lion. La somme sera consacrée à l'aménagement d'un réseau d'interception des eaux usées et à une étude sur les eaux parasitaires par infiltration et captage.

À Rimouski, des travaux semblables seront financés à même une somme de \$15 millions.

La ville de Val-d'Or profitera d'une assistance de \$11 millions pour construire un intercepteur sanitaire, trois stations de pompage avec les conduites de refoulement requises et le système de traitement des eaux usées de type secondaire.

Le reste des subventions oscille entre \$200,000 et \$3,2 millions.

Les modalités d'assainissement n'ont cependant pas encore été arrêtées entre le gouvernement et les municipalités concernées.

Des projets d'une valeur de \$1,24 milliard sont déjà en chantier dans 70 municipalités du Québec, a indiqué le ministre, alors que des ententes touchant 88 autres centres et nécessitant un investissement de l'ordre de \$350 millions doivent encore être approuvées par le gouvernement.

M. Léger a également révélé que la ville de Farnham aux prises avec un grave problème de pollution, était désormais approvisionnée en eau potable.

Depuis le mois de juin, les citoyens de l'endroit avaient dû transporter leur eau par camion citerne, faute de pouvoir consommer sans danger celle de la rivière Yamaska.

La pollution de ce cours d'eau a été imputée en partie à la présence de plus de 1,000 fermes d'élevage de porc.

Le ministre a expliqué que des inspecteurs avaient visité toutes ces installations au cours de l'été et s'étaient rendus compte que 15 pour cent d'entre elles n'avaient pas accès à la superficie minimum de terres d'épandage prévue par leur permis.

Si les éleveurs pris en défaut ne régularisent pas leur situation, leur permis d'exploitation leur sera retiré, a dit M. Léger.

Eau potable à Farnham

Les usagers du réseau d'acqueduc de la ville de Farnham peuvent maintenant boire l'eau de leur robinet sans danger. Ils devront cependant se limiter à utiliser l'eau pour les besoins essentiels, mande un communiqué du ministère de l'environnement.

En effet, la rivière Yamaska-Sud approvisionnant maintenant la ville de Farnham, n'a pas un débit suffisant pour répondre à une forte demande en eau.

Le conseil des ministres avait autorisé, le 3 juillet dernier, le ministère de l'Environnement du Québec à dépenser la somme de 165,000 dollars pour effectuer des travaux visant à régler le problème d'eau potable à Farnham.

DES QUATRE COINS DU MONDE

■ Le cyclone Allen en route vers les Grandes Antilles

Le cyclone Allen s'est éloigné définitivement de la Martinique, hier, à 12 h locales. Il se trouvait à 280 km des côtes méridionales de l'île et se dirigeait vers les Grandes Antilles à la vitesse de 37 km-heure.

Selon les services de la météorologie à Fort-de-France, 300,000 mètres cubes d'eau sont tombés en neuf heures sur l'île. Et selon un bilan provisoire, Allen, resté environ dix heures sur la Martinique, n'a pas fait de victime mais a détruit toute la production bananière.

Certaines routes sont encore coupées mais la circulation aérienne, interrompue dimanche, doit être rétablie mardi matin. Environ 350 personnes sont sans abri.

La Guadeloupe a été partiellement épargnée par le cyclone. Néanmoins, les bananeraies en altitude ont été très affectées.

Dans l'île de Sainte-Lucie, quatre personnes ont péri dimanche soir après le passage du cyclone. On a aussi enregistré de sérieux dégâts dans l'île Saint-Vincent.

Les deux îles caraïbes sont séparées par un canal de 30 milles de large, par où est passé l'oeil du cyclone.

À Grenade, un peu plus au sud, l'état d'urgence reste en vigueur bien que l'île ait été épargnée.

■ Inondations en Inde

NEW DELHI (AFP) — La situation a continué d'empirer hier en Inde où huit des 22 États du pays subissent des inondations catastrophiques qui ont tué au moins 463 personnes.

Dans l'Uttar Pradesh, où sept millions de personnes sont touchées par les inondations, le niveau des principaux fleuves continue de monter. Plus de 1,2 million d'hectares de terre sont déjà sous les eaux.

Des quartiers de la capitale du district de Jaunpur, le plus touché par les inondations, sont isolés. 31 personnes sont mortes d'hépatites et de gastro-entérites dans cette ville au cours des derniers jours. 1,000 villages des districts de Jaunpur et Sultanpur sont inondés.

À Bombay, la ville indienne la plus peuplée après Calcutta, la circulation routière, ferroviaire et aérienne est perturbée. Les opérations de chargement et de déchargement ont été suspendues dans le port et les pêcheurs ont été invités à ne pas sortir en mer. Pas moins de 46,7 mm de pluie sont tombés sur la ville au cours des dernières 24 heures.

■ Deux accidents d'autobus

RIO DE JANEIRO (AFP) — Vingt-neuf personnes au moins sont mortes dans la nuit de dimanche à lundi dans un accident d'autobus près de Rio Bonito (État de Rio de Janeiro).

La police a indiqué hier qu'un choc violent entre un camion et l'autobus était à l'origine de l'accident.

D'autre part, vingt-deux personnes sont mortes noyées hier près de Bombay à bord d'un autobus qui est tombé dans une rivière, a-t-on appris à New Delhi.

Parmi les personnes tuées, se trouvaient trois enfants et trois femmes. Trente-cinq autres personnes ont été hospitalisées.

L'accident s'est produit à Malvan, dans le district de Thane, à proximité de Bombay (ouest de l'Inde).

■ Séisme au Népal

KATMANDOU (AFP) — Le bilan provisoire, établi hier, du tremblement de terre qui a secoué mardi dernier l'ouest du Népal, est de 45 morts, selon des responsables de la Croix-Rouge.

Ce bilan est établi à partir des corps retrouvés dans les districts de Dachula et Bahjhang (Ouest du pays). Cependant, la Croix-Rouge estime que le bilan définitif pourrait s'élever à 200 morts.

Sur le terrain, des pluies torrentielles gênent les opérations et les communications restent difficiles. Un responsable de la Croix-Rouge revenant de la zone sinistrée, M. Indra Bickram Shah, a indiqué que les populations de ces districts vivent en plein air sans nourriture ni eau potable car les sources sont tarées, dans une région où la sécheresse sévissait depuis l'an dernier.

Un fonds spécial pour Ian Adams

Un fonds spécial vient d'être constitué pour venir en aide à l'écrivain torontois, M. Ian Adams, aux prises avec d'énormes dépenses pour assurer sa défense contre des accusations de libelle diffamatoire portées contre lui par un ancien agent de la Gendarmerie royale du Canada.

La cause est inusitée et le jugement qui en découlera pourrait avoir des conséquences importantes sur le travail de tout auteur.

Déjà neuf associations d'écrivains et de poètes du Canada ont uni leurs efforts pour constituer ce fonds spécial. Le président de la Fédération professionnelle des journalis-

tes du Québec, M. Gerald LeBlanc, a par ailleurs indiqué que cet organisme se penchera sur la possibilité d'appuyer ces efforts pour venir en aide à M. Adams.

M. Adams est l'auteur du roman *S, portrait d'un espion* publié en anglais et traduit en français M. Leslie James Bennett, ancien directeur du service du contre-espionnage à la GRC, a intenté une poursuite en libelle diffamatoire contre M. Adams parce que la description du personnage central du roman porterait atteinte à sa réputation.

Lors des procédures préliminaires en Cour supérieure

de l'Ontario, le tribunal a ordonné à M. Adams de révéler ses sources consultées pour la rédaction du roman.

«En tant qu'auteurs et éditeurs, nous croyons que si un écrivain doit révéler ses sources, ce qui aura pour effet de le décourager sinon carrément de l'empêcher de s'inspirer de connaissances ou d'expériences vécues lorsqu'il désirera créer une oeuvre commentant toute condition sociale politique ou économique de notre société. Nous croyons que ceci mènera à la pire forme de censure: l'auto-censure et ce dans tous les médias: écrivains et journalistes s'abstiendront eux-même de toucher à certain-

es questions ou de les commenter», ont fait savoir les représentants de l'Union des écrivains du Canada.

M. Adams a vendu plus de 15,000 exemplaires de son roman en anglais et plus de 3,000 en français avant que la poursuite n'ait été intentée ce qui a eu pour effet de provoquer le retrait des autres exemplaires des rayons des librairies. Ancien journaliste, M. Adams a également publié une étude sur la pauvreté au Canada et plus récemment un roman inspiré de la crise d'octobre, *End Games in Paris* qui a été traduit en français «Pour la sécurité d'Etat».

En vigueur pour les abonnés
dont le numéro de téléphone
commence par: 25-32-33-35-36-37-38-
43-45-46-47-49-58-62-63-64-65-66-67-68-69-
72-74-76 et dont l'indicatif régional est 514.

C'est simple comme bonjour!

Maintenant,
quand vous faites
un appel interurbain
qui doit passer par le téléphoniste (0):

— **Composez vous-même
le numéro désiré
tout de suite après le zéro (0)**

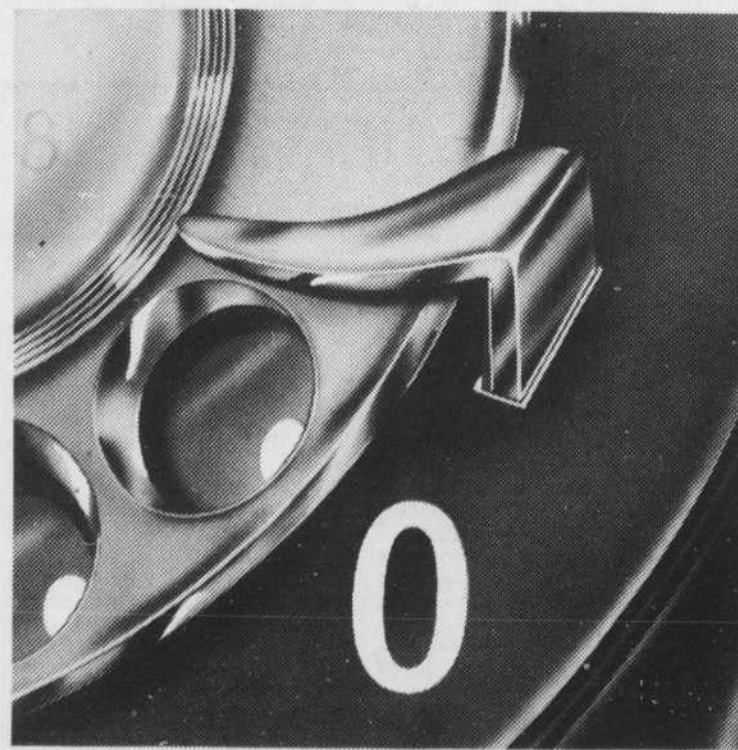
— **Dites au téléphoniste
quel type*
d'appel vous faites**

*Types d'appels interurbains
avec intervention du
téléphoniste:

- appel de personne à personne
- appel à frais virés
- appel facturé à un troisième numéro
- appel porté à une carte de crédit de Bell Canada
- appel outre-mer

Nouveau, rapide et facile!
Imaginez! Maintenant, c'est
vous-même (et non le
téléphoniste) qui composez tout
le numéro des types d'appels
interurbains énumérés ci-dessus.

Quoi faire après le 0?
Comme d'habitude, vous faites
d'abord le zéro (0); puis, tout de
suite après, vous composez
l'indicatif régional (s'il est
différent du vôtre) et le numéro
que vous désirez. Le téléphoniste
intervient quand vous avez fini de
composer le numéro en entier. À
ce moment, vous n'avez qu'à lui
dire quel type d'appel interurbain
vous faites (ex.: de personne à
personne; à frais virés; etc.).



..Ya du nouveau après le zéro!

Composez vous-même le
numéro de vos appels
outre-mer!

La façon de procéder varie selon
les types d'appels et leur
destination. Consultez les
indications au début de
l'annuaire.*

Appels de téléphones publics.
Pour la première fois, vous
pouvez composer vous-même le
numéro d'un appel interurbain
fait d'un téléphone public du
secteur où le service est offert.
Lisez la nouvelle carte
d'information au bas des
appareils.

**Les tarifs interurbains ne
changent pas.**
Les tarifs des appels acheminés
par le téléphoniste s'appliquent
dans tous les cas mentionnés ici.

**L'interurbain automatique
(1 + le numéro), ne change pas.**

* Cette façon de faire ne s'applique pas
pour les abonnés dont le numéro de télé-
phone commence par: 258-371-372-373-
375-378-379-432-436-438-439-452-
456-459-469-586-587-588-589-742-
743-763-764.

À QUÉBEC



Un grand soleil
204 satellites
un monde de services

• 204 chambres climatisées dont 6 suites luxueuses et
27 appartements avec cuisine. Toutes avec ther-
mostat à contrôle individuel et téléviseur.

• Stationnement gratuit
• Amphithéâtre avec équipement audio-visuel télécom-
mande. Un concept unique au Québec.
• Salles pour réunions, congrès, banquets.
• Salle à manger de classe. Cuisine Française.
• Piano-bar intime. Danse et chansons tous les soirs.

et un personnel qui sait vous entourer sans tourner
autour de vous.

RÉSERVEZ SANS FRAIS: 800 - 268-8990

Auberge

Quality Inn

3115, boul. Laurier, Ste-Foy
Québec G1W 3Z6 Tel. 418 / 658-5120

Bell
1380



Pris en chasse hier après-midi quelques instants après avoir commis un vol à main armée dans une banque de Lachine, deux individus ont fui à toute allure sur l'autoroute 2-20, pour foncer dans un barrage de police qui les attendait. L'un d'eux est mort, l'autre a été conduit à l'hôpital, souffrant de choc.

Vers une réorganisation complète des forces de réserve canadiennes

par Françoise Côté
de la Presse Canadienne

Un groupe de travail présentement à l'oeuvre à Ottawa devrait d'ici quelques mois produire un programme complet de réorganisation des forces de réserve au Canada. Le ministre canadien de la Défense nationale, M. Gilles Lamontagne, a révélé hier que la réserve des Forces armées canadiennes est une des nouvelles priorités de la Défense nationale maintenant que le programme de modernisation et de rééquipement des forces est bien engagé.

M. Lamontagne participait, à la Place des Arts, à l'inauguration du 33e congrès de la Confédération interalliée des officiers de réserve (CIOR) ainsi que 34e congrès de la Confédération interalliée des officiers de réserve du corps médical (CIOMR), qui regroupent à Montréal quelque 900 délégués de 12 des 15 pays de l'OTAN.

Au cours d'une brève conférence de presse, le ministre a aussi reconnu que le Canada n'est peut-être pas très préoccupé de défense civile comme le faisait remarquer le lieutenant colonel Adriaan Helmig, des Pays-Bas, président de la commission sur la défense civile du CIOR. Il a dit qu'actuellement un autre groupe de travail présidé par le prési-

dent du Conseil privé, M. Yvon Pinard, doit faire une révision de la politique de défense civile.

Ce groupe de travail interministériel comprend des représentants de la Défense, du ministère des Transports. La défense civile requiert aussi une collaboration fédérale-provinciale et municipale. Le colonel Helmig a confié en entrevue qu'il espérait profiter de son séjour au Canada pour persuader le gouvernement canadien à attacher plus d'importance à la

défense civile.

M. Lamontagne, lui-même un pilote lors de la Deuxième Guerre mondiale, a noté qu'au «Canada, on est allé à la guerre mais que la guerre n'est jamais venue à nous». C'est pourquoi les gens ne sentent pas le besoin d'une défense civile et même de forces militaires.

Durant la cérémonie de levée des 12 drapeaux nationaux, deux jeunes ont déployé une large banderole de près de 15 pieds portant l'inscription «A bas toutes les armées». Un

militaire canadien s'est rapidement emparé de la banderole aux applaudissements de quelques spectateurs tandis que les jeunes se sont retirés avec un sourire narquois, satisfaites apparemment, d'avoir pu transmettre leur message.

Pour sa part, M. Lamontagne a commenté l'incident en disant que «ce serait extraordinaire si on pouvait éliminer toutes les armées du monde». Cependant il ajoute: «Si nous n'avions pas été là en 1939-45, aurions-nous aujourd'hui la liberté de faire justement ce qu'ils viennent de faire.»

Le ministre de la Défense estime que la force de réserve est devenue «une grande priorité» au Canada parce que, en outre de constituer un réservoir de citoyens familiarisés avec les impératifs de la défense du territoire en cas de crise, elle permet de sensibiliser la population aux besoins de la défense ainsi qu'aux services qu'elle rend. Actuellement il y a au Canada quelque 35.000 réservistes, un porte-parole de la Défense a dit que l'on pourrait porter ces effectifs à 50.000.

Quant aux délégués, le ministre a noté que le demi-million d'officiers de réserve des 15 pays de l'OTAN peuvent être «un élément d'unité extrêmement puissant au sein de l'Alliance». Il a engagé les

900 délégués à profiter du congrès de Montréal pour se mieux connaître et forger de solides liens d'amitié.

«Rien ne réjouirait plus les pays du Pacte de Varsovie que de voir la méfiance et la discorde s'installer parmi les pays de l'OTAN», dit-il, en précisant qu'il faut «être ouverts et francs dans nos discussions et nos rapports professionnels», faisant vraisemblablement allusion aux relations parfois difficiles entre les États-Unis et les alliés de l'Europe de l'Ouest.

M. Lamontagne a dit qu'après 35 ans de paix il ne faut pas prendre la prospérité et la liberté pour acquises. Il a conseillé la vigilance.

D'une pointe de l'île à l'autre avec un seul billet d'autobus

par Alain Duhamel

Avec un seul billet d'autobus, une personne pourra se rendre de Sainte-Anne-de-Bellevue, à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, à la Pointe-aux-Trembles, à l'extrémité est, avec la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM).

En effet, le comité exécutif de la CUM a donné récemment son accord au plan d'expansion des lignes d'autobus de la CTCUM pour couvrir les banlieues de l'ouest de l'île de Montréal. La mise en service d'une douzaine de lignes est prévue pour le 10 novembre.

«Notre plan répondra aux besoins locaux de transport. Il n'est pas conçu pour répondre aux besoins en déplacement vers le centre-ville» nous dit le président de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan. D'une extrémité à l'autre de l'île de Montréal il faudra environ une heure trente et de trois à cinq correspondances, selon le trajet choisi.

Pour les déplacements au centre-ville, les banlieusards de l'ouest de l'île pourront compter pendant quelques mois encore sur les lignes de Métropolitain provincial. L'une des deux compagnies privées d'autobus que la CTCUM doit exproprier en étendant son réseau, M. Lawrence Hanigan prévoit qu'il faudra environ trois mois pour intégrer complètement le matériel et les employés de Métropolitain provincial. Pendant cette période, la CTCUM exploitera ses lignes et les lignes de Métropolitain provincial en parallèle aux conditions habituelles avec les mêmes horaires et les mêmes tarifs.

Les procédures d'expropriation des compagnies Métropolitain provincial et Trans-Urbain sont toutes deux bien engagées et devraient aboutir normalement avant la date de la mise en service des lignes de la CTCUM. Dans le cas de Trans-Urbain, la CTCUM prend à son compte les lignes ordinaires de cette compagnie sans toucher au service scolaire. Le Conseil de la CUM a donné la permission à la CTCUM d'emprunter jusqu'à

\$2 millions pour l'expropriation.

Rappelons qu'une loi de l'Assemblée nationale, en juin dernier, a aplani les difficultés légales que pouvait poser l'intégration des syndicats d'employés avec des accreditations distinctes et des conventions collectives différentes. Les 190 chauffeurs de Métropolitain provincial, dont les états de services sont reconnus, deviendront membres

de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro de la CTCUM. Un seul aspect reste à négocier entre la CTCUM et la Fraternité: il s'agit du service à l'extérieur de l'île de Montréal pour lequel l'employeur et le syndicat doivent conclure un nouveau chapitre de la convention collective.

En plus des chauffeurs de Métropolitain provincial, la CTCUM doit embaucher 180 chauffeurs supplémentaires pour le service de l'ouest de l'île de Montréal. A la première année, la CTCUM prévoit transporter 5,5 millions de personnes.

L'expansion du réseau de surface de la CTCUM vers l'ouest rend désormais possible la traversée de l'île de Montréal pour la modeste somme de \$0,60 ou encore moins avec la carte mensuelle autobus-métro. Bien que le plan d'exploitation des lignes d'autobus ne soit pas conçu dans le but de relier les extrémités de l'île en un temps record, le seul fait que la traversée devienne possible marque un progrès important dans le développement d'une appartenance insulaire.

Pour en arriver là, le gouvernement du Québec aura dû intervenir avec de grosses pièces législatives et administratives. La réforme sur la fiscalité municipale, la refonte des programmes de financement des commissions de transport en commun, le plan de transport intégré de la région de Montréal ont éliminé toutes les sources et tous les motifs d'affrontement entre la ville de Montréal et les villes de banlieue.

Pendant près de dix ans, toute tentative d'expansion de la CTCUM vers l'ouest de l'île a échoué, Montréal et les banlieues se contrariant mutuellement par leur vote au Conseil de la CUM. Montréal et les banlieues de l'est constituaient ce qu'il était convenu d'appeler «le club du transport» tandis que les banlieues de l'ouest, avec les trains de banlieue et d'excellentes autoroutes, ne voyaient aucun intérêt à assumer leur part du déficit d'exploitation de la CTCUM.

177,000 CAM en juillet

Même durant la saison où son achalandage atteint son niveau le plus bas, la Commission de transport de la CUM (CTCUM) a dépassé toutes ses prévisions de vente de cartes mensuelles.

En effet, au cours du mois de juillet où un grand nombre de Montréalais prennent leurs vacances, la CTCUM a vendu 177.000 cartes autobus-métro. En mai, les ventes avaient atteint 222.000 cartes, un sommet depuis le lancement de la CAM, en avril. En juin, la CTCUM avait vendu 217.000 cartes.

Le remarquable succès de la CAM depuis sa mise en service fait espérer des ventes dépassant les 250.000 à l'automne, au moment où la CTCUM atteint généralement le sommet de son achalandage.

D'autre part, la CTCUM a lancé récemment une carte en braille du métro diffusée à 4.000 exemplaires. Réalisée avec le concours des responsables du projet «Montréal en braille», la carte du métro donne un plan du réseau et tous les renseignements pour son usage. Elle est distribuée gratuitement par la CTCUM et la Corporation du journal des Handicapés du Québec qui s'est assurée la collaboration de l'Institut national canadien pour les aveugles.

Et si les USA allaient abandonner le F-18?

L'abandon du programme de construction du nouveau chasseur F-18 dont Ottawa veut équiper les forces militaires canadiennes, serait aussi désastreux pour les États-Unis et les Alliés que fut pour le Canada l'abandon du chasseur canadien «Arrow» par le gouvernement Diefenbaker, selon le ministre de la Défense nationale, M. Gilles Lamontagne.

De passage à Montréal pour l'inauguration du 33e congrès de la confédération interalliée des officiers de réserve, M. Lamontagne a dit aux journalistes qu'il avait cependant confiance que le F-18 sera construit et il continue de croire aux assurances que lui ont donné la firme Douglas et le gouvernement américain.

À mesure que monte l'opposition à Washington contre cet appareil sophistiqué, et en particulier son coût élevé, le ministre a reconnu qu'il «peut arriver que le gouvernement américain décide de ne pas procéder». Quel serait alors le choix d'Ottawa? M. Lamontagne rappelle que le gouvernement a étudié sept types d'avions avant d'opter pour le F-18.

Les militaires du «monde libre» se sentent de plus en plus isolés

par Gilles Provost

Malaise, exaspération, angoisse même. Voilà les émotions qui filtrent des travaux du congrès qui réunit cette semaine à Montréal quelque 900 officiers de réserve des forces de l'OTAN.

Les militaires, en effet, se sentent de plus en plus isolés au sein d'une population occidentale qui a perdu de vue les exigences de la défense militaire et psychologique du «monde libre» contre les visées planétaires de l'URSS et de ses satellites communistes. L'insouciance évidente des Québécois à cet égard ne leur apporte aucun réconfort, bien au contraire.

«Notre principale préoccu-

pation est d'améliorer la motivation des jeunes pour servir dans les forces armées et pour y demeurer actifs comme membre des forces de réserve», indiquait hier au DEVOIR un membre de l'état-major de la Confédération interalliée des officiers de réserve (CIOR).

«Le problème capital, disait-il, est que les jeunes ne perçoivent plus à quel point leur liberté et leur façon de vivre sont menacées. Ils ne voient plus la nécessité d'une vigilance militaire au sein de l'OTAN. Déjà, d'autres peuples souffrent, l'Afghanistan n'est qu'un exemple. Le tiers-monde a les yeux tournés vers nous pour savoir à quel point nous sommes résolus à

défendre la liberté.»

Les militaires des forces de réserve, dit-il, sont simplement des civils qui réalisent plus clairement le danger politique qui nous menace. «Le monde est le théâtre d'un jeu d'échec total, à la fois idéologique, économique et militaire», selon lui.

À titre d'exemple, cet officier important a cité les efforts soviétiques pour «infiltrer» les pays «non alignés» par l'intermédiaire de Cuba qui prépare le congrès qui doit réunir ces pays en Irak l'an prochain. Le problème, dit-il, c'est que les Occidentaux hésitent à intervenir trop ouvertement auprès des pays comme l'Irak au moment où l'approvisionnement en pétrole est si

incertain.

Ce problème doit être abordé à la fois sous l'angle de la guerre psychologique (propagande) et sous l'angle des relations publiques par des «commissions» qui travaillent à huis clos à l'hôtel Bonaventure pendant que la majorité des délégués explorent les attraits de la métropole québécoise.

Le ministre de la Défense du Canada, M. Gilles Lamontagne, a aussi évoqué longuement ce problème lors de son discours d'ouverture du congrès, hier matin. «De nos jours, a-t-il dit, il est difficile pour l'homme et la femme qui évoluent en milieu civil, de percevoir la menace internationale de façon personnelle. Ils ont peine à comprendre que les diverses tensions qui s'exercent dans le monde puissent constituer une menace pour leur famille, leur liberté et même leur vie.»

Grâce à leur «double vue» de civil et de militaire à temps partiel, les membres des forces de réserve doivent utiliser au maximum toutes les possibilités qui s'offrent à eux pour rappeler à la population civile les exigences de la nation en matière de défense, a dit M. Lamontagne.

En cela, il parlait manifestement à des convaincus. Les officiers de réserve et la CIOR qui les regroupe consacrent déjà l'essentiel de leurs efforts à raviver la vigilance au sein de l'Occident. Et l'invasion de l'Afghanistan ne les rassure pas du tout.

Hier après-midi, l'exécutif de la CIOR a aussi émis un bref communiqué dans lequel il affirmait que la détention illégale des otages américains en Iran est «une insulte au monde libre tout entier». Il a donc exprimé à toute la population américaine «sa sympathie et le sentiment général de solidarité que cette détention suscite parmi tous les membres du Traité de l'Atlantique-Nord».



«A bas toutes les armées», proclamait la banderole qu'une manifestante, à gauche, a brièvement arboré devant des centaines d'officiers de l'OTAN, hier matin à la Place des Arts de Montréal, lors de la cérémonie d'ouverture du congrès de la Confédération interalliée des officiers de réserve. Un militaire s'est vite emparé de la banderole, ce qui lui a valu les applaudissements de la foule. (Photo CP)



jeu sage

Impossible de vous tromper... cette superbe robe signée Kimberly Club vous accompagnera d'élégance du matin au soir.

Crêpe de Chine de polyester en ton rubis ou bleu sarcelle. Port de la ceinture facultatif. Tailles: 6 à 14, 100.00 ch. Eaton Centre-ville seulement. Achat en personne. (641)

EATON

La Boutique, 3^e étage.

Waldheim ne réussit pas à apaiser la tension entre Hanoi et Bangkok

BANGKOK (Reuter) — La mission de bons offices menée par le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, pour apaiser la tension entre le Vietnam et la Thaïlande, n'a pas permis jusqu'ici d'apporter des changements fondamentaux dans la position des deux pays.

M. Waldheim est arrivé hier matin à Bangkok après une visite de deux jours à Hanoi, pour discuter avec les autorités thaïlandaises, de la situation à la frontière du Kampuchéa. À l'issue d'un entretien de deux heures et demie avec le ministre des Affaires étrangères, M. Siddhi Savetsila, il a déclaré aux journalistes que de légers progrès avaient été réalisés. Le secrétaire général de l'O.N.U. a indiqué que M. Siddhi lui avait exposé la position thaïlandaise de manière franche. «La rencontre a été constructive et très utile, mais ce n'est encore qu'un premier pas» a-t-il dit.

Pour l'instant, Thaïlande et Vietnam se rejettent mutuellement la responsabilité de la situation à la frontière du Kampuchéa, et proposent des solutions contradictoires.

Les autorités thaïlandaises ont réaffirmé à M. Waldheim que le principal problème est la présence de troupes vietnamiennes au Kampuchéa, et que les propositions actuelles d'Hanoi ne sont qu'une diversion.

Lors d'un banquet en l'honneur de M. Waldheim, le premier ministre thaïlandais, le général Prem, a qualifié les propositions du Vietnam de «manœuvres et de camouflage pour détourner l'attention du monde sur le principal problème qui n'est rien d'autre que l'ingérence d'un pays dans les affaires d'un autre». Il a demandé un retrait immédiat des forces

vietnamiennes présentes au Kampuchéa. En réponse, le secrétaire général de l'ONU a déclaré qu'il ferait de son mieux pour trouver une solution aux problèmes en suspens.

La Thaïlande et ses partenaires de l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est (A.S.E.A.N.) ont jusqu'ici refusé de reconnaître le régime pro-vietnamien de Phnom-Penh et demandé l'établissement d'une zone démilitarisée à l'intérieur du Kampuchéa sous contrôle de l'O.N.U., à la suite de l'incursion de troupes pro-vietnamiennes à l'intérieur du territoire thaïlandais en juin dernier.

À Hanoi, le ministre vietnamien des Affaires étrangères, M. Nguyen Co Thach, a rejeté dimanche dans une conférence de presse les propositions de la Thaïlande.

Au cours de son séjour à Hanoi, les autorités vietnamiennes, dont le secrétaire général du Parti communiste, M. Le Duan, ont déclaré à M. Waldheim que toute solution à la crise actuelle devait tenir compte de la proposition émise le mois dernier par le Vietnam, le Laos et le Kampuchéa, d'établir une zone démilitarisée des deux côtés de la frontière de la Thaïlande et du Kampuchéa.

Les trois pays ont également demandé l'ouverture de négociations entre Bangkok et le régime de M. Heng Samrin qui dirige le Kampuchéa. Les autorités vietnamiennes montrent par là clairement leur volonté de voir ce régime reconnu par la Thaïlande, qu'elles accusent de soutenir la résistance khmère rouge.

La Thaïlande a réagi aux propositions vietnamiennes en envoyant la semaine dernière un document aux pays de l'A.S.E.A.N. déclarant qu'el-

les avaient pour but de légaliser la présence de troupes vietnamiennes au Cambodge.

De son côté, Radio-Hanoi a critiqué hier le refus de Bangkok d'éloigner les camps de réfugiés de la frontière du Cambodge, demandé par le Vietnam, le Kampuchéa et le Laos, le considérant comme une contradiction avec sa position déclarée, de neutralité dans le conflit du Cambodge.

«Pourquoi les autorités thaïlandaises refusent-elles de déplacer les camps, ce qui permettrait d'éviter les

conflits et leur permettrait de mieux contrôler les réfugiés?» a dit Radio-Hanoi.

Bangkok a exprimé à plusieurs reprises des craintes qu'un tel déplacement aurait pour conséquence une présence permanente de réfugiés sur son territoire, et repousse la suggestion vietnamienne dans une affaire qu'elle considère interne à la Thaïlande.

Pour Radio-Hanoi, la Thaïlande peut faire ce qu'elle veut sur son territoire, «mais cela ne signifie pas qu'elle puisse nuire à d'autres nations

sans en subir les conséquences.»

Elle a poursuivi: «La Thaïlande se prétend neutre... mais pourquoi ne respecte-t-elle pas les principes de neutralité par rapport aux camps de réfugiés, comme l'a demandé la République populaire du Kampuchéa?»

Radio-Hanoi a conclu que le rejet par certains membres de l'administration thaïlandaise des propositions de paix du Cambodge les conduirait à l'isolement.

Hiroshima 35 ans après: 2000 morts par année

TOKYO (AFP) — Demain 6 août, à 8 h 15 du matin, les 870.000 habitants de la cité d'Hiroshima cesseront toutes leurs activités pour observer une minute de silence.

Ils se recueilleront à la pensée de l'instant fatidique qui depuis 35 ans associe le nom de leur ville au souvenir du premier holocauste nucléaire.

En ce matin d'été 1945, après trois ans et demi de guerre, un B-29 appelé «Enola Gay» lâchait la bombe. Celle-ci, surnommée «Little Boy» atteignait Hiroshima après une chute de 43 secondes. Un éclair pourpre aveuglait les habitants. Une boule de feu noyait le centre et envoyait des vagues brûlantes à la ronde, puis des ondes de choc équivalentes à l'explosion de 20.000 tonnes de TNT. Enfin le champignon nucléaire s'élevait au-dessus de la ville anéantie.

L'on a jamais pu établir un bilan précis du désastre. La mairie d'Hiroshima a communiqué aux Nations unies un chiffre approximatif de 140.000 tués par l'impact et jusqu'à la fin de 1945. Depuis 1952, le nombre de morts liés à la bombe est de 97.500 environ. Les maladies liées à la bombe touchent encore 372.000 personnes. Il en meurt quelque 2.000 tous les ans.

Hiroshima, comme le reste du Japon, a su renaitre de ses cendres. Seul le dôme atomique, le squelette de ce qui fut le Palais des expositions in-

dustrielles, a été laissé sur place pour témoigner, avec le Musée de la paix, de ces quelques instants d'apocalypse.

Entre les collines au nord, la mer intérieure et ses petites îles à bancs d'huître au sud, Hiroshima est devenue une ville plus moderne et plus prospère que d'autres, avec de surcroît des rivières et des canaux qui la font parfois nommer la Venise de l'Asie.

Une ville qui n'a cessé de se reconstruire, de s'agrandir et de se moderniser. Elle est le siège d'importantes industries mécaniques, en particulier les chantiers navals de Mitsubishi et la compagnie d'automobiles Toyo Kogyo. Celle-ci, célèbre pour ses voitures Mazda, est devenue la dixième compagnie d'automobiles du monde, avec une production de plus d'un million de véhicules par an. La compagnie se flatte d'être la seule à fabriquer à la fois des automobiles à moteurs à piston, rotatifs, diesel et électriques.

Les autorités sont fières de leur réussite: gratte-ciel, larges avenues, parcs, cités résidentielles témoignent de leurs efforts et de leur succès.

Mais la municipalité continue de remplir une autre mission: rappeler sans cesse les dangers de l'ère nucléaire, alors que continue la course aux armements et que plus de la moitié des habitants d'Hiroshima, nés après la catastrophe, n'en connaissent les ravages qu'au moyen des

livres d'histoire, de photos et autres restes tragiques exposés au Musée de la Paix.

Beaucoup, parmi les survivants, n'ont cessé de manifester pour la paix, et contre en particulier les expériences fussent-elles américaines, soviétiques, chinoises, françaises, indiennes.

Demain, les noms de plus de 2.000 personnes décédées depuis l'an dernier de maladies officiellement attribuées à la bombe, seront ajoutés à la liste des victimes. Le maire, M. Takeshi Araki, lancera un nouvel appel pour la paix. M. Kiichi Miyazawa, secrétaire général du cabinet, fera à son tour un discours au nom du premier ministre M. Zenko Suzuki. Puis 1.500 colombes, symboles de paix, seront lâchées dans le ciel d'Hiroshima.

Ce jour-là se tiendra aussi une session de la conférence mondiale 1980 contre les bombes atomiques et à hydrogène. Celle-ci vient après deux jours de travaux à Tokyo d'adopter une déclaration demandant que la conférence spéciale de l'ONU pour le désarmement, qui se réunira dans deux ans, dresse des plans concrets pour aboutir au désarmement.

Trois jours après Hiroshima, le 9 août, les habitants de Nagasaki à leur tour se recueilleront à la mémoire des morts de la seconde bombe atomique lancée sur le Japon, qui devait conduire le Japon à capituler le 15 août.

Le Botswana après la mort de sir Seretse

GABORONE (BOTSWANA) (AFP) — Le Botswana — orphelin de l'homme qui a guidé ses quatorze premières années d'État indépendant, sir Seretse Khama, décédé le 13 juillet dernier — va devoir confirmer sa réputation exemplaire en matière de respect des droits de l'homme et des institutions démocratiques.

La tâche du M. Quett Masire, le successeur de sir Seretse à la présidence de la République de ce pays de 550.000 km² (grand comme la France), mais peuplé de seulement 850.000 habitants, paraît relativement aisée.

Le nouveau gouvernement, formé le 22 juillet, confirme l'orientation modérée du précédent cabinet et le Botswana ne connaît pas de réelles difficultés économiques.

Riches en diamants (on découvre chaque jour de nouveaux filons), en cuivre, en nickel et en uranium notamment, l'ancienne colonie britannique du Bechuanaland connaît une prospérité qu'envient beaucoup d'autres pays africains. Pour certains observateurs, quelques signes de difficultés futures commencent toutefois à apparaître.

Le plus frappant est sans doute le mécontentement d'un nombre croissant de petits éleveurs de bétail, disséminés dans le désert du Kalahari (qui constitue plus de la moitié du pays et est l'un des endroits les plus chauds du globe) et qui se plaignent des effets de la réforme agricole de 1976.

Le gouvernement de Sir Seretse Khama avait alors décidé d'attribuer de vastes étendues de terres à des éleveurs privés, les encourageant à constituer un important cheptel national. De nombreux «ranches» modernes, qui n'ont rien à envier à ceux des États-Unis, ont été construits dans la région.

Mais les fils barbelés sont apparus en même temps que ces exploitations-pilotes qui se sont attribuées les rares points d'eau existants. Autrement dit, les petits éleveurs africains se heurtent désormais à

ces clôtures et sont contraints de venir mûrir de l'eau pour faire boire leurs troupeaux, qui dépassent rarement une dizaine de têtes. Le gouvernement encourage, sans grand succès, ces personnes habituées à une vie d'errance à se grouper en coopératives.

Aucun incident sérieux n'a encore éclaté. Les observateurs se demandent toutefois si les mécontents ne profiteront pas du fait que Quett Masire n'appartient pas — contrairement à Sir Seretse — à la tribu majoritaire des Bamangwato, pour manifester violemment leur opposition à cette politique agricole.

Le Daily News de Gaborone, le journal gouvernemental, a d'ailleurs lancé un appel à l'unité nationale à la veille des obsèques de sir Seretse.

De nombreux observateurs soulignent qu'en cas de crise grave, le fils aîné de l'ancien président, M. Ian Khama, pourrait en dernier ressort refaire l'unité du pays sur son nom. Seul son jeune âge (27 ans) semble d'ailleurs l'avoir empêché de succéder à son père.

Le Botswana a donné la preuve, depuis son accession à l'indépendance, en 1966, d'une assez extraordinaire maturité, tant au plan de la politique intérieure qu'extérieure. L'un des rares pays africains à avoir conservé un régime à plusieurs partis, il a déjà connu quatre élections générales et toutes se sont déroulées dans des conditions exemplaires.

Certains opposants reprochaient au président Seretse Khama de ne pas avoir rompu plus spectaculairement les relations du Botswana avec le «régime raciste» de Pretoria. Sir Seretse estimait, pour sa part, qu'une telle décision représenterait un véritable suicide économique pour son pays.

La victoire du Front patriotique au Zimbabwé a d'ailleurs été saluée avec enthousiasme à Gaborone, car elle a rompu l'«enclercement» du Botswana par des pays dont il désapprouve les régimes politiques (Afrique du Sud et Namibie).

Chine: la concurrence a mis des aciéries en crise

PÉKIN (AFP) — Les aciéries d'Anshan, le plus grand complexe métallurgique de Chine, sont en «crise» depuis que la notion de concurrence entre entreprises a été réintroduite dans le système économique chinois.

Le Renmin Ribao (Quotidien du peuple) donnait hier plusieurs exemples de cette atmosphère de crise, qui régnerait au sein de ces aci-

ries situées dans le nord-est du pays. Anshan, symbole de l'industrie lourde chinoise, constituait jusqu'à présent une sorte de modèle, même si la production y avait été partiellement désorganisée pendant la Révolution culturelle (1966-76).

Le Quotidien du peuple rapporte notamment que 23.800 tonnes d'acier de mauvaise qualité ont été retournées l'an

passé à l'usine, tandis que d'importantes quantités de marchandises fabriquées à Anshan ont dû être bradées afin d'éviter le problème des inventaires.

Par ailleurs, ajoute le journal, depuis deux ans de nombreux clients se tournent vers d'autres fournisseurs plus compétitifs, comme le Complexe de Changhai.

Troubles au Transvaal

JOHANNESBURG (Reuter) — À la suite d'une nuit de troubles, la police gardait hier à Sasol, dans l'est du Transvaal, une usine de transformation du charbon en pétrole. Sept cents ouvriers du bâtiment, des Noirs, se sont mis en grève après l'arrestation de deux des leurs.

Une foule avait attaqué des gardes de sécurité de l'établissement, dont un a été légèrement blessé. La police a dispersé les assaillants avec du gaz lacrymogène.

Au début de juin, le Congrès national africain interdit a revendiqué des explosions dans trois établissements analogues, qui ont causé environ huit millions de dollars de dégâts.



Cet été, j'ai le cœur en fleurs!

Découvrez les Florales. Il y a de la vie à la terrasse Labatt et aux 1001 spectacles présentés par la Brasserie Labatt Limitée, commanditaire principal des Florales 1980.



On aime ça d'même!

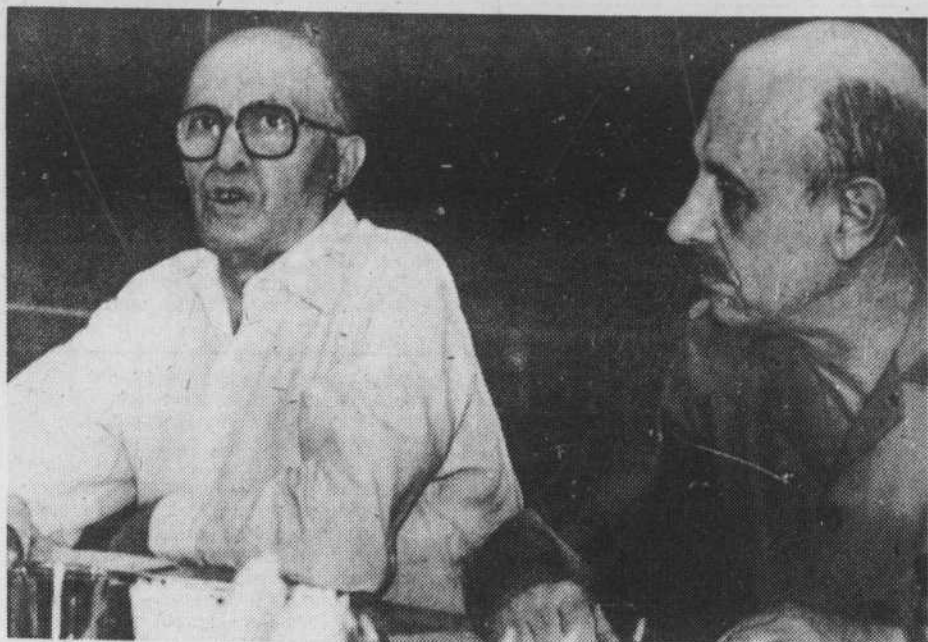
Gage de sécurité

Parce qu'ils possèdent un sens inné de la démocratie, les Canadiens respectent profondément les droits fondamentaux des individus. De plus, la croissance économique, le développement social de toutes les régions du territoire et le partage équitable des richesses contribuent à assurer l'épanouissement individuel et collectif de chacun des citoyens de ce grand pays.

Il est temps que la volonté des Canadiens de vivre en harmonie et en toute sécurité, unis par le respect absolu de leurs convictions, s'affirme solennellement devant tous les peuples au moyen d'une nouvelle constitution.

Une chance unique de bâtir un Canada à notre goût

Canada



Au cours d'une session extraordinaire du cabinet israélien hier, le premier ministre Menachem Begin s'est penché avec ses collègues sur les rapports avec l'Égypte, qui a interrompu les pourparlers sur l'autonomie palestinienne à la suite de l'adoption de la loi sur Jérusalem. On reconnaît, à droite, le vice-premier ministre Yigael Yadin. (Photolaser AP)

Manifestation monstre contre les États-Unis et Israël à Téhéran

TÉHÉRAN (AFP) — Plusieurs centaines de milliers de personnes se sont massées hier soir vers minuit (19 h 30 GMT) autour de l'ambassade des États-Unis à Téhéran pour protester contre la détention d'étudiants iraniens aux États-Unis.

Il s'agit de la plus grande manifestation politique à Téhéran depuis six mois. Elle a été organisée par les étudiants suivant la ligne de l'«Iman», qui détiennent depuis neuf mois les cinquante deux otages américains.

Les trois à cinq cent mille manifestants massés autour de l'ambassade américaine ont entendu un discours extrêmement violent à l'égard des États-Unis, d'Israël et de l'URSS prononcé par M. Fakhredine Hijazi, premier député de Téhéran.

«S'il arrive la moindre chose aux étudiants détenus aux États-Unis, nous mettrons le feu à toutes les sources de production exploitées par les États-Unis dans la région et nous fermerons le détroit d'Ormuz pour étrangler l'économie américaine», a déclaré M. Hijazi. La manifestation avait été organisée pour soutenir les étudiants iraniens détenus aux États-Unis.

«Israël, a poursuivi le député, a désigné Jérusalem comme capitale. Cette année nous protestons, mais l'an prochain nous organiserons une marche sur Jérusalem pour la libérer. Ce n'est pas une plaisanterie», a-t-il affirmé après avoir été interrompu par des «Allah-Akhbar» (Dieu est grand) repris par la foule.

«L'URSS a la chance que nous soyons occupés à lutter contre les États-Unis», a ajouté M. Hijazi. «Nous ferons avec elle la même chose qu'avec les États-Unis si elle ne met pas un terme à trois complots: les provocations en Iran par l'intermédiaire du Tudeh (parti communiste iranien), des fedayine (marxistes-léninistes) et du Komaleh (marxistes-léninistes kurdes), la livraison d'armes à l'Irak et le meurtre de nos frères afghans».

«Mais, a-t-il poursuivi, nous n'avons pas besoin d'intervenir en URSS, car soixante-dix millions de musulmans y vivent. Si l'Iran les y incite, ils vont se révolter. Nous allons demander à l'Iman de parler».

Enfin, le député a menacé «les gouvernements réactionnaires musulmans». «Ils doivent se taire car sinon leurs peuples se soulèveront contre eux», a-t-il affirmé en citant «l'Oman, la Jordanie, l'Égypte, l'Irak et le Maroc».

M. Hijazi était le seul orateur de la manifestation. Après son intervention d'une heure, la prière a commencé.

D'autre part, le ministre iranien des Affaires étrangères, M. Sadegh Ghotbzadeh, a demandé hier au secrétaire général de l'ONU de désigner une délégation pour rendre visite aux détenus iraniens arrêtés après des manifestations le 28 juillet à Washington, et «d'exiger des autorités américaines leur libération immédiate et inconditionnelle».

La lettre de M. Ghotbzadeh a été remise hier après-midi par un membre de la mission iranienne à un adjoint de M. Kurt Waldheim, qui se trouve, en Asie. Elle a été ensuite

transmise à M. Waldheim à Bangkok.

Dans sa lettre, M. Ghotbzadeh demande qu'au cas où la libération des détenus ne serait pas obtenue, «ceux-ci aient le droit de choisir leur propre médecin pour soigner leurs blessures». Le ministre demande enfin que «nos frères et sœurs soient autorisés à regagner leur pays où nous sommes prêts à les accueillir chaleureusement, si les soldats défenseurs des droits de l'homme ne peuvent même pas entendre des cris de «Vive Khomeini et vive le gouvernement islamique en Iran» et si le gouvernement américain ne peut pas tolérer la présence de pieux musulmans iraniens».

Le ministre affirme que les Iraniens arrêtés «ont été attaqués brutalement par les forces de sécurité américaines, alors qu'ils ne faisaient qu'éle-

ver pacifiquement la voix en réponse à des manifestations de traites à leur pays encouragées par le gouvernement américain».

Par ailleurs le chargé d'affaires iranien à l'ONU, M. Jamal Shemirani, a rendu visite hier à vingt jeunes Iraniennes détenues dans une prison de Manhattan.

Les quelque 180 manifestants hommes sont détenus à la prison d'Otysville, à plus de cent kilomètres de la ville de New-York. Or le visa dont est muni le représentant de l'Iran à l'ONU lui interdit de se déplacer à une telle distance. Ces restrictions sont intervenues au moment où le gouvernement américain a expulsé les diplomates iraniens accrédités à Washington.

On fait valoir de source américaine autorisée que si le chargé d'affaires iranien demandait à se rendre à Otys-

ville, la question se poserait de savoir si un tel déplacement rentre dans le cadre de ses fonctions de diplomate iranien accrédité auprès de l'ONU.

Enfin, une cinquantaine de jeunes Iraniens, qui manifestaient hier en début de soirée devant l'ambassade des États-Unis à Londres, ont été arrêtés au cours d'incidents avec les forces de l'ordre, apprenant de source policière.

La manifestation avait rassemblé quelque 150 partisans de l'ayatollah Khomeiny, qui ont crié des slogans en faveur de leurs compatriotes arrêtés le 27 juillet à Washington. Les manifestants voulaient en outre déposer une protestation à l'ambassade.

Les manifestants interpellés devraient être inculpés de violence à agent dans la soirée, a précisé la police. Les bousculades avec les policiers n'ont fait que des blessés légers.

Les pourparlers sur l'autonomie ne reprendront pas facilement

JÉRUSALEM (Reuter) — Réunis hier en séance extraordinaire, les ministres israéliens ont commencé à mettre au point leur réponse à la suspension par l'Égypte des négociations sur l'autonomie. Mais, de source autorisée, on estime que les chances d'une rapide reprise des pourparlers sont très minces.

Les membres du cabinet ont examiné une lettre du prési-

dent Anouar Sadate, chef de l'État égyptien, à M. Menachem Begin, président israélien du Conseil. Le document, qui s'étale sur dix pages, explique les raisons du report de la négociation et les conditions de sa reprise.

De même source, on indique que le ton de la lettre est amical, mais que son contenu illustre le fossé grandissant entre les positions israélienne

et égyptienne.

La décision du président Sadate, la semaine dernière, de reporter les négociations, sur l'autonomie des Palestiniens en territoire occupé, avait été prise à la suite de l'adoption par la Knesset (parlement israélien) du projet de loi faisant de Jérusalem la capitale indivisible de l'État. Dans son message, le chef de l'État égyptien demande notamment

qu'Israël s'engage à reconnaître que la question de Jérusalem est toujours négociable dans le cadre des pourparlers.

Toujours de source autorisée, on indique que M. Begin a l'intention de mettre à exécution son projet de transférer ses bureaux à Jérusalem-Est, en dépit des avertissements américains selon lesquels une telle mesure porterait un coup sévère au processus de paix.

Par ailleurs, le gouvernement israélien a décidé de maintenir les élections législatives en novembre 1981 comme prévu. Il n'y a aucune raison de procéder à des élections anticipées et le gouvernement restera en fonction jusqu'à l'échéance de son mandat, déclare le gouvernement dans un communiqué publié hier.

Ce communiqué confirme le démenti opposé la veille par un porte-parole du gouvernement aux informations diffusées par la radio israélienne selon lesquelles M. Begin avait demandé aux membres de sa formation de se préparer à d'éventuelles élections anticipées en mai prochain.

Enfin, la grève générale organisée hier par les organisations palestiniennes en Cisjordanie n'a rencontré qu'un succès limité, annonce-t-on de source militaire israélienne.

Les organisations palestiniennes avaient déclenché une importante campagne en faveur d'une grève de solidarité avec les prisonniers arabes qui observent une grève de la faim dans la prison de haute sécurité de Nafha, dans le sud d'Israël.

Mais dans la plupart des villes, moins de la moitié des boutiques sont restées fermées. Dans la partie orientale de Jérusalem et à Naplouse, la grève a complètement échoué et la population a travaillé comme d'habitude, précise-t-on de même source.

A Bethléem et Ramallah, l'armée israélienne a contraint plusieurs commerçants à ouvrir leurs boutiques, les autres ont ensuite renoncé à faire grève, déclare-t-on de source arabe.

Zimbabwe: la visite de Machel crée des remous

SALISBURY (Reuter) — Le président Samora Machel, chef de l'État du Mozambique, est arrivé hier à Salisbury pour une visite officielle de cinq jours, la première d'un chef d'État étranger depuis l'accession à l'indépendance du Zimbabwe.

Cette visite ravive la querelle entre les deux ailes de la coalition dirigeante, la ZANU-P.F. de M. Robert Mugabe, premier ministre, et le Front patriotique (P.F.) de M. Joshua Nkomo, ministre de l'Intérieur. Elle attise en outre les tensions entre la population africaine et la minorité blanche.

Le Boeing 707 du chef de l'État mozambicain a été escorté par quatre chasseurs Hawker Hunter, du même modèle que ceux qui bombardaient le Mozambique avant le cessez-le-feu de décembre dernier.

3.000 personnes ont envahi le tarmac de l'aéroport de Salisbury pour accueillir le président Machel, dont l'arrivée a été saluée par 21 coups de canon.

Le cortège présidentiel a ensuite emprunté l'avenue Jameson, rebaptisée avenue Samora Machel. De nombreux habitants de la capitale s'étaient massés de part et d'autre du parcours. Ils avaient été avertis pendant le

week-end que ceux qui ne viendraient pas saluer le président Machel seraient considérés comme «des ennemis du peuple». M. Eddison Zvobgo, ministre des collectivités avaient élevé cette mise en garde dans une interview publiée par le Sunday Mail.

M. Mugabe a déclaré que l'invitation faite au président Machel à être le premier chef d'État étranger à se rendre au Zimbabwe indépendant reflète le rôle du Mozambique, qui a fourni des bases arrière aux maquisards de la ZANU-PF et qui a accueilli 150.000 réfugiés de guerre.

Néanmoins cette visite et les préparatifs qui l'ont entourée, n'ont pas été appréciés par tout le monde. Un porte-parole du Front patriotique (P.F.) de M. N. Kom a accusé la ZANU-PF d'essayer de faire de cette visite un spectacle au profit de ce seul parti et à l'exclusion des partisans de M. N. komo. Ce dernier était basé en Zambie pendant la guerre et M. Mugabe au Mozambique.

Hier, à l'aéroport, M. N. komo, en rang avec les ministres, regardait d'un air songeur M. Mugabe et le président Canaan Banana occuper le devant de la scène à l'arrivée du chef de l'État mozambicain.

Pour sa part, la minorité

blanche s'inquiète des récentes manifestations ouvertement anti-coloniales. Jeudi, en préparation à la visite du président Machel, la statue de sir Cecil Rhodes, fondateur de l'ancienne Rhodesie, a été déboulonnée. Hier, quelques heures avant l'arrivée du chef de l'État du Mozambique, environ 500 manifestants le poing levé, se sont réunis sur la place où trônait la statue de sir Cecil pour scander des slogans révolutionnaires.

Bon nombre d'Africains qui ont débordé les cordons de sécurité hier pour aller toucher le président Machel le considèrent comme un libérateur, qui les a aidés à mettre fin au régime minoritaire blanc. Mais pour beaucoup de Blancs, le président Machel est l'homme qui a contribué à accélérer la fin de leur mode de vie privilégié.

Plusieurs milliers d'écoliers ont été amenés par autocars et placés le long du parcours. Le parti du Front rhodésien, uniquement composé de Blancs, considère qu'il s'agit d'une mesure «totalement illégale et contraire aux droits constitutionnels». Quelques Blancs ont lâché sur la foule qui attendait le président Machel des avions en papier recouverts d'obscénités, rapportent des témoins.

Du sucre cubain pour le Mexique

LA HAVANE (AFP) — L'appel à une solidarité plus étroite des peuples d'Amérique latine par le biais de la dette, de la non-intervention et de l'autodétermination constitue l'un des points forts de la visite officielle de trois jours à Cuba (31 juillet-3 août) du président mexicain Jose Lopez Portillo, estiment les observateurs.

Les nombreuses identités de vue entre M. Fidel Castro et son homologue mexicain sur la nécessaire indépendance des États ont toutefois laissé en suspens les divergences occultées par la chaleur de l'accueil réservé par le peuple cubain au chef de l'État du Mexique, l'unique pays d'Amérique

du Sud à n'avoir jamais rompu avec la Havane.

La condamnation par M. Lopez Portillo de «tout bipolarisme» et des «zones d'influence de toutes les hégémonies» — référence directe à l'URSS et aux États-Unis — dans son discours de samedi à La Havane n'est pas contenue dans le communiqué commun cubano-mexicain signé au terme de son séjour. Allié de l'Union soviétique, Cuba n'a pas repris dans le document la référence à ce principe, partie intégrante des statuts du mouvement des 95 pays non alignés, présidé actuellement par M. Fidel Castro.

Si les deux chefs d'État ont condamné sévèrement le ré-

cent coup d'État en Bolivie, leur approche commune de la situation explosive au Salvador s'est limitée à un appel au respect des droits de l'homme et au rejet de toute intervention étrangère dans ce pays. Habituellement dénoncé par Cuba pour son «génocide», le régime salvadorien n'est pas mis en cause dans le communiqué.

Sur le plan bilatéral, aucune référence n'est faite dans le document à la volonté d'alliance ébauchée verbalement par les deux présidents. La petite phrase prononcée par M. Lopez Portillo le soir de son arrivée à La Havane — «nous ne supporterons pas qu'on touche à Cuba» — a été

reprise avec plus d'enthousiasme encore à l'égard du Mexique par le «lider Maximo».

Cette claire allusion à une intervention de l'un des deux pays dans le cas où l'autre verrait sa sécurité menacée n'a pas trouvé place dans le communiqué.

Contraint cette année d'importer 400.000 tonnes de sucre de Cuba pour la première fois, le Mexique est assuré de pouvoir compter sur l'île pour un approvisionnement supplémentaire. «Nous livrerons au Mexique tout le sucre dont il a besoin», a déclaré le président dans une allocution prononcée lors du dîner offert samedi soir à La Havane par son homologue mexicain.

Par ailleurs les deux chefs d'État ont manifesté dans le communiqué commun leur détermination à soutenir la lutte des États de la région pour leur indépendance politique et économique par le rejet de «toute forme de colonialisme ou de néo-colonialisme». Le Mexique a de son côté appuyé l'exigence cubaine d'évacuation de la base navale américaine de Guantanamo, à l'est de l'île, et demandé la levée du blocus économique des États-Unis.

Sur le plan de l'approvisionnement pétrolier de Cuba, assuré par l'URSS, le chef de l'État mexicain s'est déclaré prêt, lors de la conférence de presse donnée avant son départ de La Havane, à inclure Cuba, si l'île le souhaite, dans la liste des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes bénéficiaires des conditions avantageuses de livraison de brut concédées par Mexico et Caracas au terme d'un accord signé dimanche au Costa-Rica.

La CEE ne reconnaîtrait pas le nouveau régime bolivien

BRUXELLES (AFP) — La CEE n'a pas l'intention de reconnaître la junte militaire qui a pris le pouvoir en juillet en Bolivie, apprenait-on hier à Bruxelles de source communautaire.

Les neuf pays du Marché commun ont déjà marqué leur hostilité vis-à-vis de la junte en refusant de négocier un nouvel accord textile avec la Bolivie, qui devait être à l'ordre du jour du dernier conseil des ministres des Affaires étrangères de la CEE, fin juillet à Bruxelles.

De source européenne, on estime que les négociations actuellement en cours entre la CEE et les pays du Pacte andin (Équateur, Bolivie, Pérou, Venezuela et Colombie) sur la

conclusion d'un accord de coopération économique pourraient être ralenties à la suite de l'arrivée de la junte au pouvoir en Bolivie.

Dans les milieux de la CEE à Bruxelles, on espère que les pays du Pacte andin régleront eux-mêmes ce problème en excluant provisoirement la Bolivie de leur organisation, ce qui permettrait la poursuite des négociations entre l'Europe des Neuf et ce groupe de pays.

Par ailleurs, le gouvernement ouest-allemand s'efforce «par tous les moyens à sa disposition» d'obtenir la libération d'un coopérant ouest-allemand emprisonné en Bolivie quelques jours après la prise du pouvoir par les mili-

taires, a indiqué hier un porte-parole du ministère ouest-allemand des Affaires étrangères.

De source sûre, on précise que ce coopérant, dont l'identité n'a volontairement pas été révélée, aurait été arrêté en compagnie de deux collègues italiens.

Le gouvernement fédéral reproche au régime de La Paz de ne pas avoir respecté dans ce cas l'accord d'aide conclu entre les deux pays, ni la convention de Vienne sur les rapports consulaires.

Malgré ses efforts répétés, l'ambassade de RFA à La Paz n'a en effet pas encore pu prendre contact directement avec le ressortissant allemand emprisonné, a conclu le porte-parole.



Université de Montréal Faculté de l'éducation permanente

Formation personnelle et perfectionnement professionnel Automne 1980

ADMINISTRATION

- Principes de l'administration et de l'organisation
- Psychologie du travail
- Comptabilité industrielle
- Relations humaines dans l'organisation

ANTHROPOLOGIE

- Le système des objets: la culture matérielle

ARTS ET LETTRES

- Loisir et activités artistiques
- L'expression artistique québécoise

COMMUNICATIONS

- Opinion publique
- Les institutions de communication de masse: étude comparative des systèmes
- Communication

CONNAISSANCE DU QUÉBEC

- Économie québécoise: structure et fonctionnement
- Situation du loisir au Québec
- Le Québec d'hier, de 1867 à 1960
- L'expression artistique québécoise
- La communauté scientifique au Québec
- Sociologie du Québec

CONSUMMATION

- Le système des objets: la culture matérielle
- Consommation et consommateurs
- Le droit de la protection du consommateur

COOPÉRATION

- Introduction au phénomène coopératif
- Actualité coopérative II
- Le droit de la coopération

CRÉATIVITÉ

- Processus créateur: techniques et fondements
- Stratégies verbales I
- Introduction aux stratégies non-verbales
- Psychologie de la créativité

CRIMINOLOGIE

- La criminologie: histoire et perspectives actuelles
- Politique criminelle: faits et documents

CULTURE

- Culture et contre-culture

DROIT

- Le droit de la coopération
- Droit du travail I
- Le droit de la protection du consommateur
- Le droit et les personnes âgées

ÉCONOMIE

- Consommation et consommateurs
- Économie I
- Économie québécoise: structure et fonctionnement

ÉDUCATION ET PÉDAGOGIE

- Atelier d'animation en enseignement
- Introduction à l'audiovisuel
- Psychologie de l'apprentissage
- Valeurs chez les jeunes
- Intervention psycho-sociale scolaire

FAMILLE

- Dynamique de la famille
- Sociologie de la famille

GÉOGRAPHIE

- Les États-Unis d'Amérique
- La communauté scientifique québécoise

GÉRONTOLOGIE

- Marginalisation des personnes âgées
- Personnes âgées et problèmes de nutrition
- Le droit et les personnes âgées
- Problèmes de gérontologie I
- Problèmes de gérontologie II
- Problèmes de gérontologie III

LINGUISTIQUE ET LANGUES

- Pratique de l'anglais écrit
- Pratique du français écrit
- Étude des aspects socio-linguistiques du langage
- Le français écrit

LOISIR

- Dimensions fondamentales du loisir
- Situation du loisir au Québec
- Tourisme et loisir
- Loisir et activités artistiques
- Loisir et activités physiques

PUBLICITÉ

- Langage visuel en publicité
- Art contemporain et publicité

PSYCHOLOGIE

- Dynamique des relations humaines
- Dynamique de la famille
- Psychologie de l'apprentissage
- Psychologie sociale
- Psychologie générale
- Notion et évolution des valeurs chez les jeunes
- Psychologie du travail

RELATIONS PUBLIQUES

- Initiation aux relations publiques

SCIENCES

- Introduction à la statistique
- Physiologie humaine
- Communauté scientifique au Québec

SCIENCE POLITIQUE

- Politique criminelle: faits et documents
- Introduction à la politique internationale

SERVICE SOCIAL

- Introduction au service social

SOCIOLOGIE

- Opinion publique
- Éléments de sociologie
- Sociologie de la famille
- Sociologie du Québec

TECHNIQUES ET MÉTHODES

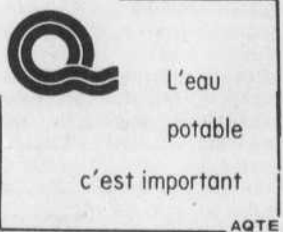
- Entraînement au travail en équipe
- Méthode de recherche
- Processus et techniques d'organisation
- Animation des assemblées délibérantes
- Méthode de travail intellectuel
- Statistiques dans la vie quotidienne
- Introduction à la statistique

TOXICOMANIES

- Alcoolisme et drogues
- Effets physiologiques des psychotropes

TRAVAIL

- Droit du travail I
- Psychologie du travail
- Introduction aux relations du travail



Fine Cuisine Familiale

Cours de base par Henri Bernard

10 semaines
1 fois par semaine, jour ou soir
Début en septembre

PROSPECTUS
843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard
Premier enseignement de cuisine personnelle
de la région de Montréal
101 de la Montée
Suite 101, St-Hubert, 114

Tous ces cours, sauf exception, conduisent à l'octroi de 3 crédits.

Date limite d'inscription: 12 août

Renseignements:

Faculté de l'éducation permanente
3333, chemin Queen Mary, 6e étage
Tél.: 343-6090

Une production suisse romande apparemment au théâtre de l'absurde

par Suzanne Aubry

Solange et Marguerite, de Jean-Pierre Gos, avec Véronique Mermoud et Nicole Dié. Mise en scène de Gisèle Salin. Musique de Max Jendy. Production du Théâtre des Oses, de Suisse romande. Au Théâtre du quartier latin du 31 juillet au 11 août, à minuit.

Le Théâtre des Oses, fondé en 1979 par Gisèle Salin et Véronique Mermoud (deux comédiennes de la Suisse romande) est l'expression d'un grand désir: retrouver le mode d'une véritable recherche sur le travail de l'acteur.

L'acte de se promener d'une production à l'autre, refusant désormais le rôle d'exécutant engagé dans des pièces qui ne corresponderaient pas souvent à leurs aspirations, les deux comédiennes ont décidé de mettre sur pied une troupe permanente. Ce qui leur a permis d'établir une continuité dans le travail entre comédiens qui non seulement apprennent à se connaître mais retrouvent, à travers une liberté d'expérimentation et de recherche, le pouvoir de l'acte créateur.

Solange et Marguerite est apparemment, au niveau visuel et thématique, à un certain théâtre de l'absurde des années cinquante. (Beckett, plus précisément). Deux femmes, l'une vieille (Marguerite), l'autre jeune (Solange) s'affrontent métaphysiquement, clouées à un fauteuil et à une planche. La paralyse inéluctable des personnages dont on ne sait d'où ils viennent et pourquoi ils sont condamnés à se souffrir éternellement, distille l'angoisse d'une existence encaignée et d'une mort permanente: étouffement du rêve et de toute tentative de libération; fantôme tenace de la guerre, des luttes de pouvoir stériles où l'on ne perd ni ne gagne. Dans cet univers carcéral, les



Véronique Mermoud (Solange) et Nicole Dié (Marguerite), dans Solange et Marguerite, une production suisse romande à l'affiche au Théâtre du quartier latin.

jeux sont faits, tout est écrit et chacun tente, dans la dérision du geste fixé à l'avance, d'imposer sa propre force d'initiative.

Le texte, s'il atteint par moments un pouvoir d'incantation fascinant, n'échappe pas toujours à la sécheresse de l'abstraction. Mais l'étonnante performance des comédiennes, Véronique Mermoud (Solange) et Nicole Dié (Marguerite) humanise et donne un visage au concept. Les person-

nages deviennent accessibles, parfois tendres, parfois caustiques; présence à la fois inquiétante et terriblement attachante. Elles explorent sur la pointe aiguë des sens et des émotions une gamme impressionnante d'attitudes et de sentiments. Elles se servent brillamment de leur immobilité et leur visage est porteur d'un jeu réduit à sa plus simple expression.

Gisèle Salin, dans une mise en scène soignée au détail près

de la clarté, a permis à ces deux femmes de jouer avec une liberté d'expérimentation et de recherche, le pouvoir de l'acte créateur.

Solange et Marguerite est apparemment, au niveau visuel et thématique, à un certain théâtre de l'absurde des années cinquante. (Beckett, plus précisément). Deux femmes, l'une vieille (Marguerite), l'autre jeune (Solange) s'affrontent métaphysiquement, clouées à un fauteuil et à une planche. La paralyse inéluctable des personnages dont on ne sait d'où ils viennent et pourquoi ils sont condamnés à se souffrir éternellement, distille l'angoisse d'une existence encaignée et d'une mort permanente: étouffement du rêve et de toute tentative de libération; fantôme tenace de la guerre, des luttes de pouvoir stériles où l'on ne perd ni ne gagne. Dans cet univers carcéral, les

et extrêmement dépouillée, ne déroge pas à l'éthique de la troupe: permettre au comédien, sans dirigisme autoritaire, de retracer et de transmettre son expérience créatrice. La scène de la

danse, investie par une musique de tango un peu grinçante et une gestuelle d'humanoïdes dérisoires, est particulièrement réussie. La musique souligne d'ailleurs avec justesse les moments de transition et

les temps forts du spectacle. Le Théâtre des Oses présente un second spectacle dans le cadre de sa tournée québécoise. Il s'agit du Théâtre d'Emma Santos, texte écrit sous forme de mo-

nologue par une jeune femme ayant été internée dans un asile psychiatrique. Cette pièce sera à l'affiche du Théâtre du quartier latin quatre jours seulement, du 14 au 18 août, à minuit.

TELEVISION

10.15 CBFT

- 10.15 Ouverture et horaire
- 10.15 En mouvement
- 10.30 Le jardin de Pierrot: Chansons, dessins, danses et mimes
- 10.45 Fable du magicien: Dessins animés d'après les fables de La Fontaine
- 11.00 Magazine-Express: "Psychologie" avec Bertrand Roy, psychologue. "La femme et ses droits" par M. Mariette Barbeau
- 11.30 Heidi: Dessins animés. Histoire d'une petite fille infirme qui vit à la montagne
- 12.00 Sur des roulettes: Jeu-questionnaire
- 13.00 Reflets d'un pays: De Carleton. "Le théâtre amateur". Nous suivons un groupe d'individus sans notion de théâtre, qui se sont réunis pour en faire
- 13.55 Le téléjournal
- 14.00 Documentaire: Chronique de France no 151: "Un pari sur l'avenir Renault et Turbo: la place de Renault dans la course automobile avec le moteur turbo de Formule 1"
- 14.30 Cinéma: "Les amoureux du France" (Français 1965) Comédie fantastique réalisée par Pierre Grimbert et François Reichenbach, avec Olivier Despas, Catherine Rouvel, Marie-France, etc.
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

10.15 CFTM

- 10.15 Horaire
- 11.00 Fantan Dédé
- 11.30 Grincio et Cie
- 12.00 Entre deux nuages
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle femme
- 13.00 Votre amie Suzanne
- 13.55 Ciné-Quiz: "La nutrition", "Médecin de famille"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Les quatre cent coups" (Français 1959) Drame réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre L  aud, Claire Maurier et Jean-Pierre R  my
- 16.00 Patrouille du cosmos
- 17.00 "Qu'est-ce que la thérapie?"
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La grande vallette
- 20.00 Mini-séries: "Le feu au trésor"
- 21.30 Un air d'été: Avec Michel Jasmin
- 22.30 La quinzaine
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.30 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Auto-patrouille
- 24.00 Coup de file
- 1.30 Dernière édition/Fermeture

Les Expos gagnent 4-3 puis perdent par la même marque

Ron LeFlore vole et le marbre et le spectacle

par François Lemenu

Ron LeFlore a volé le marbre et le show hier soir au Stade olympique devant une foule de 51.466 spectateurs, un record cette saison. Un jeu rare et combien spectaculaire qu'il a réussi en huitième manche du premier match que les Expos ont remporté en extrêmes 4-3 en 10 manches contre les Mets de New York. Les Expos ont toutefois perdu la deuxième rencontre 4-3 pour ainsi conserver leur avance de deux parties sur les Pirates de Pittsburgh au sommet de la section Est de la Ligue nationale.

«Nos frappeurs ne semblaient pas en mesure de faire contact avec la balle et c'est pour cette raison que j'ai décidé de voler le marbre malgré un compte d'aucune balle, deux prises et deux retraits», a expliqué LeFlore, qui a reçu la visite du premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, accompagné de ses trois fils, entre les deux parties.

«À son deuxième lancer à Cromartie, Pat Zachry m'avait permis de prendre un écart assez important. Et comme il y avait déjà deux prises, je me suis dit qu'il lancerait une balle. C'est un grand risque, je le reconnais. Mais il fallait le prendre», a ajouté LeFlore.

Jusqu'à cette huitième reprise, les Expos avaient été complètement dominés par Zachry. D'ailleurs, les trois points marqués contre lui ne sont pas mérités et Zachry, en toute justice, méritait un meilleur sort.

Mais il a connu une légère défaillance en concédant un simple à Chris Speier et un but sur balles à Jerry White, en

huitième. LeFlore a suivi avec un roulant au troisième but Elliott Maddox qui, à la surprise de tous, a laissé la balle lui passer entre les jambes. Les Expos, très opportunistes, n'en demandaient pas davantage. Rodney Scott, auteur de trois coups sûrs dans le match, a ensuite déposé un amorti, puis a immédiatement volé le deuxième but.

Les spectateurs voyaient déjà se profiler la victoire, les Expos accusant un retard d'un seul point avec Leflore et Scott sur les sentiers. C'était sans compter toutefois sur Pat Zachry, dont l'erreur de Maddox venait de mettre fin à une série de 27 manches sans point. Zachry s'est magnifiquement ressaisi, retirant Andre Dawson et Ellis Valentine, celui-ci sur trois prises. Il s'est ensuite attaqué à Cromartie à qui il a servi deux prises rapides.

Et c'est alors que LeFlore, venu de nulle part, a provoqué l'égalité en volant le marbre.

L'audace de LeFlore a du reste tellement énervé le malheureux Zachry que l'arbitre du marbre avait jugé une feinte non permise.

«LeFlore a complètement déconcentré Zachry en s'élançant vers le marbre et c'est la raison pour laquelle il a commis une feinte illégale, a expliqué le gérant Dick Williams, qui a été aussi surpris de la course de LeFlore que le vendeur de hot-dog. De toute façon, a ajouté Williams, le point aurait compté même si Ron avait été retiré. L'arbitre m'a expliqué qu'il s'agissait d'un vol de but parce que la course de LeFlore a été amorcée avant que Zachry ne commence son élan.»

Le voltigeur de gauche des Expos ne s'est pas contenté

de cela il faut ajouter les deux coureurs que le receveur Roberto Ramos a retiré en tentative de vol. Lee n'a vraiment que lui-même à blâmer et il est permis de croire que son nom ne reviendra pas souvent dans les sommaires désormais.

Mark Bomback, 8-3, une recrue de 27 ans, a mérité la victoire, limitant les Expos à quatre coups sûrs seulement en sept manches et deux tiers. Bomback a été en difficulté en septième manche, mais une balle à double jeu de Warren Cromartie avec les buts remplis l'a tiré d'impasse. Et en huitième, il a concédé des circuits en solo à Larry Parrish et à Rowland Office.

Dyer Miller lui a succédé au monticule mais son unique exploit aura été de retirer André Dawson sur trois prises. Celui-ci a été tenu en échec dans le second match et sa série de parties avec un coup sûr ou plus s'est arrêtée à 19, égalant ainsi le record d'équipe de Warren Cromartie.

Les Expos ont néanmoins inscrit un troisième point en neuvième et le public, moins nombreux à minuit quinze, a espéré jusqu'à la fin un second miracle.

Neil Allen a mis fin aux prétentions des Expos en obligeant Jerry White à frapper une chandelle avec des cou-

reurs aux deuxième et troisième buts.

Les Expos ont donc divisé les honneurs du programme double. Ils peuvent se compter chanceux.

ÉCHOS — Les Expos ont encore trois parties à disputer aux Mets. Ce soir, Bill Gullickson (2-3) sera opposé à John Pacella (3-1), demain Scott Sanderson (11-5) fera face à Roy Lee Jackson (1-1) et jeudi, Fred Norman (2-1) lancera contre Craig Swan (5-8)...

reurs aux deuxième et troisième buts.

Les Expos ont donc divisé les honneurs du programme double. Ils peuvent se compter chanceux.

ÉCHOS — Les Expos ont encore trois parties à disputer aux Mets. Ce soir, Bill Gullickson (2-3) sera opposé à John Pacella (3-1), demain Scott Sanderson (11-5) fera face à Roy Lee Jackson (1-1) et jeudi, Fred Norman (2-1) lancera contre Craig Swan (5-8)...

Mets (3)		Expos (4)	
Taveras ac	5 0 0	LeFlore cg	4 2 0
EMaxx 3b	5 0 0	RScott 2b	4 0 0
Mazzilli cc	4 0 0	Danson cc	4 0 1
Washgtn cg	4 0 0	Valentin cd	4 0 0
Yongblo cd	4 1 1	Cromat 1b	4 0 0
Jorgsch 1b	2 1 1	Carter r	4 0 1
Trevino r	4 0 1	Parrish 3b	4 0 0
Flynn l	4 1 2	Speier ac	4 1 2
Zachry l	2 0 0	Rogers l	1 0 0
JMoren fu	1 0 0	White fu	0 1 0
Allen l	0 0 0	Barnes l	0 0 0
		Sosa l	0 0 0
		Brnzrd	1 0 0
Total	35 3 6 2	Total	34 4 7 1
New York	020	010	000
Montréal	000	000	000
Un retrait lors du point gagnant.			
E—Rogers, E-Maddox, DJ—Montréal 1, LS—New York 5, Montréal 7, 2B—RScott, Flynn, S—Taveras, RScott, LeFlore 2, Rogers, Zachry.			
New York			
Zachry	9	6	3
Allen p, 5-7	13	1	1
Montréal			
Rogers	8	6	3
Barnes	13	0	0
Sosa g, 6-4	123	0	0
LE—Zachry, T—2-54			



Une seconde après ce lancer haut du lanceur des Mets, Pat Zachry, au receveur Alex Trevino qui a fait couler au sol le frappeur Warren Cromartie des Expos, Ron LeFlore volait le marbre et marquait le point égalisateur pour les Expos en huitième manche du premier match, hier soir au Stade olympique. (Photolaser CP)

BASEBALL

Ligue Nationale

Dimanche
Montréal 6, Atlanta 5
Philadelphie 8, Cincinnati 4
San Diego 5-4, Pittsburgh 2-1
Chicago 3-3, San Francisco 2-2
St-Louis 4, Los Angeles 1
Houston 3, New York 2

Hier
Montréal 4-3, New York 3-4
Los Angeles 5, Atlanta 3
Cincinnati 7-11, San Diego 1-2
Houston 4, San Francisco 2

Aujourd'hui
Pittsburgh, Candelaria (7-10), 14 h 30
Chicago, Reuschel (7-9), 14 h 30
St-Louis, Fulgham (3-3) à Philadelphie, Ruthven (10-7), 19 h 35
New York, Pacella (3-1) à Montréal, Gullickson, (2-3) 19 h 35
Los Angeles, Goltz (4-7) à Atlanta, Niekro (8-14), 19 h 35
San Diego, Mura (4-3) à Cincinnati, Moskau (7-3) 20 h 05
San Francisco, Stember (0-0) à Houston, Forsch (8-9), 20 h 35



Les frappeurs

(Partie d'hier non comprise)		pb	cs	cc	pp	pp	pp
Barnard	153	34	5	14	222		
Carter	352	87	20	67	247		
Cromartie	387	121	10	46	313		
Dawson	353	110	11	59	310		
Hutton	40	9	0	5	225		
LeFlore	313	101	3	27	257		
Macha	84	26	1	7	310		
Office	140	33	2	16	236		
Philadelphie	249	68	9	34	273		
Raines	14	1	0	0	071		
Ramos	12	1	0	1	083		
Scott	352	79	0	26	224		
Speier	205	47	1	19	224		
Tamargo	39	10	0	8	256		
Valentine	240	76	11	58	317		
White	91	28	4	10	308		

Les lanceurs

(Partie d'hier non comprise)		g-p	vs	mi	rab	mpm
Bahrman	7-4	2	58	26	3 05	
Fryman	5-4	11	56	39	2 05	
Gullickson	2-3	0	59	41	4 12	
Lee	3-5	0	59	33	3 00	
Lee	3-5	0	91	27	5 58	
Murray	0-0	0	20	8	5 40	
Norman	2-1	4	60	30	4 05	
Palmer	6-3	0	101	56	2 82	
Rogers	11-6	0	181	107	3 00	
Sanderson	11-5	0	133	80	2 75	
Sosa	5-3	8	60	39	3 60	

Assistance — 1,348,068.

LIGUE NATIONALE

Section Est		g	p	moy.	diff.
MONTRÉAL	58	44	569	—	
PITTSBURGH	56	47	544	2½	
PHILADELPHIE	54	47	535	3½	
NEW YORK	50	53	485	8½	
ST-LOUIS	46	57	447	12½	
CHICAGO	47	58	420	15	

Section Ouest		g	p	moy.	diff.
HOUSTON	58	46	558	—	
LOS ANGELES	58	47	552	½	
CINCINNATI	55	51	519	4	
SAN FRANCISCO	51	55	481	8	
SAN DIEGO	47	58	448	11½	
ATLANTA	46	58	442	12	

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est		g	p	moy.	diff.
NEW YORK	66	38	635	—	
BALTIMORE	58	44	569	7	
DETROIT	56	45	554	8½	
MILWAUKEE	55	49	527	11	
BOSTON	53	50	515	12½	
CLEVELAND	51	49	510	13	
TORONTO	45	57	441	20	

Section Ouest		g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	65	40	619	—	
OAKLAND	53	50	500	12½	
TEXAS	50	54	481	14½	
MINNESOTA	47	57	452	17½	
CHICAGO	46	57	447	18	
SEATTLE	39	65	375	25½	
CALIFORNIE	38	64	373	25½	

par André Chartrand

Les Alouettes de Montréal disputent demain soir en Saskatchewan un match de football qu'ils ne peuvent se permettre de perdre. C'est l'instructeur-chef Joe Scannella qui l'a affirmé hier soir après avoir fait suer ses joueurs pendant une heure et demie sur le terrain adjacent au Stade olympique.

Les Alouettes reprennent en effet le collier demain contre les Roughriders de Regina, après avoir été inactifs pendant 14 jours. Et si Scannella prétend ne pouvoir imaginer subir une défaite contre ces derniers, c'est parce que les Riders de l'Ouest sont encore cette année la plus faible équipe de la Ligue canadienne de football, même s'ils ont causé une surprise la semaine dernière en battant les Tiger-Cats de Hamilton sur leur propre terrain par le pointage de 19-18.

Mais Scannella devra compter sans les services de David Green. Le meilleur joueur de la LCF l'an dernier n'est pas encore remis de la blessure au

genou droit subie lors du premier match de la saison et qu'il a aggravée à chaque rencontre par la suite.

Son nom a été placé sur la liste des blessés pour 30 jours. Hier, il s'est contenté de courir lentement un ballon dans les mains pendant que ses coéquipiers en soufflaient un coup. La blessure n'est pas tellement douloureuse mais Green ne peut changer de direction ou pivoter sur lui-même sans grimacer. Green est revenu au jeu beaucoup trop tôt lors de l'ouverture de la saison puisqu'il s'était rapporté au camp d'entraînement seulement quatre jours avant le match initial, et de puis lors il a pati pour son retour trop hâtif. Il est bien entendu que Scannella ne précipitera pas son retour. Il reviendra au jeu seulement quand son genou sera complètement guéri, a-t-il déclaré.

Scannella et son adjoint à la ligne offensive Jim Erkenbeck se sont attardés hier à polir la synchronisation des joueurs de ligne tant sur les courses au sol que lors des jeux aériens. «C'est ce qui a fait défaut

depuis le début de la saison, affirme Scannella. Nous manquions visiblement de «timing» sur les courses hors l'aile et sur les passes volées, et la plupart du temps le porteur de ballon ou le flaqueur qui recevait le ballon devait se défendre contre deux ou même trois adversaires pour gagner du terrain.»

Scannella a également indiqué qu'il fallait à tout prix que son équipe s'inscrive au pointage la première. «Qu'on prenne une avance de 10 points tôt dans le match, et je suis persuadé de gagner. En situation inverse, nous connaissons toujours des problèmes, ce que je m'explique mal puisque nous avons beaucoup de vétérans.

«Notre défensive excelle à protéger des avances. C'est quand nos adversaires sont obligés d'adopter une stratégie de rattrapage qu'ils jouent leur meilleur football», a-t-il expliqué.

Mais cette défensive devra également éviter les erreurs, telles les obstructions, qui sont directement responsables de tiers des 51 points comptés

contre les Alouettes en trois matches.

Les Alouettes sont un peu favorisées par le sort d'avoir à affronter les Riders de Regina alors qu'ils sont privés de leur meilleur porteur de ballon.

En l'absence de Green, l'attaque au sol reposera sur les frères épaules de Alvin «Skip» Walker et un peu aussi sur celles de Keith Baker, à qui l'on a fait pratiquer souvent hier les jeux renversés à l'aile mais également au centre de la ligne. Il ne faudrait pas se surprendre de voir Joe Barnes, qui débute le match au poste de quart, appeler quel que jeu de «college», histoire de surprendre les Riders. Chuck McMann, le compagnon de Walker au champ-arrière, agira presque strictement à titre de bloqueur.

Scannella voue encore à Barnes une confiance illimitée et prend même ombre de quelques questions pernicieuses le concernant, genre: «Perez-vous confiance à Barnes aussi longtemps que lors du match contre Hamilton?» «Écoutez, répond-il, Joe a été blessé lors du premier match,

son bras n'avait pas retrouvé toute sa force lors du second et c'était le déluge contre Hamilton. Personne, sauf Dattilio sans doute (grand éclat de rire), aurait pu faire mieux.» Mais Scannella est quand même inquiet. Après tout les Alouettes avaient eu, toutes les misères du monde à prendre la mesure des Roughriders 11-3 la saison dernière alors qu'ils étaient la risée du football canadien. «Ce ne sera pas facile», a-t-il dit, sans qu'on puisse savoir s'il était sérieux ou non.

Une victoire et les Alouettes pourraient garder un oeil sur les Argonauts de Toronto et le premier rang de la section Est. Sinon, leur situation deviendrait trouble, même si le moral de l'équipe est légèrement à la hausse.

C'est le garde à l'attaque Ed Szpytma qui prendra la place de Green dans l'alignement des Alouettes, qui comptera 20 Canadiens et 14 Américains. Le seul changement notable que cela apporte, c'est que Scannella pourra utiliser cinq Américains sur la ligne tierce.

Le nouveau président du CIO entre en fonction

Une lourde tâche attend Samaranch

MOSCOU (AP) — Les Jeux de Moscou sont du passé. M. Juan Antonio Samaranch, le nouveau président du CIO qui a pris officiellement ses fonctions hier matin, a devant lui une lourde tâche.

La première préoccupation concerne les règles d'admission des athlètes aux futurs Jeux olympiques. «Nous devons essayer d'établir des principes concrets», a-t-il déclaré au cours d'une interview. C'est l'un des problèmes les plus sérieux auxquels nous ayons à faire face. Mais nous ne devons pas essayer d'établir les mêmes règles rigides pour tous les sports des Jeux olympiques. Chacune des fédérations sportives internationales a ses propres problèmes et voit la question de l'admission de manière différente».

M. Samaranch, 60 ans, industriel et diplomate espagnol, a succédé à Lord Killanin dimanche soir, lorsque la flamme olympique s'est éteinte sur le Stade Lénine, à la cérémonie de clôture de des Jeux. Une cérémonie informelle et privée de remise des pouvoirs entre les deux hommes a eu lieu hier.

Le nouveau président du mouvement olympique est un homme tranquille, qui parle peu à propos de l'avenir. Il ne

donne pas l'impression, quand on s'adresse à lui, que l'olympisme s'apprête à subir dans les années à venir de profon-

des transformations.

«Je ne suis pas habitué à travailler seul. J'aime travailler avec d'autres personnes»,

dit-il. Il est à la tête d'un bureau exécutif composé de neuf membres, dont trois nouvellement élus. Mais il n'envisa-

ge pas de convoquer ce bureau exécutif avant la fin octobre, ni de prendre de décision d'ici là.

Athlétisme: des médaillés olympiques feront face aux Américains ce soir

ROME (AFP et Reuter) — Deux cents athlètes venus de seize pays, dont l'URSS et les États-Unis, s'affronteront ce soir à Rome dans une réédition en miniature des Jeux olympiques de Moscou, — mais sans boycottage.

Les médaillés des pays qui se sont rendus à Moscou, et les vedettes de ceux qui ont observé le boycottage, vont pouvoir mesurer leurs capacités respectives pour la première fois depuis les Jeux à l'occasion du «Gala d'or» organisé par la Fédération italienne d'athlétisme.

L'URSS, qui a rafilé les médailles aux Jeux envoie une délégation forte de 30 représentants, dont les médaillés d'or Victor Markhine, Youri Sedykh, Loudmilla Kondratieva et Tatiana Kazankina, vainqueurs respectivement du 400 mètres, marteau, 100

mètres et 1500 mètres.

Tous les yeux, au Stade olympique de Rome, se dirigeront vers les protagonistes du 400 mètres haies où le Soviétique Vassili Artchipenko aura l'occasion de voir si l'argent qu'il a gagné à Moscou lui permettra de tenir tête au recordman du monde Edwin Moses, qui est à la tête d'une délégation de 30 athlètes américains. Le recordman européen de l'épreuve, l'Ouest-Allemand Harald Schmid, sera également présent.

Outre l'Allemagne de l'Ouest, le Kenya, le Japon et le Canada, eux aussi absents des Jeux, seront là. Les athlètes kenyans sont conduits par le redoutable spécialiste du 800 mètres James Maina et le record du monde du 3,000 mètres steeple Henry Rono.

Les champions olympiques de la hauteur — avec et sans perche — le Polonais Wladyslaw Kosakiewicz et l'Est-Allemand, Gerd Wessig, ont confirmé au dernier moment leur participation.

L'équipe olympique des États-Unis s'apprête enfin à rivaliser directement avec les champions couronnés ces deux dernières semaines à Moscou, dont elle était absente pour raison de boycottage, puisque ce soir, à Rome, elle prendra le départ d'une seconde tournée européenne qui la conduira ensuite à Berlin-Ouest (le 8), Cologne (le 10) et Zurich (le 13).

Certes, il s'agit seulement d'une participation en force à des réunions post-olympiques. Toutes les victoires que les Américains pourront remporter ou tous les records du

monde qu'ils pourraient battre ne remplaceront jamais — ils l'ont dit et répété — dans leur

esprit, les titres olympiques dont certains estiment, à juste raison, avoir été privés.

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Aujourd'hui		Mercredi	
Hamilton à Ottawa		Edmonton à Toronto	
Calgary à C.-Britannique		Montréal en Saskatchewan	

LIGUE CANADIENNE

Section Est		p	g	p	n	pp	pc	pts
TORONTO	4	3	1	0	0	72	58	6
OTTAWA	4	2	2	0	0	79	95	4
HAMILTON	3	1	2	0	0	73	59	2
MONTRÉAL	3	1	2	0	0	36	51	2

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES								
---------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

DÉCÈS

DESJARDINS, Fabien A. — À St-Jérôme, le 4 août 1980 à l'âge de 96 ans, est décédé, M. Fabien A. Desjardins, ex-chef de gare pour la Compagnie Canadienne Pacifique à St-Jérôme, époux de feu en 1ère épouse de Emma Hétu et en seconde épouse de feu Camille Thinet domicilié rue du Palais, St-Jérôme. Il

DÉCÈS

du Père Léon Brisebois, C.S.C.



Le père Léon Brisebois, C.S.C., est décédé subitement à l'hôpital du Sacre-Cœur, Cartierville, le lundi, 4 août 1980, à l'âge de 68 ans. Né le 3 août 1912 à Pointe-Claire (Québec) de Aimé Brisebois et de Georgianna Lauzon, il fait ses études à Pointe-Claire, Sainte-Geneviève, Saint-Laurent. Il a travaillé au Séminaire Sainte-Croix, puis au Collège de Saint-Laurent. Il entre au noviciat de la congrégation le 15 août 1932, prononce ses vœux perpétuels le 16 août 1936 et reçoit l'ordination sacerdotale le 29 juin 1939. Sa carrière de père Brisebois porte les noms de travail charnel, dévouement et service de sa communauté. En effet, à l'exclusion d'une année d'enseignement au Collège de Saint-Laurent, il a consacré ses énergies, son âme et sa ferveur aux maisons de formation et au recrutement: neuf ans au Séminaire Sainte-Croix comme professeur et supérieur, deux ans au Scolasticat Notre-Dame-de-Sainte-Croix comme supérieur, au service de l'Œuvre de Mon Petit Prêtre depuis 1949. Il est aussi précurseur occasionnel dans des paroisses et chez les religieux et religieuses. Le défunt laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Jean-Louis, Antoine, Antoinette (Sœur de Ste-Anne), Jeanne (Mme Étienne Richer), Albert, Ludger et Maurice. Sa dépouille mortelle est exposée mardi à 4 heures au Salon J.A. Legault, 16114 ouest, 3001 Gouin, Sainte-Geneviève. La messe des funérailles sera célébrée à la paroisse Sainte-Geneviève le 7 août, à 10 heures.

laisse dans le deuil ses enfants: Roland (Simone Bernier), Fernand (Léonie Forget), Jacqueline, bibliothécaire cité de St-Jérôme, Dr. Roger Desjardins (Françoise Perron), Mme Raymond Cadieux (Madeleine), Mme André Robert (Thérèse). Les funérailles auront lieu le mercredi 6 août. Le convoi funéraire partira des salons de la Maison funéraire Trudel No 400 rue Labelle, St-Jérôme, pour se rendre à la Cathédrale de St-Jérôme, où le service sera célébré à 2-00 heures, et de là au cimetière de Ste-Agathe-des-Monts lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: de 2 à 5 heures et de 7 à 10 heures.

GALEPPE, Marguerite (Saint-Antoine). — À Montréal, le 2 août 1980, est décédée Marguerite Galeppe, épouse de Claude Galeppe, ingénieur-conseil. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Suzanne, épouse de Robert Frenette, et leurs enfants Étienne et Mathieu, Yves et son épouse Diane, Gilles, Robert, Roseline et Marie-Claude. Sa mère Mme Eva Saint-Antoine, ses sœurs Bernadette, épouse d'Eugène Valade, Marie, épouse de Dr Vianney Galoppe, Jeanne, épouse de Jean-Paul Robert, Louise, Denise, Francine, épouse d'Albert Veilleux, ses frères Joseph, Arthur, et son épouse Hélène, Pierre et son épouse Denise, Jean, vicaire épiscopal, Gérard et son épouse Madeleine, Conrad et son épouse Denise. Ses belles-sœurs, Sœur Marguerite, f.m.m., Gabrielle, épouse de Bernard Gilroy, Mme Bernadette Galoppe, Fernande, épouse de Gaston Fréchette, Françoise, épouse de Roger Limoges, Marthe, épouse de Gaston Desnoyers, Thérèse, épouse de Dr Romeo Soucy, Denise épouse d'André Lemarier, et de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le mardi 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc., 11813 rue Notre-Dame est, Pointe-aux-Trembles à 1 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Enfant-Jésus où le service sera célébré à deux heures et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIASSON, Aïda. — À Montréal, le 4 août 1980 à l'âge de 86 ans, est décédée, Mme Aïda Dulude épouse de feu Omer Giason. Pour respecter ses dernières volontés, la Liturgie de la Parole aura lieu le mercredi 6 août en la Chapelle de la résidence funéraire Magnus Poirier, 7388 rue Viau à 4 heures et de là au crématorium Magnus Poirier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOULE, Jean-Louis. — À Montréal, le 3 août 1980 à l'âge de 61 ans, est décédé, Jean-Louis Houle. Outre son épouse Laura Deguire, il laisse ses filles: Mme Normand Corbeil (Louise) et Sylvie, son frère Lucien, ses sœurs Pauline et Juliette ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs. Les funérailles auront lieu le mercredi 6 août. Le convoi funéraire partira des salons J.R. Deslauriers et Urgel Bourgeois No 5650 rue Côte des Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon où le service sera célébré à 2-00 heures, et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Pa-

rents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation Québec des malades du cœur seraient appréciés.

POIRIER, Hyacinthe. — À Montréal, le 4 août 1980 à l'âge de 80 ans, est décédé, M. Hyacinthe Poirier époux de Marguerite Fournier. Outre son épouse il laisse dans le deuil ses enfants: Marthe (épouse de Dican Tutundjian), Normand (époux de Mireille Magny) ainsi qu'un petit-fils Frédéric. Les funérailles auront lieu le mercredi 6 août. Le convoi funéraire partira du salon funéraire Urgel Bourgeois No 2095 rue de Salaberry, pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux où le service sera célébré à 11-00 heures, et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMPE, Gaston. — À Montréal, le 3 août 1980, est décédé, M. Gaston Trempe, notaire retraité, époux en 1ère épouse de feu Lucie Barette et en seconde épouse de Amariyis Lemieux, paroisserie de St-Edouard depuis 1925. Le service de deuil des enfants: Jean-Luc, notaire (Madeleine Levasseur), André (Lucette Rondeau), Mme veuve

Gérard Caisse, M.D. (Liliane), sa belle-fille Louise Lemieux (épouse de Marc Roy) ainsi que 12 petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu le jeudi 7 août. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire Magnus Poirier No 5520 rue St-Denis, pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10-00 heures, et de là au cimetière de Sorel lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé mardi à 7 heures. Salon ouvert de 2 à 5 et de 7 à 10 heures.

TRUDEAU, Hélène. — À Montréal, le 3 août 1980, est décédée, Mme Hélène Trudeau à l'hôpital Notre-Dame à la suite d'une courte maladie. Fille bien-aimée de Marie-Eva Trudeau et de feu Joseph G. Trudeau, sœur de Marcelle, Jean, André, Claude et de feu Madeleine Turner. Les funérailles auront lieu le mercredi 6 août. Le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc. et J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 1-30 heures, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 2-00 heures, et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. La dépouille mortelle sera exposée mardi de 2 à 5 heures et de 7 à 10 heures.

Avis publics

PRENEZ AVIS que la compagnie CENTRE D'IMAGE ET DE SON ATLANTIQUE LEE - ATLANTIC VIDEO AND SOUND CENTRE LTD. demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, P.Q. le 18 mars 1980

ROBERT FRAGMAN

président

AVIS
AVIS est par les présentes donné que JEAN-PAUL POISSANT, domicilié et résidant au 135, Avenue Lachine, district de Montréal, Province de Québec, fera application auprès du Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec pour un ordre changeant son nom en celui de JEAN-PAUL HUOT.

Lachine, le 17 juillet 1980

Mes Legault & Dauphin,
3380, rue Notre-Dame,
suite 200,
Lachine, P. Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Tribunal de la Jeunesse

NO: 500-43-00655-80

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

PAR AVIS PUBLIC

(art. 139 C.P.C.)

A. M. Jacques St-Laurent

Considérant la demande formulée par requête en date du 15 juillet 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Belloc, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Eric Normand St-Laurent, né le 20 septembre 1975 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier-adjoint
Lucille Bourdeau

d'AMOURS, ZONATO & ASSOCIES
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des divorces)

NO: 12-097553-807

Monsieur Fritz Palmon, photographe, résident et domicilié en la ville de Montréal

Requérant

Dame Monique Dorville, présentement d'adresse inconnue

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à la publication de la requête en divorce, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 juillet 1980

J. PERRON
Greffier-adjoint

Me Jacques Brunet -
3714, rue Ontario
Montréal (Québec)
H1W 1R9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

DAME MARIA LUISA ROJO, opératrice, épouse de Emilio Grau Ibáñez, domiciliée et résidant au 4720 Dupuis, S-6, Côte des Neiges, Montréal, District de Montréal.

Requérante

EMILIO GRAU, de domicile et résidence inconnus.

INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé EMILIO GRAU, est par le présent avis requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la date de la présente publication. Une copie certifiée conforme d'une Requête en divorce a été déposée par lui au greffe des Divorces du Palais de Justice de Montréal, au 10 St-Antoine est, Montréal.

A défaut de produire et d'inscrire une comparution ou contestation dans ledit délai, l'intimé est de plus par le présent avis informé que la Requête interviendra les procédures nécessaires pour obtenir contre lui un jugement de Divorce par défaut selon les conclusions de sa Requête.

MONTRÉAL, le 20 juillet 1980

PROTONOTAIRE-ADJOINT
Cour Supérieure de Montréal

(S) RONALD CHASSE

STEWART, McKENNA, GAUTHIER

606 Cathcart,
Suite 1010,
Montréal, Québec,
H3B 1L8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE LIONEL WELLS PREVOST, BANQUE NATIONALE DU CANADA.

Requérante.

PAUL RAINVILLE, ex-qualité de syndic à la faillite de Lionel Wells Prevost.

Syndic-Intimé.

LIONEL PREVOST, JACQUES GOUJARD, REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL.

Mis-en-cause

Avis est donné au mis-en-cause Lionel Prevost qu'une requête en déclaration de propriété a été déposée contre le syndic-Intimé, Paul Rainville, ex-qualité de syndic à la faillite de Lionel Wells Prevost, par la partie demanderesse en cette cause et cette requête a pour objet de faire déclarer la Banque Nationale du Canada propriétaire de l'immeuble connu comme étant le 88 subdivisions 376, 377, 378, 379, 411, 412 et 413, division d'enregistrement de Montréal, et portant le numéro civique 12-070 boul. Rivière-des-Prairies.

Une copie de la requête en déclaration de propriété a été déposée à l'intention du greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, et elle est requise de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

REINHARDT, DORRIS, DESCHAMPS, LEBEL & HUDON,
440 ouest boul. Dorchester, 6ième,
Montréal, P.Q. H2Z 1V7
Procureurs de la partie demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-00655-80

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

PAR AVIS PUBLIC

(art. 139 C.P.C.)

A. Robert Johnson

Considérant la demande formulée par requête en date du 28 novembre 1979, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Belloc, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Tracey Michelle Johnson, née le 26 mai 1968 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier-adjoint
Lucille Bourdeau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 700-05-00087-800

ETABLISSEMENT ALAJEX, Vaduz, État du Liechtenstein

demandeur

PAR ORDRE DE LA COUR

La Défenseure, DAME MARISE PICULAT, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie a été déposée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTRÉAL, 17 juillet 1980

(S) Julius H. Grey

Procureur du défendeur et demandeur en garantie

COPIE CONFORME

Procureur du défendeur et demandeur en-garantie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-14-002408-805

TESSIER ESTELLE, et-

TESSIER CARMEN.

Requérantes

OBJET: La succession de Armand Robin, de son vivant domicilié au 8620 St-Urbain, à Montréal, district de Montréal.

PRENEZ AVIS qu'une requête pour obtenir des lettres de vérification concernant la succession de feu ARMAND ROBIN, des lieux ci-haut mentionnés, qui était présentée le 9 juillet 1980, sera présentée pour adjudication à l'un des honorables Juges de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le district de Montréal, Chambre de pratique, au palais de Justice de Montréal, le 17 septembre 1980, à 9-30 heures de l'avant-midi. STE-THERÈSE, 29ème jour de juillet 1980

Me André Hovet, Avocat,
39 rue Turpin
Ste-Thérèse, Qc.
Procureur des requérantes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES

COUR SUPÉRIEURE

(En faillite)

NO: 400-11-00098-80

SURINTENDANT NO 024584

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE LES OUVRIÈRES GÉNÉRALES DU CAP DE MADELINE, manufacturiers de portes et châssis, un corps politique et incorporé ayant son siège social au 860, Boul. St-Jules, St-Louis, de France, Cht Champlain, Qué.

88-1

Avis est par les présentes donné que la compagnie "LES OUVRIÈRES GÉNÉRALES DU CAP DE MADELINE INC.", manufacturiers de portes et châssis, de St-Louis de France, Québec, a fait une cession le 21 juin 1980, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12e jour d'août 1980, à 11 heures de l'avant-midi, à l'Édifice Trust Royal, 1320, rue Notre-Dame, 2ème étage, à Trois-Rivières, dans la province de Québec.

Dans l'attente de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le district de Montréal, Chambre de pratique, au palais de Justice de Montréal, le 17 septembre 1980, à 9-30 heures de l'avant-midi.

STE-THERÈSE, 29ème jour de juillet 1980

Me André Hovet, Avocat,
39 rue Turpin
Ste-Thérèse, Qc.
Procureur des requérantes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

DAME ALA PAWLUS.

Requérante

JESUS HECTOR MORALES, Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, JESUS HECTOR MORALES, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 40 jours de la dernière publication. Il est aussi requis de comparaître au Palais de Justice à Montréal, 10 St-Antoine est, le 17 septembre 1980 à 9-30 a.m., dans la chambre 16-11 pour entendre la requête de la requérante pour MESURES PROVISOIRES. Une copie de la requête en divorce et la requête pour Mesures Provisaires ont été déposées à la Division des Divorces à son intention. Prenez avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à la publication de la requête en divorce, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 30 juillet 1980

(S) RONALD CHASSE

PROTONOTAIRE C.S.M.

ME FLORENT PHILBERT

McGraw-Hill, Leduc & Ass.,
5850 est. rue Sherbrooke,
350,
Montréal,
Qué. H1N 1E1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE LIONEL WELLS PREVOST, BANQUE NATIONALE DU CANADA.

Requérante.

PAUL RAINVILLE, ex-qualité de syndic à la faillite de Lionel Wells Prevost.

Syndic-Intimé.

LIONEL PREVOST, JACQUES GOUJARD, REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL.

Mis-en-cause

Avis est donné au mis-en-cause Lionel Prevost qu'une requête en déclaration de propriété a été déposée contre le syndic-Intimé, Paul Rainville, ex-qualité de syndic à la faillite de Lionel Wells Prevost, par la partie demanderesse en cette cause et cette requête a pour objet de faire déclarer la Banque Nationale du Canada propriétaire de l'immeuble connu comme étant le 88 subdivisions 376, 377, 378, 379, 411, 412 et 413, division d'enregistrement de Montréal, et portant le numéro civique 12-070 boul. Rivière-des-Prairies.

Une copie de la requête en déclaration de propriété a été déposée à l'intention du greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, et elle est requise de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

REINHARDT, DORRIS, DESCHAMPS, LEBEL & HUDON,
440 ouest boul. Dorchester, 6ième,
Montréal, P.Q. H2Z 1V7
Procureurs de la partie demanderesse

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CHANGEMENT DE NOM
JOSEPH LEO SAVOIE

PRENEZ AVIS que Monsieur JOSEPH LEO SAVOIE, homme d'affaires, résident et domicilié au 4565, rue Fabre, Montréal, district de Montréal, Province de Québec, désire dans les trente (30) jours suivant la dernière publication du présent avis, présenter une requête au Ministère de la Justice pour changer son nom en celui de JOSEPH LEO OUELLETTE.

MONTRÉAL, le 30e jour de juillet 1980

MES SMITH, LUSSIER ET SAINT-MARTIN
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-002551-807

PLOMBERIE BELLEROSSE INC., demanderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS est par les présentes donné en vertu de l'article 31 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q. 1977, c. P-16 tel qu'amendé) que la garantie créée par l'acte de fidéjussion entre Les Fabrications Manhattan Canada Cie Ltee et la Compagnie Trust Royal, 45 Canada Ltee, paroisserie de St-Jérôme, Québec, passé le 19 janvier 1979 devant Me David Whitney, notaire, et enregistré le 24 janvier 1979 dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2944294 et le 26 janvier 1979 dans la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 52177, est devenue exécutoire.

MONTRÉAL, le 29 juillet 1980.

Compagnie Trust Royal

Fiduciaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-002551-807

PLOMBERIE BELLEROSSE INC., demanderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS est par les présentes donné en vertu de l'article 31 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q. 1977, c. P-16 tel qu'amendé) que la garantie créée par l'acte de fidéjussion entre Les Fabrications Manhattan Canada Cie Ltee et la Compagnie Trust Royal, 45 Canada Ltee, paroisserie de St-Jérôme, Québec, passé le 19 janvier 1979 devant Me David Whitney, notaire, et enregistré le 24 janvier 1979 dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2944294 et le 26 janvier 1979 dans la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 52177, est devenue exécutoire.

MONTRÉAL, le 29 juillet 1980.

Compagnie Trust Royal

Fiduciaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RELIGION

Les jésuites après la démission du P. Arrupe

ROME (AFP) — Les rappels à l'ordre de trois papes n'ont pas suffi à modifier l'attitude de la Compagnie de Jésus dans sa recherche, depuis la fin du concile Vatican II, de frontières plus avancées et parfois plus dangereuses dans les domaines théologique, moral, social et politique.

Le «pape noir», le père basque espagnol Pedro Arrupe, âgé de 72 ans, a fait ce qu'il a pu pour encourager les plus récalcitrants parmi ses 27.000 sujets à l'«autocritique» et à se soumettre aux directives des chefs de l'Eglise catholique.

Les résultats de ses efforts ont dû le décevoir s'il en est arrivé au point de démissionner, commente-t-on ces jours-ci à Rome après l'annonce officielle de son geste et de la décision de Jean-Paul II de renvoyer «temporairement» le transfert des pouvoirs à la tête du plus puissant ordre religieux de l'Eglise.

Pourtant, le révérend père Arrupe l'avait bien dit aux supérieurs de la compagnie, le 21 septembre dernier, dans une lettre écrite après la dernière mise en garde du pape. «Je n'ai aucune intention de rejeter sur d'autres la responsabilité. Mais vous, les pères provinciaux, vous devez assumer votre part de responsabilité pour promouvoir les changements... qu'on nous demande.»

Quelques mois plus tard, le 28e successeur de saint Ignace reprenait à nouveau la plume pour convoquer les congrégations préparatoires du «sommet» de la compagnie chargée d'accepter sa démission selon les normes de l'ordre approuvées en 1965, l'année de son élection.

Le départ du père Arrupe, après 15 ans de gouvernement, ne saurait tarder. Jean-Paul II lui a simplement demandé le temps d'étudier la question qui se pose pour la première fois dans l'histoire de la compagnie.

Les rapports entre le souverain pontife et le pape noir sont excellents, comme il l'a assuré récemment. Le problème est qu'il faut un homme nouveau pour amener la compagnie à une plus rigoureuse fidélité à l'égard du souverain pontife qui veut remettre de l'ordre dans l'Eglise après la période de confusion post-conciliaire.

Le père Arrupe s'identifie avec cette période, dont il reconnaît les aspects aussi bien positifs que négatifs. «Aurait-il été plus coupable dans de nombreux cas de renoncer au progrès?» a-t-il déclaré il y a deux ans. Mais ses hommes ont été parfois plus loin que ce que le supérieur général de la Compagnie de Jésus pouvait accepter et le souverain pontife tolérer.

On rappelle ces jours-ci à Rome les jésuites qui se sont prononcés en faveur du divorce, les théologiens de la compagnie qui ont contesté l'infailibilité du pape et d'autres, tel le jésuite américain John McNeill, qui ont approuvé l'homosexualité. A partir de 1975, les trois derniers papes se sont demandé: «Où va la compagnie?»

Et ils ont relancé la question au père Arrupe qui, après avoir interrogé ses collaborateurs et ses sujets, n'a pas pu trouver une réponse satisfaisante pour le chef de l'Eglise. «En jugeant avec objectivité les mises en garde des souverains pontifes, nous devons en conclure que les efforts faits jusqu'à présent ne sont pas suffisants et que le rythme du renouveau de la compagnie est trop lent», écrivait-il le 21 septembre dernier. Sa lettre était son adieu à la compagnie.

L'ancien journaliste de Bilbao a conduit l'ordre à travers le passage difficile de l'après-concile que les jésuites ont vécu à l'avant-garde. Il reviendra au 29ème successeur de saint Ignace de changer de cap, selon les directives de Jean-Paul II.

Ottawa n'a que deux semaines pour s'éviter une nouvelle guerre du thon

par Daniel Raunet
correspondance particulière

VANCOUVER — «On m'a toujours dit que le thon ne venait que toutes les trois, quatre ou cinq années. Alors, comme le thon était venu l'année dernière, en amateur, je me suis dit, il y a beaucoup de temps avant que le problème se présente.»

M. Marcel Cadieux, qui dirige l'équipe de négociation canadienne sur la pêche, ne s'attendait donc pas à avoir sur les bras cette année encore une crise comme celle de l'été dernier qui avait forcé les autorités canadiennes à arraisonner 19 thoniers américains.

Malheureusement, cet été encore, les courants chauds du Pacifique porteront les bancs de thon germon jusqu'au large de la Colombie-Britannique, probablement d'ici deux semaines. En l'absence d'accord avec les Etats-Unis, a précisé M. Cadieux, le Canada n'aura pas d'autre choix que d'intercepter à nouveau les bâtiments américains qui s'aventureraient sans permis de pêche dans sa zone de 200 milles.

La position des Etats-Unis n'a pas changé: en vertu d'une décision du Congrès, les Américains refusent de reconnaître aux pays étrangers toute juridiction sur la zone économique des 200 milles en ce qui concerne certaines espèces de poisson très migratoires comme le thon. Cette politique, qui a provoqué par le passé de vives tensions avec certains pays latino-américains, est directement dictée par les intérêts d'un lobby très puissant à Washington, le lobby thonier du sud de la Californie. Les Etats-Unis et le Japon, les deux seuls pays à posséder une flotte thonière puissante et moderne, aimeraient obtenir un traité international qui sous le terme générique de gestion commune entérinerait en fait l'abolition de la zone des 200 milles. Les autres pays préfèrent laisser la gestion des stocks de thon aux différentes juridictions nationales afin de se protéger des deux grands.

Le Canada cédera-t-il aux pressions de son puissant voisin et ouvrira-t-il sa zone aux thoniers californiens? C'est ce que soupçonne le syndicat des pêcheurs unis de la Colombie-Britannique, toujours prêt à accuser le gouvernement fédéral de capitulation. Pourtant, M. Cadieux est catégorique: il n'y a aucune entente de principe entre Ottawa et Washington. Tout au plus s'est-il rendu dans la capitale américaine mardi dernier pour recevoir une proposition de règlement dont doit discuter cette semaine le cabinet fédéral. M. Cadieux s'est refusé à révéler la teneur de l'offre américaine, mais d'autres sources en ont précisé les grandes lignes.

L'été dernier, les Etats-Unis ont réagi à l'arraisonnement de 19 de leurs navires thoniers par un embargo sur les importations de thon canadien. La proposition de Washington offrirait au Canada une levée de cet embargo et un libre accès aux ports américains qui permettrait aux pêcheurs canadiens de vendre leurs prises aux conserveries les plus proches des sites de pêche. En échange, le Canada reconnaîtrait aux thoniers américains l'accès à sa propre zone des 200 milles. Cette proposition fait l'affaire de certains patrons-pêcheurs de la Colombie-Britannique, mais le secrétaire du syndicat des pêcheurs, M. George Hewison, estime qu'Ottawa aurait tort de lâcher si facilement une telle carte maîtresse. L'an dernier, les négociateurs canadiens avaient laissé entendre qu'ils laissaient la question du thon à celle d'une entente globale sur les autres espèces

dans le Pacifique. Cette attitude était fondée sur le fait que le thon est beaucoup plus important pour les Américains que pour les Canadiens qui ne s'y intéressent qu'exceptionnellement. Il s'agirait donc d'obtenir du saumon contre du thon.

Cette année, M. Cadieux hésite devant une telle stratégie qui, selon lui, viole la tradition de bon voisinage qui marque les relations diplomatiques entre les deux pays: «Si vous entreprenez de lier la question du thon à celle d'autres stocks, c'est que vous décidez en réalité, c'est que vous ne pouvez pas avoir d'accord cette année pour ce qui

est du thon. C'est une décision qui serait grave.» Bien qu'il refuse de dévoiler la nature de ses recommandations aux deux ministres responsables, MM. Roméo LeBlanc et Mark McGuigan, M. Cadieux semble donc éprouver une certaine répugnance à l'idée d'une guerre du thon. Mais il admet du même souffle qu'un accord est pratiquement impossible avant l'arrivée, dans deux semaines, des bancs de poisson: «La question d'un accès aux ports américains, si c'est un élément qu'il faut considérer dans une entente éventuelle, ne peut être attribuée que par suite de l'intervention du Sénat et d'une lég-

islation américaine. Or les Etats-Unis nous ont expliqué eux-mêmes depuis une année qu'il était très difficile de faire approuver par le Sénat les traités qui ont été signés le 29 mars l'année dernière à Washington au sujet du golfe du Maine sur les pêcheries et les frontières.»

Quel intérêt le Canada aurait-il à circonscrire les négociations à la seule question du thon, comme le lui demandent les Etats-Unis? Selon le directeur régional du ministère de la Pêche à Vancouver, M. Wally Johnson, l'embargo américain a fait chuter le prix de la tonne de thon canadien à 600 dollars, alors que les cours

aux Etats-Unis oscillent entre 1.600 et 2.000 dollars. En 1972, une année excellente, les pêcheurs canadiens ont attrapé 4.000 tonnes de thon, contre 278 tonnes en 1978, une année où les eaux sont restées froides. La levée de l'embargo signifierait donc, dans les meilleures conditions, un bénéfice de l'ordre de quatre à cinq millions de dollars. On comprend dans ces conditions que le syndicat des pêcheurs demande à Ottawa d'utiliser l'arme du thon pour arracher aux américains des concessions dans d'autres domaines où la situation des négociateurs canadiens est peut-être plus vulnérable.

Provincial du Canada français

Le Père Pedro Arrupe, supérieur général des jésuites, a nommé le P. Bernard Carrière pour succéder au P. Julien Harvey comme provincial de la Province du Canada français de la Compagnie de Jésus.

Né en 1936, le P. Carrière est entré chez les jésuites en 1954, après avoir fait ses études classiques au Séminaire de Mont-Laurier et au Séminaire de Marie-Médatrice de Hull; il fut ordonné prêtre en 1969. Il fut professeur d'humanités au Collège de Saint-Boniface, de rhétorique au Collège Saint-Ignace et de littérature française au Collège Jean-de-Brébeuf. Il fit des études spéciales en littérature française à l'Université Laval puis en France.

En 1975, il était nommé supérieur de la communauté du Collège Jean-de-Brébeuf et, en 1977, il devenait vice-provincial à l'éducation en même temps que supérieur de la résidence des étudiants jésuites.

Il est entré en fonction comme supérieur provincial ce 31 juillet 1980.



La Petite Galerie

296 ouest, Saint-Paul
Vieux-Montréal
Tél.: 845-3000
Salle I

Photographies de

THOMAS POSFAI

jusqu'au 1er Août

du mardi au vendredi
de 11 h à 17 h

dimanche de 14 h à 17 h

La Petite Galerie

296 ouest, Saint-Paul
Vieux-Montréal
Tél.: 845-3000
Salle II

Peintures de

MICHEL LABONNE

jusqu'au 15 août

du mardi au vendredi
de 11 h à 17 h

dimanche de 14 h à 17 h

DÉCÈS

NÉCROLOGIE

Capitaine
Bernard Desnoyers
(Funérailles civiques)

À Montréal, le 3 août 1980, à l'âge de 52 ans, est décédé le Capitaine Bernard Desnoyers de la Sureté du Québec section renseignement criminel et Commissaire à la C.E.C.O. depuis 1979, époux de Rose Goupil. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa mère Mme Bernadette Desnoyers-Desmarais, ses sœurs, Gertrude, Marie-Paule, Gustave (époux de Huguette Lefebvre) ainsi que de nombreux beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au salon de la Société Coopérative de frais funéraires, 4848 rue Papineau où le service sera célébré à 10 heures le jeudi 7 août en l'église St-Stanislas de Kostka, et de là au cimetière de Bois des Filles lieu de l'inhumation. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

Voyagez bien à prix raisonnable !

EUROPE - MEXICO - FLORIDE - CHARTERS - GROUPE

Renseignez-vous sur la meilleure façon de voyager pour ces destinations...

Mexico: \$359.
Floride: \$189.
Paris: \$502. (atier simple \$269. US

Bruxelles: \$300. US
(stand-by de New York)
Californie: \$276. US

Départs spéciaux pour Paris et Bruxelles le 2 septembre

Pour n'importe quelle destination, appelez-nous pour un bon prix et service.

Euro-American Voyages, 1253 McGill College, suite 744, Montréal, tél.: 878-1085 en tout temps.

**VEUILLEZ
NOTER...**

Notre local est maintenant
situé à l'adresse suivante:

1246 rue St-Denis, Mtl. - 844-6896

agence du livre français inc.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)
*Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
*Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chacun
*Minimum 2 parutions
*Heure de tombée: 10 heures 30 a.m.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emploi sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avant: Les annonceurs sont priés de vérifier la première édition de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)
Chaque parution coûte \$8.80 le pouce
*Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AMEUBLEMENTS

À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avoons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaisses. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. JNO

OEUVRES du réputé sculpteur, ébéniste: TOBIAS MACK: Mobilier salon (acajou) Louis XV, \$5.000. — Mobilier chambre fillette (tilleul) Provincial Français, \$3.000. Téléphone: 655-1218 ou 655-7970. 11-8-80

ANIMAUX À VENDRE

PERDU à Outremont jeune chatte siamoise. Tél.: 342-0180 7-8-80

RECOMPENSE: Perdu chat gris et blanc aux environs du boulevard LaSalle. Appelez 691-1440 ou 933-3011 après 5h. 12-8-80

APPARTEMENTS À LOUER

VAN HORNE près de Wilderton Crescent, 3½, semi sous-sol, chauffé, eau chaude, très éclairé, rénové, \$170. 521-1704 ou 526-2123. 11-8-80

5550 Clarendon coin Dupuis, luxueux haut de duplex détaché, 7½ chauffé, tout équipé, 2 balcons, garage, \$550/mois. Téléphone: 738-8987. 6-7-80

ANTIQUITÉS À VENDRE

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morier, 524-1422. JNO

BAIGNOIRES À PATTES, 4½' et 5½', 676-5775. 6-8-80

Ensemble de salle à manger Queen Anne, 8 morceaux, \$2.500. 679-8115. 8-8-80

BUREAUX À LOUER

ST-DENIS, bureau magnifique, 9 grandes pièces, boiserie de chêne, condition parfaite, stationnement idéal pour avocats, médecins, architectes, professionnels. Superficie 3.200 p.c. Sous-sol, possibilité de bureau, 2.500 p.c. Voir de 9 à 17 h, 255-5533. 9-8-80

CHALET À VENDRE

CHALET très grand, meublé, chauffage électrique, magnifique point de vue, 7 arpents, près de Richmond. Lundi, mardi, mercredi après 6h. PM. 514-739-7516. 11-8-80.

CONDOMINIUM

FRANCE, La Celle, St-Cloud, 20 minutes Place de l'Étoile, Paris. Condominium, 4-5 pièces, cuisine, 2 salles de bain, balcon, cave, stationnement. Dans résidence boisée, \$140.000 canadien. Téléphonez de 9h à 16h à 284-9374. 6-7-80

PRES METRO SHERBROOKE, très beau 4½, neuf, à voir absolument. 849-9864 ou 656-3340. 9-8-80

ANGLE CÔTE-DES-NEIGES et DOCTEUR PENFIELD, 4 appartements à vendre style anglais sur 2 planchers, 2200 p.c. chacun entièrement rénové, les plafonds hauts, planchers de chêne, 2 salles de bain, 1 foyer, serre 18' x 12', une grande terrasse, cuisinière Jenn-Air et réfrigérateur inclus. Appelez de 9 h à 12 h AM: 279-3521, Monsieur Desautels. 8-8-80

DÉMÉNAGEMENTS

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité: cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. 9-8-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTERIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. JNO

FERMES À VENDRE

À 60 MILLES DE MONTRÉAL, ST-BEATRIX, 300 arpents boisés, lac sauvage privé, ruisseau, maison rénovée, 11 pièces, foyer, «poêle» à bois, lave-vaisselle, 5 bâtiments, petit verger, piscine creusée, etc. \$130.000. Soir: 849-6713. 8-8-80

LOCAL À LOUER

GRAND LOCAL à louer près du métro Frontenac, 2840 p.c., chauffé, air climatisé, lundi et mardi de 9 h à 18 h, samedi de 9 h à 12 h. 527-4181 11-8-80

LOGEMENTS À LOUER

OXFORD, avenue près Terrebonne. BAS duplex 5½, foyer, fini acajou, planchers en chêne, garage, chauffé, très bonne condition — 1er août. \$500/mois. 737-1657. 6-8-80

HAUT DE DUPLEX, 3½ pour 1er septembre, coin BOYER-BELLECHASSE, \$225. Pour informations: 272-5335 11-8-80

N.D.G. rue Old Orchard près Monkland et futur métro 6½, haut de duplex, très propre, non-chauffée, foyer, 2 balcons, salle de lavage au sous-sol, \$380 par mois, libre septembre ou octobre. Téléphonez après 18 h, 484-3335. 7-8-80

LOGEMENT DEMANDÉ

POUR FAMILLE 4 personnes recherchons logement, 3 chambres, de préférence détaché ou semi-détaché, avec jardin, quartier Outremont, V-M-R, nord Westmount. S'adresser à M. Claude Hernandez, 282-9369 (heures de bureau) 6-8-80

MAISONS À LOUER

3716 LAVAL, au nord du CARRE ST-LOUIS. Appartement 8 pièces, 21ème étage, nouvellement rénové, chauffage, électricité, taxes, lave-vaisselle inclus. Disponible 1er septembre, \$750 par mois. 288-0649. 7-8-80

BOUCHERVILLE. Bungalow, 8 pièces, foyer, piscine, garage, air climatisé central, \$900/mois meublé. 655-5264. 23-8-80

Petite maison meublée à louer, secteur maison, du 1-9-80 au 31-8-81, pour une ou deux personnes, cheminée, jardin, espace garage si désiré, \$550. Appeler au 844-3361, poste 265, de 14 h à 18 h. 7-8-80

LONGUEUIL. Split-level luxueux, sous-sol fini, près CTCUM, références exigées. Loyer: \$500/mois. Privilege de louer le sous-sol. 679-0093. 11-8-80

MAISONS MOBILES ROULOTTES

LOCATION DE TENTES-ROULOTTES Bonair, 1980, 733-6064. JNO

OFFRES D'EMPLOIS

GALERIE CONTEMPORAINE est à la recherche d'un ou d'une ADMINISTRATEUR(ICE) pour coordonner ses activités multidisciplinaires. Connaissance de l'art, sens de l'organisation, initiative et enthousiasme sont les prérequis. Un travail exigeant mais très intéressant et varié. Faites parvenir votre curriculum vitae à C.P. 187, Succursale "E", Montréal, Québec, H2T 3A6. 7-8-80

MANNEQUINS demandés, 18 ans et plus, pour défilés de mode, salle de montre et photographies commerciales pour catalogue. Appelez: 845-2926. 8-8-80

ENSEIGNANT(E) DEMANDÉ(E) pour s'occuper d'une revue de sciences humaines pour le primaire. Doit avoir enseigné. 322-6834. 7-8-80

COMMISS pour bureau des commandes. Secteur Ville St-Laurent. Travail de bureau. Salaire intéressant. Avantages sociaux. Contactez Mario Chamberland 731-3571 entre 9h et 4h. 8-8-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel \$1,200 à \$600,000, 1ère, 2ème Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSEMENT, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS

À VENDRE

MONTRÉAL-NORD: coin St-Michel, 17 logements (4½ et 3½). Beaux, chauffage électrique. Revenus: \$41,160. Demande: \$230,000. BEAUCHESSNE, courtier, 388-1171, soir: 722-2795. 6-8-80

PROPRIÉTÉS À REVENUS

À VENDRE

ST-HUBERT: 20 logements, 1972 très propre, très bien situé, toujours loué, aucun vacant, près centre d'achats, hôpital, autobus. Hyp.: \$223,000 à 10% et 10¼% Revenu brut de \$48,360. Prix demandé: \$295,000. Joëlle Vivier, 656-9000 (bell boy), MONTRÉAL TRUST, courtier. 7-8-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE LEMOYNE, split unifamilial attaché, 7 pièces, foyer, sous-sol fini, garage, 2 salles de bain, cause maladie, faut vendre urgent, pas d'agent, 671-0730 6-8-80

HAMPSTEAD — Cottage anglais, pierre, 4 chambres à coucher, salle de séjour, foyer, hall mitoyen à la salle à manger et au den. Salle de jeu au sous-sol, grand jardin. Prix: \$150,000. Appelez Herb Bourgeois, 934-1818 ou 484-0605, MONTRÉAL TRUST COURTIER. 6-8-80

MONT ST-HILAIRE dans la montagne sur 40,000 p.c. boisés avec ruisseau, maison "1900" entièrement rénovée, 3 chambres à coucher, cuisine laboratoire, garage double, etc. etc. \$110,000 à voir. Tél.: H. DeSerres 467-8510. 8-8-80

NOUVEAU-BORDEAUX. Résidentiel, tranquille. Bungalow semi-détaché, climatisé, 5 pièces à l'étage, 3 chambres à coucher, sous-sol, salle de jeu, 2 chambres, garage, paysagé, \$80,000. Pas d'agent. Appelez 18 h, 334-3776. 6-8-80

LAPRAIRIE: Prix réduit pour vente rapide. "Canadienne Centenaire", 10 pièces. Etat impeccable. Faut voir! Faut vendre! EXCL. Lorraine du Berger, 659-6421, 671-5570. IMMEUBLES BEAUDRY INC. 6-8-80

BORD DE L'EAU, CLARENCEVILLE, 400 pieds de rivage sur lac Champlain. 34 arpents semi boisés. Près des frontières Américaines. Francoise Léger 658-0688. TRUST ROYAL, courtier. 6-8-80

ST-JEAN: Terrain commercial 6.29 arpents sur grande route. 4211 pieds de façade. Appelez Francoise Léger, 658-0688. TRUST ROYAL, courtier. 6-8-80

VACANCES

CAMPING AGRICOLE, 381-2965 le mardi entre 19h et 22h. 388-7124 le jeudi entre 18h et 20h. 6-8-80

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Rien ne presse M. Lévesque

Ami-chemin des vacances estivales, les spéculations ont repris sur le déclenchement d'une élection générale cet automne au Québec. Des impératifs techniques entrent en ligne de compte, notamment quant à la liste et à la carte électorale. Mais au bout du compte la décision que prendra le premier ministre à ce sujet repose essentiellement sur des considérations politiques. Théoriquement, M. René Lévesque dispose, si l'on peut dire, de quatre périodes: l'automne qui vient, le printemps prochain, l'été d'après, et à l'extrémité de son mandat constitutionnel, l'automne de 1981. Cette dernière possibilité, légitime mais dangereuse, n'est pas sans précédent chez nous: le gouvernement Trudeau s'y est accroché avant de perdre temporairement le pouvoir. En pratique, le gouvernement Lévesque doit considérer deux options: l'automne ou le printemps. Certains signes avant-coureurs montrent qu'il n'a pas écarté l'idée d'une élection en octobre ou en novembre.

On peut toutefois se demander si l'intérêt public et le respect du mandat qu'il a reçu en 1976 ne devraient pas inciter le chef du gouvernement à préférer un scrutin éloigné.

Certes, il ne manque pas de raisons valables pour aller au peuple dans les tout prochains mois. Le long suspense référendaire et le résultat du 20 mai ont laissé le gouvernement du Québec fatigué et quelque peu désorienté. L'administration des affaires de la province, déjà mise en veilleuse par cette longue campagne, ne saurait souffrir bien longtemps une autre période d'incertitude. Au reste, le Parti québécois a eu le loisir, depuis plus de trois ans qu'il assume le pouvoir, d'introduire dans la législation et l'administration les changements qu'il avait promis comme «bon gouvernement». Enfin, que les pourparlers constitutionnels ouverts avec les autres gouvernements du Canada soient ou pas un échec, les Québécois ont le droit de se prononcer sur l'équipe de négociation autant que sur l'orientation à donner aux revendications du Québec.

C'est pourquoi, autant le premier ministre a eu raison de résister aux demandes intempestives d'un scrutin en catastrophe après le 20 mai, autant M. Lévesque n'aurait pas tort s'il

choisissait d'imposer au peuple à l'automne un nouveau marathon électoral. Certains députés péquistes n'auraient pas redouté, du reste, un match-revanche rapproché, se disant qu'après avoir dit non à leur gouvernement la majorité des électeurs, par un jeu de balancier coutumier, dirait oui à sa réélection. D'autres, au contraire, redoutaient les effets démoralisateurs de l'échec du PQ au référendum et l'assurance redoutable prise par la coalition libérale sous M. Claude Ryan.

Il serait irréaliste d'exiger des partis et de leurs chefs qu'ils écartent tout intérêt partisan dans ce genre de choix électoraux. Plusieurs motifs sérieux militent, néanmoins, en faveur d'un scrutin qui soit le plus éloigné possible. Il convient de s'y arrêter alors que les jeux ne semblent pas encore faits. Tous ne sont pas du même ordre ni de la même importance. Ainsi, la lassitude de l'électorat qui a été soumis à deux élections fédérales entre-temps, pour n'être pas une considération péremptoire, est un premier élément à prendre en considération.

D'autant que le gouvernement et les partis ont eux-mêmes besoin d'un temps de repos et de réflexion plus long et plus propice que les seuls mois de l'été. Le PQ doit sérieusement réviser, dans le mandat de gouvernement qu'il va demander, le chapitre de la souveraineté-association, pour ne citer que l'exemple le plus frappant. De même, le Parti libéral du Québec, qui s'est donné un programme constitutionnel, n'a pas encore réussi à formuler ses autres propositions de gouvernement en matières socio-économique et culturelle. Si la prochaine campagne doit être autre chose qu'un concours de popularité entre chefs ou qu'une épreuve de force entre machines électorales, comme la population est en droit de l'exiger de la part de partis «démocratiques», les militants libéraux et péquistes n'auront pas trop des mois d'automne pour réviser et compléter leurs programmes.

En outre, le gouvernement Trudeau ayant engagé une importante partie constitutionnelle à la suite du référendum québécois, partie dont il est peu probable que sortent très prochainement des résultats tangibles, le gouvernement du Québec, même si son mandat à ce chapitre est discuté et discutable, serait ir-

responsable en quittant la table de négociation ou en y prenant le prétexte d'un scrutin sur le dos d'Ottawa. Si, comme il est prévisible, la question constitutionnelle reste un enjeu (parmi d'autres) lors de l'élection générale à venir, aussi bien qu'elle prenne une forme précise. Après avoir dit oui à un changement problématique, les électeurs québécois voudront voter cette fois en pleine connaissance de cause.

Mais un autre motif, plus important peut-être, devrait inciter le chef du gouvernement à ne pas céder à un scrutin rapproché. Plusieurs adversaires du Parti québécois ont entrepris de ralentir, de saboter, voir de compromettre radicalement certaines de ses réformes. Ils misent parfois ouvertement sur sa défaite pour revenir au statu quo d'avant. Certaines oppositions purement dilatoires s'inscrivent dans cette stratégie. On compte ainsi sur le retour des libéraux au pouvoir pour faire tomber des pans entiers de la législation votée ces trois dernières années, pour fermer certaines enquêtes ou procédures judiciaires, pour vider en somme de sa substance le mandat pourtant légitime que le Parti québécois a reçu en 1976. Or les réformes péquistes ayant été plus modérées que radicales, le moins qu'on puisse attendre du gouvernement qui les a apportées, c'est qu'il les inscrive solidement dans la réalité.

Bref, s'il faut se préparer à une élection cet automne, il y a lieu de favoriser tout autant un scrutin plus éloigné. Le gouvernement n'a pas épuisé le mandat qu'il a reçu. Outre ses promesses non encore réalisées, il doit veiller à appliquer vigoureusement les mesures qu'il a déjà entreprises. Profitant de ce répit, les machines des deux principaux partis pourront à loisir compléter leurs programmes, s'ajuster aux nouveaux découpages de la carte électorale, et donner au choix des candidats le temps et l'attention voulus.

De la prochaine élection, en effet, vont sortir non seulement un gouvernement, mais surtout l'Assemblée nationale à partir de laquelle il sera formé. Les partis n'auront pas trop de quelques mois pour disposer de leur bois mort et trouver du sang neuf.

Jean-Claude LECLERC

LETTRES AU DEVOIR

■ Le chien dans la cité

J'ai lu avec des sentiments partagés la lettre ouverte de M. Jean Malgouzo au maire d'Outremont publiée dans LE DEVOIR du 22 juillet dernier.

Cinq policiers dans leurs trois rutilantes wagonnettes-patrouilles s'acharnent à pourchasser, dans les rues d'Outremont, un chien perdu et pris de panique... Pendant que les vols avec effraction se comptent par milliers dans Montréal, sans sur-tout épargner Outremont, et pendant que la police de la CUM ne réussit qu'à résoudre quelque 15% des crimes commis sur son territoire.

Mais M. Malgouzo n'a pas tout vu: la ville d'Outremont s'est munie de policiers-fantômes qui rôdent aux abords des parcs. Sans s'identifier, ils s'approcheront de votre enfant promenant son chien, vérifieront le numéro de la «licence» de ce dernier pour vous expédier, quelques jours plus tard, un avis de comparaitre à la Cour municipale où un juge à la voix monocorde et ennuyée vous demandera: «Coupable, non coupable?» avant de vous condamner à quelque quarante dollars d'amende. Car, à Outremont, les chiens même en laisse sont interdits dans les parcs.

Ces cinq policiers chassant le chien dans leurs trois camionnettes-patrouilles me paraissent l'exemple typique sinon le symbole d'une société répressive, d'une administration bête et méchante qui tente de se donner bonne conscience en comptabilisant les croûtes de chiens, alors que les voleurs s'introduisent impunément dans nos maisons, que des dames se font arracher leur sac à main sur la rue Wiseman, à Outremont, en plein après-midi (c'est arrivé à l'une de nos amies) et que «le plus fidèle ami de l'homme» demeure souvent, en définitive, le moyen le plus efficace pour nous protéger des cambrioleurs.

Il serait pourtant possible d'inciter les gens à la possession responsable des bêtes par des règlements qui visent les propriétaires tout en donnant une chance à l'animal. La Suisse, où règne un ordre et une propreté qui n'a rien à envier à Outremont, pourvoit ses parcs de carrés de sable à l'usage exclusif des chiens. M. le maire d'Outremont pourrait également voir, à Ville d'Anjou, de ces carrés de sable à l'usage des chiens. D'autres villes ont également édicté des règlements qui tentent avant tout de rappeler leurs responsabilités aux propriétaires d'animaux plutôt que de s'acharner sur ces derniers.

Nous avons besoin de gardiens de la paix et l'on nous confie aux bons soins d'agents provocateurs. Nous avons besoin de policiers qui protègent nos personnes et nos biens et qui enlèvent les malfaiteurs de la circulation: on nous donne des «bras» qui ne savent guère faire autre chose que la chasse aux chiens, comme celle dont M. Malgouzo a été témoin. Les gens qui s'indignent, impuissants, confondent depuis longtemps dans une même appellation les malheureux chiens et ceux qui les chassent. Et ce n'est pas flatteur pour les premiers!

Léo BEAUDOIN

Montréal, 24 juillet

■ O Canada, une farce nationale

Depuis le 20 mai tout se fait à la vapeur, nos confédérés d'Ottawa s'imaginent que nous, nationalistes Québécois qui en avons vu bien d'autres, allons accepter ce bonbon canadien que l'on accorde au bon peuple afin de lui faire oublier qu'il existe au Canada deux nations diamétralement opposées par la langue et la culture. Il faut faire croire au reste du Canada et aux tenants du NON que le problème est réglé. Ce cher O Canada que l'on chante au Québec depuis 1880, hui en Ontario lorsque chanté dans sa langue originale, sert de ciment pour colmater une brèche irréparable, tant et aussi longtemps qu'on ne reconnaît pas l'existence de deux nations et d'un statut particulier pour le Québec.

Des signes évidents nous laissent croire que M. Ryan et Mme Chaput Rolland et bien d'autres ne se laisseront pas bousculer par un rapatriement hâtif de la constitution. Pearson nous a donné un drapeau, Trudeau veut nous donner une constitution, soit! Mais pas à n'importe quel prix. J'étais à l'ambassade canadienne en Espagne au lever du drapeau. Comme en ce premier juillet 1980 on nous a fait de beaux discours d'unité et fraternité, ce jour-là aussi on a sorti tambours et trompettes, on a versé quelques larmes d'espérance et de joie et on a continué de chanter le *God Save the Queen*. On verra bien si «l'unité», la fraternité et le partage de M. Trudeau l'emporteront sur le pétrole de l'ouest. C'est précisément à cause du pétrole qu'il a gagné ses élections et qu'il ne l'oublie pas, surtout à cause de nous Québécois. Il faudra qu'il cesse de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Hier le pétrole, aujourd'hui la vapeur. Quelle «entourloupette» nous réserve-t-il? Évidemment il n'est pas le seul. Il y a aussi ses compères pour ne pas dire ses comparses. Il faut compter avec ses manipulateurs d'opinions que sont les Editoriales à sa solde...

Quand on pense que nos ancêtres se sont fait pendre parce qu'ils ont sonné l'alarme. L'aurait-il fait s'ils avaient su avoir de tels descendants. Ces Québécois à la manie toujours prêts à dilapider le patrimoine pour plaire à tous venants sous prétexte que nous vivons dans une société pluraliste. Si je ne m'abuse ce sont les provinces qui à l'origine ont décidé de former la confédération.

Le gouvernement artificiel d'Ottawa est la créature des provinces et non vice-versa. De quel droit ce gouvernement passerait-il par dessus la tête des provinces. Politique de myope. Les gens moins nombreux sensés n'accepteront pas qu'on enterre quatre siècles et demi d'histoire par l'adoption à la garrigue d'un hymne tronqué qui ne veut plus rien dire pour la province qui l'a vu naître.

On ne peut pas falsifier un document ou tout simplement une chanson, encore moins notre plus beau cri d'amour de la patrie, de notre nation. Qu'on s'aventure à falsifier le *God Save the Queen* ou encore La Marseillaise et vous verrez ce qui arrivera. Ici au Canada tout est permis, le Fédéral n'observe même pas les lois faites au Québec et c'est incroyable! Et ils se disent de la plus haute démocratie.

On nous a volé notre chant de ralliement. Eh bien que le Québec s'en compose un autre. Que nos chansonniers prennent la relève. Il y a sûrement parmi nous quelque poète capable d'exprimer les sentiments de notre collectivité. Puisque nous avons un drapeau provincial pourquoi n'aurions nous pas aussi un hymne bien à nous?

Québécois réveillons-nous demain il sera trop tard. Rappelons-nous que Durham n'est pas parvenu à nous assimiler, pourquoi un Trudeau et consorts pourraient-ils le faire? Serions-nous prêts à troquer notre fierté pour un quelconque plat de lentilles? Allons enfants...

Marcelin LEDOUX

Montréal, 3 juillet

■ Un son de cloche différent

Mon patriotisme a pris un mauvais coup ces derniers jours en lisant la série de quatre articles sur Haïti que votre journal vient de publier. Comme un loup affamé, et avec des alliés assez méprisables, votre journal a entrepris une campagne systématique contre mon petit pays, son Gouvernement et son Peuple. Juste pour montrer à quel point vos rédacteurs sont d'une partialité malhonnête, il suffit simplement de vous poser quelques questions:

1) Pour écrire vos articles, vos sources d'information vous ramènent toujours aux partis de l'opposition. Pourquoi persistez-vous à ne pas entendre aussi l'autre son de cloche c'est-à-dire le «Mouvement Pro Jean Claudiste Du Canada» qui a son siège à Montréal? La principale tâche de ce Mouvement consiste à lutter, en utilisant la vérité comme arme, contre les marchands de révolution et certains intoxiqués de sciences politiques qui sèment la division et la haine entre les compatriotes haïtiens vivant à l'étranger.

2) Êtes-vous si naïf pour penser vraiment que tous les immigrants haïtiens du Canada sont des opposants au gouvernement duvalériste, alors que le Mouvement Jean-Claudiste du Canada compte plus de 4,000 membres actifs qui supportent avec toute leur ardeur la politique progressiste de M. Duvalier?

3) Tandis que les plus sceptiques s'inclinent devant l'éloquence de la vérité des progrès, et dans tous les domaines, réalisés par le gouvernement haïtien, vous persistez à faire croire aux autres qu'en Haïti tout va pour le pire.

Les Haïtiens, en général, aimant beaucoup leur pays. Ils laissent «la perle des Antilles» dans l'unique but de se constituer du capital économique. Si vous avez pris la peine de consulter les statistiques des services de l'immigration canadienne, vous aurez pu constater que, chaque année, il y a plus de 250 familles haïtiennes qui retournent volontairement en Haïti, en vue de jouir dans la paix et la sécurité de leurs économies.

Par ailleurs, dix pour cent des Canadiens qui vont passer leurs vacances en Haïti, veulent y rester en permanence et obtiennent leur permis de résidence.

Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi ces gens considèrent Haïti comme un havre de paix, le pays de la joie de vivre? Pourquoi cette fringale de Haïti? Voulez-vous l'expliquer, M. les détracteurs...

Jacques BEAUBOEUF

Montréal, 30 juillet

■ La solution: l'Espéranto

Les Jeux olympiques de Moscou sont caractérisés par l'absence de nombreuses délégations nationales qui manifestent contre la présence soviétique en Afghanistan et par la confusion linguistique qui règne dans la capitale olympique de 1980.

Les reporters de plusieurs pays ne cessent de relater les difficultés qu'éprouvent les visiteurs étrangers à se faire comprendre dans Moscou et ce malgré le fait que des milliers de Moscovites sont censés avoir appris l'anglais, l'allemand, le français ou l'espagnol pour venir en aide aux visiteurs.

Ceci se comprend facilement: l'URSS est depuis des décennies fermée au monde. Même si on y enseigne des langues étrangères, on peut difficilement les mettre en pratique à cause de la difficulté de communiquer avec l'extérieur de cet immense pays. On a généralisé l'usage du russe dans les quinze républiques et les autorités tentent d'accorder à cette langue le même prestige mondial dont jouit l'anglais.

J'ai pu moi-même, comme tant d'autres voyageurs, expérimenter à Moscou la barrière linguistique. À l'exception de quelques guides et commis supérieurs, pratiquement personne ne connaît une autre langue que le russe, même dans les hôtels destinés aux touristes occidentaux.

N'est-il pas grand temps que les nations du monde se mettent d'accord sur le choix d'une langue auxiliaire internationale? L'anglais est la langue la plus répandue (non pas la plus parlée) sur le globe et malgré cette réalité, vous ne pouvez pas vous en servir commodément à travers le plus vaste pays de la terre, l'URSS!

Qu'importe le choix pourvu qu'il y ait en un, accepté par toutes les nations en commençant par l'ONU. Et si une langue nationale n'est pas acceptable à cause des singularités culturelles qu'elle reflète, qu'on choisisse une langue auxiliaire neutre, il y en a plus de 500 au choix, dont l'espéranto qui depuis près d'un siècle a fait ses preuves dans la plupart des sphères d'activité humaine.

Ironie du sort, au moment où s'achève la 22e Olympiade (la «Babel de Moscou»), sans tellement loin de là, à Stockholm, s'ouvre le 65e Congrès Universel de l'Espéranto réunissant des milliers de délégués venant d'une cinquantaine de pays. Aucun d'entre eux ne tente d'imposer sa langue ou sa culture nationale... pas un seul n'est dépensé pour des services de traduction ou d'interprétation. Au lieu de contrariétés, frustrations et préjugés, ces participants échangent dans un climat de cordialité et de compréhension. Qu'on ne dise pas que c'est une utopie qu'une langue auxiliaire pour le genre humain lorsque nous avons la communauté mondiale des espérantistes comme exemple vivant.

Trefflé MERCIER

Rock Forest, 29 juillet

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année; six mois: \$38.00; trois mois: \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois: \$41.00; trois mois: \$29.00. Édition du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$15.00 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe. Enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Des Jeux très soviétiques

À Moscou, la «fête» olympique s'est terminée sur un spectacle grandiose qui a réussi à donner l'illusion que les Jeux de la XXIe Olympiade s'étaient déroulés sans incident, même si on les a guère vus de ce côté de l'Atlantique. L'essentiel, pour les Soviétiques, était que les Jeux aient lieu et qu'ils puissent prouver, aux yeux du monde entier, que leurs athlètes — et par conséquent leur système politique et social — étaient les meilleurs. Ils ont gagné sur toute la ligne.

Trente-six records du monde et 74 records olympiques ont été battus à Moscou (contre 35 et 70 respectivement à Montréal). Qui osera dire que l'absence de certains pays, notamment des États-Unis, ont nui à la qualité sportive des Jeux? Certains commentateurs soulignent cependant que la présence des nageurs américains et canadiens aurait permis de battre d'autres records, comme semblent le prouver les épreuves de natation qui ont lieu depuis dimanche en Californie. De même, comment oser imaginer du judo sans les Japonais? Sans parler de la boxe, où l'absence de véritable concurrence a permis aux Cubains — excellents boxeurs au demeurant — de rafler six médailles d'or et onze médailles d'argent et de bronze... sur un total de onze épreuves.

Pourtant, à part quelques épreuves où l'absence des athlètes de 35 pays s'est faite cruellement sentir, il faut reconnaître qu'il y eut quelques beaux moments dans ces jeux presque olympiques. Et, ironie du sort, il a fallu que ce soient les Britanniques et les Italiens qui réalisent de belles

performances, alors que leurs gouvernements s'étaient prononcés pour le boycottage mais n'avaient pas voulu empêcher leurs athlètes de se rendre à Moscou. Malgré leurs défautes dans les épreuves de demi-fonds devant les Britanniques Sebastian Coe et Steve Ovett, les Soviétiques ont dû jubiler devant ce camouflet infligé à Mme Thatcher par ses compatriotes.

Et puis, les Jeux ont réservé quelques surprises que le boycottage a favorisées. C'est le cas de la victoire inattendue de l'équipe féminine de hockey sur gazon du Zimbabwe qui ne fait même pas partie des dix premières équipes à l'échelle mondiale. La plus grande surprise ne fut cependant pas la victoire elle-même des joueuses de ce pays d'Afrique devenu récemment indépendant, mais plutôt le fait qu'elles étaient toutes sans exception de race blanche. Le Kremlin n'a pas indiqué quelle interprétation politique il donnerait à cet événement.

Indéniable succès sur le plan sportif, malgré certaines réserves, les Jeux de Moscou furent également un succès sur le plan de l'organisation. Rien à voir avec l'anarchie totale des Jeux d'hiver de Lake Placid, dans l'État de New-York. Malgré le boycottage, près de six mille athlètes de 80 pays étaient à Moscou et ils ont été logés royalement. Rien à voir avec Montréal, où les athlètes s'entassaient dans les chambres du village olympique.

De même, 5300 journalistes étaient accrédités pour les Jeux et, malgré les nombreux inconvénients créés par des mesures de sécurité

draconiques, ils ont bénéficié d'une organisation remarquable pour la couverture des événements sportifs. Mais il n'était pas question qu'ils s'intéressent à autre chose, et le Comité organisateur s'était doté d'un redoutable vice-président dans la personne de M. Vladimir Popov, véritable cerbere chargé de remettre les journalistes égarés dans le «droit chemin».

Il est vrai, comme les en ont accusés leurs confrères soviétiques, que les journalistes occidentaux cherchaient «la petite bête», la faille dans l'organisation ou, plus simplement encore, la vie de tous les jours du citoyen moscovite. Il fallait les comprendre: tout indiquait que les Soviétiques cherchaient à cacher beaucoup de choses. Quoi de plus naturel pour un journaliste, et de plus conforme à son éthique professionnelle, que de chercher à voir ce qu'on lui cache par tous les moyens, y compris les plus grossiers? Autre succès pour les Soviétiques: leurs services policiers ont été très efficaces, et les journalistes curieux sont rentrés bredouilles.

Sûr de lui, M. Popov est même allé jusqu'à recevoir des athlètes français qui lui ont remis une lettre dans laquelle ils demandaient la «libération de tous les prisonniers d'opinion». En toute sérénité, le cerbere a donné la réponse suivante devant la presse internationale: «Selon notre constitution, personne ne peut être emprisonné pour ses idées, et tous ceux qui sont actuellement en prison ont violé le code pénal». Tout simplement.

La réponse de M. Popov et les nombreuses déclarations déjà enten-

dues à propos de la présence de l'armée rouge en Afghanistan montrent à quel point le boycottage des Jeux par 35 pays a été totalement inefficace.

Il ne fait aucun doute qu'il en eût été autrement si le mouvement de boycottage avait été largement suivi et si les Européens s'y étaient joints. Mais, en raison de son impréparation, cette action s'est même révélée très néfaste pour dissidents soviétiques qui espéraient utiliser la présence de dizaines de milliers d'Européens de l'Ouest, d'Américains et de Canadiens pour mieux faire connaître la situation des droits de l'homme dans leur pays et tenter de l'améliorer. L'écrivain Vassily Akavonov, qui fait partie des nombreux «importuns» éloignés de Moscou avant l'ouverture des Jeux et qui était récemment à Londres, a déclaré que le boycottage avait eu pour résultat de «punir le peuple soviétique», soumis à un véritable couvre-feu et à une répression accrue.

Échec total donc pour les États-Unis, le Canada, l'Allemagne de l'Ouest et d'autres encore, qui auront eu cependant au moins la satisfaction morale de ne pas cautionner, par leur présence, l'invasion d'un petit pays. C'est déjà en soi une victoire suffisante qui, comme le soulignait un commentateur américain, n'aura pas coûté cher en vies humaines quand on pense aux 40,000 soldats américains tués au Vietnam pour des raisons moins graves que la situation créée par l'invasion de l'Afghanistan.

Bertrand DE LA GRANGE

RÉPUBLIQUE

Que M. Scowen s'informe

par Jacques Parizeau

M. Parizeau, ministre des Finances du Québec réplique ici à M. Reed Scowen, député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, dont nous avons publié le 29 juillet un commentaire intitulé «La politisation de la Caisse de dépôt et de placement».

J'ai lu avec intérêt l'article de M. Reed Scowen, député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, au sujet de la politisation de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Il s'agit d'une sorte de résumé de

ce qu'il avait présenté à la commission parlementaire des Finances et du Revenu en juin dernier.

La difficulté de discuter de ce que M. Scowen avance vient de ce qu'il ne semble pas vraiment au courant des aspects les plus élémentaires du fonctionnement de la Caisse ou même du milieu où elle évolue.

Passons rapidement sur le fait qu'il donne à la Caisse une appellation qu'il n'est pas la sienne. C'est simplement amusant.

Il est plus grave que M. Scowen puisse dire que «on sait qu'elle est récemment devenue majoritaire dans plusieurs compagnies québécoises comme Domtar, Provigo et les

Caisse d'investissement Desjardins». La loi interdit à la Caisse d'être majoritaire d'une compagnie. Elle détient en fait 23% des actions de Domtar (et ne dispose que de 2 postes d'administrateurs sur 13), 20% de Provigo, où elle ne nomme qu'un administrateur sur 15. Quant aux Caisse d'investissement Desjardins, je ne sais pas ce qu'elles peuvent être. Je n'ai jamais entendu parler d'institutions de ce nom. Il est possible que M. Scowen veuille faire allusion à la SID (Société d'investissement Desjardins). La Caisse a pris les dispositions nécessaires pour devenir éventuellement propriétaire de 16% des actions de cette société. S'imaginer que la Fédération des caisses populaires Desjardins puisse permettre à la Caisse de dépôt, même si sa loi le lui permettait, de devenir majoritaire dans la SID montre à quel point M. Scowen ne comprend pas très bien le milieu.

Ces initiatives de la Caisse ne sont pas toutes récentes, contrairement à ce qu'affirme M. Scowen. En effet, les achats d'actions auxquels il réfère ont été, dans le cas de Provigo, graduellement réalisés au début des années 70 constituant ainsi un bloc important bien avant 1976. Dans le cas de Domtar, l'acquisition d'actions s'est réalisée en juin 1979. Quant à la SID, l'opération n'est pas encore conclue.

Le sérieux apporté par le député de Notre-Dame-de-Grâce à ses études, transparaît aussi quand il affirme, par exemple, «de plus, la diminution des dépôts provenant de la Régie des rentes indique clairement que le Régime de pension du Québec n'est pas bien financé».

Il s'agit là d'une remarque saugrenue. Ce que M. Scowen veut probablement dire c'est que le Régime

KGB a pu établir sur MM. Amin et Pol Pot, successivement reconnus comme amis du socialisme puis comme criminels démoniaques.

Mais, si l'on écoute toujours les rapports des spécialistes du renseignement quand ils préconisent une opération de police à Kaboul ou à Santiago, on les tient obstinément au secret médical dès lors qu'ils font état de ce qu'une bonne part de l'humanité est gouvernée par des malades.

Bernard CHAPUIS (Le Monde du 30 juillet)

BIBLIOTHÈQUE

Secret médical

Le portrait psychologique du défunt chah brossé par la CIA est assez frappant pour l'analyse qu'il fait d'un grand potentat envisagé comme un simple mortel; on y parle de crainte du père tout-puissant, de complexes, de mégalomanie, c'est-à-dire de ce sac de misères et d'horreurs que peut-être tout individu.

À cet égard, on aimerait bien connaître le portrait psychanalytique que la CIA a fait des généraux Pinochet et Videla. De même, les dossiers psychiatriques que le

La politique et la question hommes-femmes

par
Maurice Champagne-Gilbert

QUE ce soit face au phénomène des «Yvettes», qui n'a pas fini d'être présent, ou face aux exigences normales de réflexion et de changement qu'appelle l'orientation de notre projet de société, les positions des partis politiques sur la question hommes-femmes ont besoin d'être clarifiées et enrichies à maints égards. Je dis bien la question hommes-femmes, ce qui est distinct de la condition féminine comme telle. Il faut mettre en cause la condition masculine et l'ensemble des rapports entre les hommes et les femmes, dans tous les secteurs de développement de la personne et de la vie en société.

L'une des meilleures façons d'ailleurs d'éviter d'exploiter les femmes comme clientèle électorale, est d'en arriver dans les partis politiques à ce que les hommes se remettent aussi en question et soient capables d'articuler avec une certaine ampleur la problématique des rapports hommes-femmes. La prochaine élection au Québec peut être une occasion privilégiée de le faire. Le but de cet article est d'indiquer quelques éléments dont on devrait se préoccuper dans ce contexte. Je les soumetts en particulier aux militants du PQ et au gouvernement Lévesque, dont je crois qu'ils sont les plus aptes en ce moment à faire avancer le Québec, non seulement au plan de la croissance politique mais au plan de notre progrès humain, social et personnel.

PARLER D'ÉGALITÉ NE SUFFIT PAS

Lutter contre la discrimination éhontée qui atteint les femmes, est une chose. Chercher l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, en droit et en fait, en est une autre. Mais l'on ne réussira ni dans l'une ni dans l'autre, si on ne le fait pas en fonction d'une conception de la société qui nous libère de l'action séparée imposée par les rôles traditionnels, pour rechercher la concertation et le partage entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs de notre développement humain.

Est-on prêt, au Parti québécois, par exemple, à répudier clairement le cloisonnement traditionnel des rôles qui range les femmes d'un côté (famille, domesticité, tâches de service aux personnes, œuvres de bénévolat et de support moral, tâches de femmes-objets dans la publicité, travail sous-payé, commerce, pornographie, etc.), et les hommes de l'autre (comme pourvoyeurs, comme gestionnaires du monde du travail, de l'économie, de la chose publique, et comme exploités de ce qui exploite les femmes et toute une masse d'hommes exploités eux aussi de multiples façons...)? Veut-on vraiment le changer ce monde, au nom de la Justice, de la liberté et même, de la santé mentale? Car les rapports de force entre les hommes et les femmes ne sont pas seulement inégaux, ils sont malsains. La question n'est pas seulement économique, sociale, politique, elle implique tout le développement de la personne, notre capacité d'entretenir ou non des relations interpersonnelles saines, à partir du modèle intime que nous privilégions au plan des relations hommes-femmes. C'est jusqu'à notre capacité de respecter l'autre et

d'avoir des comportements sociaux authentiques, qui se trouve façonnée par le genre de relations que la société promeut entre les hommes et les femmes.

Pourra-t-on lire dans le prochain programme électoral, la volonté manifeste d'un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes?

L'un des changements les plus souhaitables serait que les porte-parole politiques s'adressent autant aux hommes qu'aux femmes, autour d'une série de questions traditionnellement identifiées à la responsabilité des femmes, et inversement. Exemples: qu'on cesse de parler de la famille en fonction des femmes et, surtout en ce moment, qu'on soit capable de montrer que l'autonomie et l'égalité revendiquées par une foule de femmes dans le monde entier, n'est pas une menace à la survie des familles mais au contraire une condition de leur survie.

Qu'on se mette enfin à faire appel aux hommes pour faire face à la crise de la famille et au problème grave de dénatalité au Québec. Les hommes québécois sont-ils intéressés à devenir partenaires à part entière des femmes québécoises dans le développement des familles et, notamment, à s'occuper de l'éducation des enfants et des tâches domestiques avec les femmes? Sont-ils intéressés à devenir plus que des pourvoyeurs et des agents de «l'après»?

Il faudrait surtout cesser de dissocier les questions familiales des questions d'économie et de travail. Il est urgent d'interpeller les syndicats et le patronat en particulier, pour mesurer l'impact important des horaires souples et variés de travail, et de nombreuses autres conditions de travail, sur la vie familiale.

ÉVITER LE REPLÂTRAGE

Devant la nécessité d'un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes, il faut éviter le piège des mesures de replâtrage, adoptées sans vision et sans politique d'ensemble. J'estime que le coup de la prime de \$240 «à la maternité» montre qu'on est tombé dans ce piège. (Si Mme Payette était tombée dans ce piège, on ne lui aurait pas pardonné puisqu'une femme n'a pas droit de se tromper en politique, ou quand elle essaie de partager le pouvoir mâle. Mme Payette a d'ailleurs bien critiqué la prime, et l'a située dans toute son ampleur culturelle, lorsqu'elle a parlé de «bouquet de fleurs» à des femmes.)

Voilà un piège, comme le serait la décision d'offrir un salaire aux femmes dites «au foyer». Une telle décision aurait pour effet certain d'encourager le maintien et le retour à la séparation traditionnelle des rôles. Ce n'est pas le problème du salaire de la femme au foyer qu'il faut régler à long terme, ce sont les fonctions parentales qu'il faut aider et promouvoir, chez les hommes autant que chez les femmes, et selon des modèles familiaux de plus en plus divers.

Il me semble que d'ici la prochaine élection, sur toutes ces questions, on devrait s'engager à tenir un «sommet social» dès la première année du mandat du prochain gouvernement. Il faudrait alors envisager la problématique d'ensemble, en mettant possiblement l'accent sur un

dénominateur commun: «la personne, l'organisation communautaire et la qualité des aménagements collectifs». Il est clair, par exemple, que la crise de la famille et la dénatalité sont deux questions qui nous renvoient à un problème collectif de «démotivation» des personnes face à la procréation, à la prise en charge des enfants et à la vie de couple. Les facteurs de cette démotivation sont multiples: société de consommation et d'après, société de tension, sociologie de dépendance qui fait que les personnes ne se sentent à peu près pas responsables de quoi que ce soit (l'État, les bureaucraties, les grands pouvoirs collectifs agissant pour eux), dévalorisation de la fonction de parents et insuffisance chronique de supports sociaux, développement monstrueux des grandes villes et incapacité de se retrouver en petites communautés, remise en question des relations hommes-femmes, fossés entre l'école et la famille, entre le mode du travail et la famille, aliénation sociale des personnes âgées, etc.

Il est temps de faire le point sur le genre de société que nous voulons après les transformations à la pièce qui se sont succédées depuis les années 60.

Pour favoriser un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes, il est indispensable que des femmes deviennent ministres, députés, maires, conseillers municipaux, commissaires, gestionnaires, administratrices.

Peut-on espérer qu'à la prochaine élection au Québec, plusieurs femmes soient candidates? Ce ne sont pas les compétences qui manquent, mais il faut y être sensible pour les rechercher. Or, les hommes gardent l'habitude de se nommer entre eux.

Il est évident aussi que pour beaucoup de femmes, cela peut représenter de nombreuses difficultés. Mais il faut souhaiter que le plus grand nombre possible accepte de s'engager là où les décisions les plus déterminantes se prennent. Une condition sera toutefois indispensable en bien des cas: que le mari et les enfants consentent à donner tout l'appui nécessaire à une femme qui serait prête à servir en politique, comme les femmes l'ont fait depuis des générations pour supporter des carrières d'hommes.

LA SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION ENTRE FEMMES ET HOMMES

Le PQ aurait avantage à tirer meilleur parti du concept de souveraineté-association, même en regard de la question hommes-femmes. Car la souveraineté-association est un concept qui ne s'applique pas seulement aux relations entre nations et il ne faut pas le considérer seulement au plan constitutionnel. Il vaut autant pour les relations entre personnes et entre groupes. La dynamique met en valeur l'autonomie des entités appelées à entrer en relation dans un système quelconque et l'interdépendance. Cette dynamique est recherchée, difficilement, en ce moment, aussi bien dans des domaines de relations interpersonnelles abordées par la psychologie, que dans celui des relations entre entités collectives et politiques.

Elle est, que nous en soyons ou non

conscients, au cœur de l'évolution humaine que nous essayons de franchir, au Québec comme ailleurs dans le monde. Car les valeurs d'autonomie et d'interdépendance s'opposent aux valeurs traditionnelles de dépendance et de soumission à des pouvoirs et à des autorités centralisateurs, que ces pouvoirs aient été ou soient encore exercés par les adultes, dans le cadre de la relation adultes-jeunes, par l'homme dans le cadre de la relation hommes-femme à divers plans, par la femme dans le cadre de relations matriarcales entre les hommes et la femme-mère, ou encore, par toute autorité ou gouvernement qui fait primer la centralisation sur le respect de l'autonomie des entités de base, régionales ou provinciales. On pourrait citer aussi les processus pédagogiques qui cherchent à susciter l'autonomie de celui qui apprend, en diminuant d'autant l'autoritarisme et la centralisation de la connaissance chez l'enseignant.

Au fond, nous sommes devant des façons fondamentales de vivre, à partir de conceptions différentes, des relations entre les entités individuelles et les entités collectives. Il est intéressant d'observer de ce point de vue la relation Québec-Canada et la crise vécue par les hommes et les femmes dans le couple et au plan sociologique.

L'attitude conservatrice de MM. Trudeau et Ryan, pleine de légalisme, d'autoritarisme et de centralisme, redoute le concept d'autonomie. Pour eux, le système et le contrat traditionnels ont l'air d'être plus importants que la réalité des peuples en présence et que leurs droits. Ils nous font vivre le même débat que ceux qui veulent à tout prix enfermer le mariage dans un cadre contractuel, au détriment des droits des conjoints de s'associer librement et de se séparer tout aussi librement par consentement mutuel.

La véritable dynamique de ce débat, au plan psychologique et social, nous amène à la question suivante: peut-on concevoir que le renouvellement du mariage (et de la famille) passe essentiellement par l'acceptation de nouvelles relations entre les hommes et les femmes (les adultes et les enfants), centrées sur l'autonomie des personnes et sur leur association volontaire en vue de vivre en interdépendance? La responsabilité personnelle se trouve ici fondamentalement sollicitée et engagée.

La tradition, dans un Québec catholique et napoléonien, soulignait plutôt l'obligation des personnes envers un contrat indissoluble, et l'inégalité de ces personnes entre elles, la femme étant

soumise à l'homme. On pouvait sans doute arriver à développer une responsabilité personnelle, mais en passant par la soumission à l'autorité et à la loi du plus fort.

Je n'hésite aucunement à analyser en conséquence le phénomène des «Yvettes», en partie et sans étendre l'interprétation à toutes celles qui ont promu ce phénomène. Il y a là un fait culturel évident et majeur, qui montre que des femmes favorisent pour le Québec et le Canada le type de relation qu'elles ont elles-mêmes vécue dans leur rapport culturel traditionnel aux hommes. (Je dis bien dans leur rapport culturel sans porter de jugement sur leur rapport personnel.) En d'autres termes, je crois qu'on peut voir dans l'engagement politique des «Yvettes», une projection du statu quo de la soumission culturelle des femmes aux hommes sur plusieurs plans, notamment celui de la gestion politique et économique. C'est comme si elles disaient: «Laissons le Canada et MM. Trudeau et Ryan décider et mener, c'est une affaire d'hommes...». Le Québec n'a qu'à jouer le rôle de la femme soumise (ce qui dans l'esprit de plusieurs femmes est aussi «la femme totale» de Marabel Morgan). Il est extrêmement significatif que la propagande du NON ait présenté le Québec comme la «patrie» (mère) et le Canada comme le «pays» (le mâle au pouvoir)...

Le phénomène des «Yvettes» souligne aussi le rôle de «conciliatrice» et de «médiateur» joué traditionnellement par les femmes, dans la famille surtout. La femme, mère, a toujours été celle qui devait réconcilier tout le monde dans les chicanes de famille, en prenant bien soin quand même de remettre le dernier mot au père: «Ton père a raison...» ou «ayons l'air de lui donner raison, parce qu'il est l'autorité, le chef qui bénit la femme et les enfants le premier de l'an...».

Voilà, à mon humble avis, le contexte culturel dans lequel il convient de mesurer l'énorme importance du phénomène des «Yvettes». C'est une projection culturelle extraordinaire qui montre que la problématique hommes-femmes est fondamentalement politique, d'une part, et qu'on a souvent tort, d'autre part, de dissocier dans une même culture une réalité manifestement politique ou économique, d'une réalité apparemment psychosociale voire même personaliste. Cette projection nous aide aussi à ne pas restreindre au seul plan constitutionnel la souveraineté-association.

La souveraineté-association, comme le fédéralisme autoritaire, centralisateur et rigide de M. Trudeau, c'est une façon de concevoir les rapports humains entre les

entités individuelles et collectives, entre administrés et administrateurs, entre les êtres humains et les systèmes politiques, sociaux et culturels qui les régissent. Le Parti québécois et le gouvernement Lévesque auraient avantage, il me semble, à la véhiculer dans toute son ampleur. On pourrait entre autres montrer qu'elle est une forme de régime et d'aménagement collectif beaucoup plus susceptible de respecter les droits individuels, des personnes, des groupes, des régions et des peuples en présence, que ce que préconisent MM. Trudeau et Ryan. La défense des droits individuels dans les systèmes que ces derniers défendent est de nature à encourager, aux extrêmes, l'intérêt personnel (sous le masque de la liberté individuelle) et le pouvoir autoritaire centralisateur, qui minimise selon son bon plaisir le respect des personnes et des entités régionales.

Les liens entre la question hommes-femmes, la problématique constitutionnelle et celle de l'ensemble de notre projet de société sont nombreux. J'en souligne quelques-uns pour résumer les champs de réflexion qu'ils ouvrent.

■ Le phénomène des «Yvettes» force la clarification des positions en présence sur la condition féminine et sur le type de contrat social que nous voulons entre les hommes et les femmes.

■ Les positions en présence font apparaître, sur la question hommes-femmes comme sur la question constitutionnelle et sur l'ensemble du projet de société, la polarisation entre deux factions de la société québécoise qui se disputent la majorité et le pouvoir: une faction plus conservatrice et une faction plus progressiste. Le parti libéral et M. Ryan sont très représentatifs de la faction conservatrice, alors que le Parti québécois et M. Lévesque sont très représentatifs de la faction progressiste. Quelle faction, quel parti et quel chef l'emporterait? Là est l'enjeu de la prochaine élection et le parti qui voudrait miser seulement, ou trop, sur la question constitutionnelle, ferait fausse route.

■ Le Parti québécois se trouve confronté à un test de cohérence au plan de sa capacité progressiste, non plus seulement sur la question constitutionnelle mais sur l'ensemble de son projet de société et en particulier sur la question hommes-femmes. Si l'associe personnellement l'analyse de la souveraineté-association à la question hommes-femmes, c'est notamment pour vérifier si le Parti et le gouvernement peuvent respecter leur projet sur ce plan et favoriser un contrat social basé sur la souveraineté-association entre les hommes et les femmes.

■ C'est individuellement que le lien entre nos engagements politiques et nos conceptions — et nos comportements surtout — sur la question hommes-femmes, nous met à l'épreuve. C'est beau de se situer comme fédéraliste ou souverainiste, comme francophone ou anglophone, comme socialiste ou capitaliste, mais toutes ces étiquettes peuvent n'être que des étiquettes et des masques, si la substance de notre vécu et de nos engagements sur la question hommes-femmes se dérobe au test auquel nous soumettent quotidiennement nos rapports entre hommes et femmes.

LE ZONAGE EN ESTRIE

par
Hubert Wallot

M. Wallot est chargé d'enseignement en sciences de l'administration à l'Université Laval.

UN DÉCRET de juin 1980 sur le zonage agricole dans l'Estrie, avec une rétroaction à novembre 1978, a entraîné des effets indésirables, tant pour le territoire agricole ainsi morcelé entre-temps, que pour la population pratiquement expropriée sans indemnisation adéquate, au profit, le cas échéant, de spéculateurs qui prétendaient déjouer la loi.

En premier lieu, l'écart entre la promulgation de la loi et le décret zonant l'Estrie (plus de 18 mois) par opposition aux autres régions zonées (par exemple Montréal, où l'écart fut près de trois semaines) a donné le temps aux spéculateurs de lotiser et morceler, par vente, de larges terrains. Les acheteurs de ces terrains, mal avisés par les notaires, visiblement mal informés, n'ont souvent

pas été méfiants par rapport à la «zonabilité» des terrains qu'ils achetaient, compte tenu de la rareté sinon l'inexistence de la rétroactivité dans les lois (sauf la loi sur les mesures de guerre, tant combattue par le PQ) et compte tenu de la qualité, reconnue moindre, du territoire de l'Estrie du point de vue agricole. Parmi ces acheteurs, les plus fortunés ont pu, dans un intervalle de temps restreint, réclamer un permis de construction là où les municipalités le requéraient (ce n'est pas le cas à Compton par exemple).

En vertu de la rétroactivité, les propriétaires ne détenant pas de permis de construction d'avant le 14 juin 1980 ne peuvent ni construire, ni même enlever la pelouse sur le terrain (loi 90, art. 72): ceux-là se retrouvent parmi les acheteurs moins fortunés encore aux prises avec le paiement de leur terrain. Comment ne pas voir, dans les dispositions de ce décret un élitisme expropriatoire déguisé sans indemnisation adéquate, puisque le zonage enlève toute valeur commerciale à ces terrains dont la petite taille les rend impropres à la culture (autre effet contraire à l'objectif de la loi). Il est surprenant que le Barreau et la Chambre des notaires n'aient pas souligné la violence de la loi, même si les notaires ont bénéficié des transactions.

Mais l'apothéose du morcellement des terres et de la joie des spéculateurs n'est pas le seul effet contreproductif de l'étalement expropriatoire ayant présidé au décret de juin 1980.

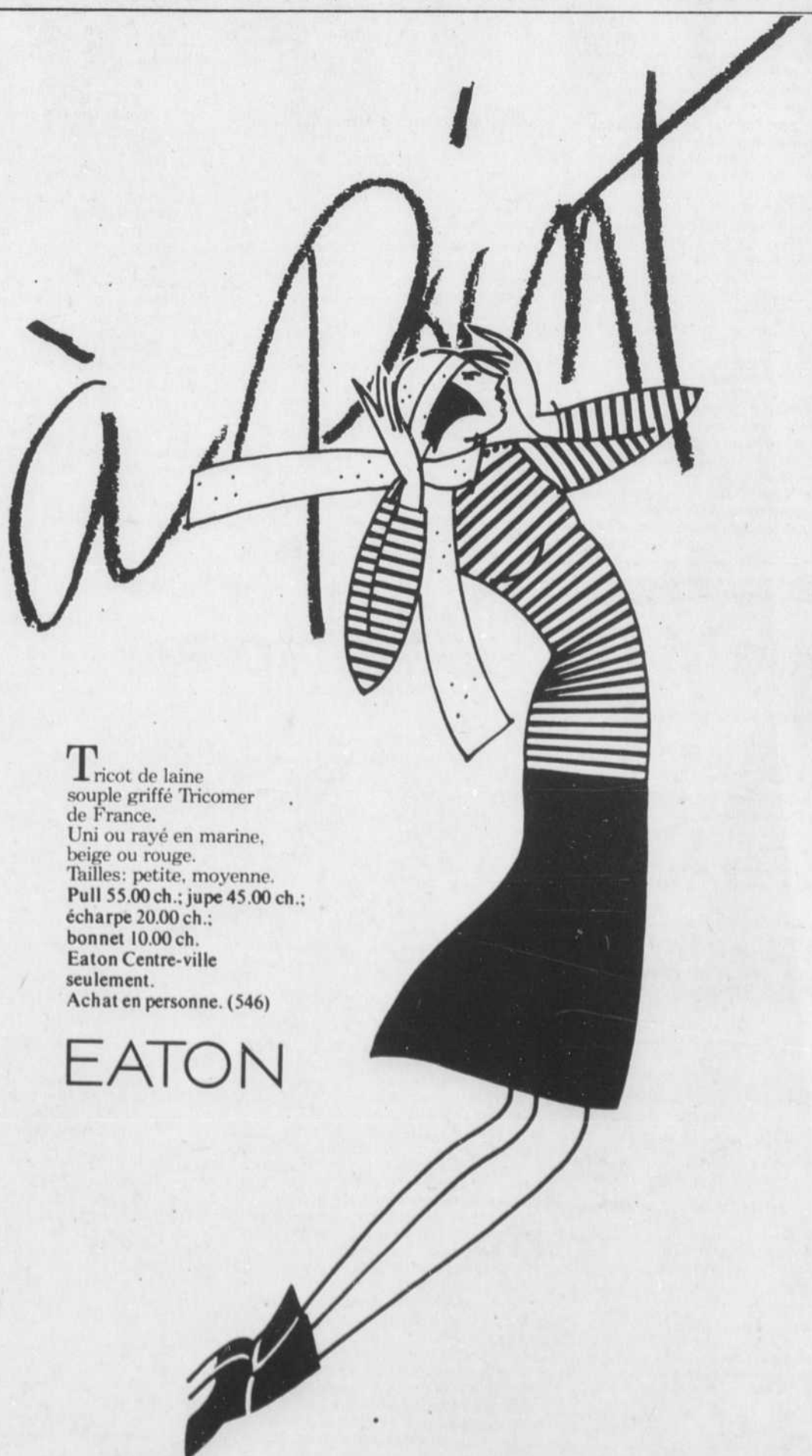
En dépit d'une rhétorique social-démocrate typique du PQ, les grosses compagnies et le gouvernement fédéral, déjà fortifiés de leurs contacts avec les bureaux d'avocats consultants ayant aidé à la préparation des législations québécoises, trouvent une grâce supplémentaire et

une facilité à être exemptés de la rigueur imposée aux petits citoyens. Un exemple: au lac Webster (Monjoie), la bordure du lac, plutôt impropre à une agriculture significative, est zonée agricole du côté où elle est déjà subdivisée en petits terrains appartenant à de simples citoyens, québécois francophones par dessus le marché. Cette bordure, est maintenue blanche (non agricole) du côté où elle couronne un terrain très vaste, aussi en blanc (non zoné), appartenant à une compagnie privée («Coperage») dont les opérations ne requièrent pas une atteinte à l'intégrité du potentiel agricole. Il en va de même pour un terrain de cette même région servant aux exercices militaires de notre «armée d'opérette» (disiez-vous), dont les décors, en tout cas, ne requièrent pas la violation du potentiel agricole... Comme quoi tous les citoyens sont égaux devant les lois péquistes!

Ceux qui ne sont pas d'accord avec le zonage peuvent se déplacer à Montréal ou à Québec pour être entendus par le nouveau monstre bureaucratique qu'est la lointaine Commission de protection du territoire agricole: ils peuvent même se payer un dessinateur, sinon un arpenteur, pour remplir les exigences des formulaires de demande d'exemption. Quelle démocratie qui n'a de simplicité que pour les gros, incorporés ou pas!

Une loi avec des objectifs aussi importants à long terme que ceux énoncés par la loi 90, devrait donner lieu à une application fondée sur la décentralisation, l'éducation et l'animation populaire. La dimension communautaire qui en résulterait assurerait une valeur et une légitimité à la loi. Actuellement, les citoyens sont à la merci d'un égoïsme élitiste et souvent arbitraire de technocrates «éclairés», parfois bien intentionnés, dont le statut théoriquement désintéressé, légitime hélas trop souvent un exercice dictatorial du pouvoir de l'État au nom d'un ordre rationnel (en principe) qui leur sert de tremplin social.

Qu'entend faire M. Lévesque? Décréter l'annulabilité des contrats passés entre novembre 1978 et juin 1980 sur les zones vertes de l'Estrie, me paraît un premier pas.



Tricot de laine souple griffé Tricomer de France. Uni ou rayé en marine, beige ou rouge. Tailles: petite, moyenne. Pull 55.00 ch.; jupe 45.00 ch.; écharpe 20.00 ch.; bonnet 10.00 ch. Eaton Centre-ville seulement. Achat en personne. (546)

EATON

■ Propos d'actualité

À la conférence des Nations unies sur le droit de la mer, à Genève, plusieurs pays ont dénoncé la nouvelle législation américaine autorisant l'exploitation des nodules polymétalliques tapissant les grands fonds au-delà des zones nationales. Le délégué canadien a été particulièrement violent. Pour lui, la décision américaine est «inutile, non souhaitable, injustifiée et mal venue».

Il est vrai que le Canada est un gros producteur de nickel et qu'il trouve que les limitations envisagées dans l'exploitation des nodules ne sont pas assez restrictives. (Le Monde du 30 juillet 1980).

La Diligence, 3^e étage.



Plusieurs milliers de bobines de film provenant des stocks de la Cinémathèque française ont été détruits lors d'un incendie près de Paris. On ne sait pas encore si ont été détruites dans les flammes des copies originales d'œuvres méconnues, des réalisations françaises que la Cinémathèque s'attachait à diffuser auprès des cinéphiles.

(Photolaser AP)

SUITES
DE LA PREMIÈRE
PAGE

◆ Cuba

de voyages», a été rappelé par Lima.

Il en faudrait peu pour qu'on croit que cette «crise» a été télécommandée de l'extérieur pour ternir l'image de Cuba en Amérique latine et dans le tiers-monde. Déjà en septembre dernier, durant la réunion à La Havane des pays non alignés, une «fuite» opportune avait «révélé» la présence sur l'île d'une brigade soviétique de combat. La «nouvelle» visait à discréditer l'hôte du sixième sommet et à ébranler le prestige dont jouissait Fidel en qualité de nouveau président des non-alignés. Elle préparait aussi l'annonce faite par Carter, en octobre, d'un redéploiement du dispositif de sécurité dans les Caraïbes.

Au plus fort de la «crise», le Pentagone annonçait d'importantes manœuvres dans les Caraïbes — Operation Solid Shield 80 — qui incluaient le débarquement de 2,000 marines à la base de Guantanamo, enclavée américaine en sol cubain. Les manœuvres durent être annulées à la suite des protestations qu'élevèrent les gouvernements des Caraïbes, mais aussi en raison de la «navette maritime» lancée entre Key West et Mariel et de l'intense mobilisation populaire à Cuba. Les Etats-Unis éprouvaient une fois de plus l'effet boomerang.

Pourtant, 120,000 personnes ont choisi de s'exiler, soit un peu plus de 1% de la population. Parmi les partants, il y a certes un fort contingent d'anciens prisonniers, réfractaires aux valeurs socialistes, et un lot encore plus considérable de marginaux, chômeurs volontaires, enclins à l'absentéisme au travail ou à l'école, délinquants d'après les lois cubaines (marché noir) et souvent aussi au regard des nôtres (vol, attentat, trafic de drogues, prostitution). Eux partis, la criminalité a chuté à Cuba, la drogue s'est faite rare, cependant que les «réfugiés» provoquaient des incidents au Pérou, au Venezuela, au Costa-Rica et surtout aux Etats-Unis.

Mais il y a aussi des tièdes, qui n'ont jamais été des enthousiastes, qui supportaient mal l'austerité persistante, qui étouffaient dans une société fortement intégrée peu favorable à l'initiative individuelle, ou dont l'homosexualité les désignait à l'approbation populaire (Cuba conserve et partage de tenaces préjugés communs à l'Amérique latine), qui se berçaient d'illusions sur leurs chances de «réussir» en Amérique et de répéter ainsi l'ascension remarquable des émigrés des années soixante. D'après des chiffres préliminaires, une majorité des arrivants avaient en effet des parents aux Etats-Unis. Ils débarquaient cependant à un mauvais moment, quand le chômage étend son emprise, et ils n'ont pas l'expérience ni la formation de leurs aînés.

Longuement contenue pour des raisons qui échappaient à la volonté des Cubains, l'émigration survient en outre alors que l'île connaît une mauvaise passe. Le 27 décembre, à l'Assemblée nationale, Fidel Castro a reconnu, avec sa franchise habituelle, la gravité de la situation: «Certains camarades disent que nous traversons des difficultés. Mais le mot «traverser» donne l'impression qu'il s'agit d'une rivière. Il serait préférable de dire que nous naviguons sur une mer de difficultés. Nous y naviguons depuis longtemps, et il en sera ainsi pendant longtemps. Elle peut être plus ou moins agitée, mais le rivage est loin.»

D'abord l'année 1979-1980 — à Cuba, l'année économique s'aligne sur le cycle de la canne à sucre — a été placée sous le signe des fléaux. La moisissure bleue a détruit 90% de la production de tabac et a entraîné un manque à gagner de près de

Les préposés aux cuisines et à l'entretien menacent de débrayer à la Baie James

Les 1.400 préposés aux cuisines et à l'entretien à la Baie James devaient se prononcer en faveur de la grève hier soir, et menaçaient de débrayer des aujourd'hui sinon dans les jours à venir.

«Le mécontentement est très grand», a averti hier un des membres du comité de négociation de l'Union des opérateurs de machinerie lourde au Québec (FTQ), M. Patrick Gauthier, lors d'une entrevue au DEVOIR.

M. Gauthier et le directeur régional du syndicat, M. Germain Jean-Louis ont tous deux indiqué qu'un débrayage était quasi inévitable en raison du climat d'insatisfaction qui s'est installé depuis plusieurs mois dans les chantiers.

«Depuis 1978-79, les employeurs coupent les heures de travail pour faire des économies», a affirmé M. Gauthier en précisant que les employeurs refusent de faire travailler certains concierges le dimanche sous prétexte qu'il n'y a pas de travail alors que les «blocs sanitaires» de sont pas nettoyés pendant une période pouvant aller jusqu'à 48 heures.

Les questions en litige portent sur les heures de travail, les salaires et le temps supplémentaire puisqu'il s'agit d'une réouverture de la convention de trois ans, signée en 1978.

Les deux employeurs, Crawley McCracken et J.A. Hubert, ont offert une augmentation de salaire de 51 cents l'heure pour 1980. M. Jean-Louis a rappelé que les membres du syndicat avaient refusé une hausse de 44 cents en 1978 et que cette offre de sept cents de plus ne répondait nullement à leurs attentes puisqu'ils réclament \$3 de plus l'heure.

Les 1.400 syndiqués travaillent en moyenne 65 heures par semaine et gagnent, selon la moyenne pondérée, \$6,99 l'heure. La dernière offre patronale de 51 cents représenterait une augmentation de 7,3%, ce qui est jugé insuffisant.

Si les employés mettent leur menace à l'exécution, les 35.000 ouvriers de la Baie James seront privés de leurs repas quotidiens puisque ce sont les préposés aux cuisines qui en sont responsables pour tout le chantier. Il y a un hôtel dans le village des cadres, a rappelé M. Jean-Louis, mais le personnel en instance de syndicalisation ne pourrait sans doute pas préparer des repas pour plus de 100 personnes.

Le porte-parole syndical a dit espérer que le gouvernement du Québec, via la Société d'énergie de la Baie James respectera sa propre loi anti-briseurs de grève advenant un débrayage généralisé.

200 millions de dollars. Il a fallu abaisser la ration mensuelle à quatre cigares par homme, suspendre les allocations aux entreprises ainsi que la vente sur le marché parallèle et introduire 25% de tabac blond dans les cigarettes faites de tabac noir, les préférences des Cubains. Une épidémie de fièvre porcine a réduit la consommation d'une viande très appréciée du peuple. Un cyclone a ravagé des cultures maraichères et fruitières. Enfin, la rouille a diminué d'au moins un million de tonnes la production sucrière: dans ce cas, les pertes seront plus que compensées par la hausse considérable du prix du sucre sur le marché international.

A ces calamités d'origine naturelle (mais dont la conjonction étonne, laissant soupçonner des interventions maléfiques comme celle qui consista, en 1970, à détourner de Cuba des averse afin de réduire la teneur en sucre de la canne et de saboter la *zafra* qui galvanisait toutes les énergies) s'ajoutent des difficultés d'ordre structurel.

Le déficit persistant, voire croissant, de la balance commerciale a de quoi inquiéter les dirigeants, même si sur ce plan Cuba n'est pas aussi mal en point qu'une variété d'autres pays. En 1978, la dette extérieure était estimée à \$7,4 milliards, provenant pour les deux-tiers de l'aide (non militaire) soviétique. Cuba a entrepris un imposant programme de développement industriel qui portera à 50% la contribution de ce secteur au produit national en 1985: un bond prodigieux pour une économie aussi étroitement agricole en 1959. Cette stratégie suppose un alourdissement des importations et n'est viable que parce que l'URSS fournit des crédits commerciaux. De fait, le développement économique de Cuba dépend pour une bonne part de la générosité de l'URSS. En 1979, l'URSS a acheté le sucre cubain à \$0,44 la livre (soit \$0,30 au dessus de prix mondial) et lui a livré du pétrole à \$10 le baril. Il en va de même du nickel qui est acheté avec une prime de 50%. En somme, Cuba, bénéficie de subsides pour certains produits d'exportation, de sorte que les termes de l'échange lui sont généralement favorables, bien que le retard technologique relatif de plusieurs produits soviétiques neutralise en partie les bénéfices tirés de la politique des prix.

L'envers du décor, c'est que l'URSS est en position d'appliquer une pression sur Cuba. Pourtant rien ne nous prouve qu'elle s'en prévaut, car il est facile d'expliquer les changements en politique intérieure et étrangère par d'autres raisons que la supposée pression soviétique. Il en allait bien différemment avant 1959 quand Cuba n'était qu'un appendice tropical des Etats-Unis.

Si Cuba représente pour l'URSS un boulet sur le plan économique, il est une vitrine des bénéfices qu'une étroite collaboration avec le «bloc soviétique» peut rapporter au tiers-monde. Des accords à long terme passés avec le COMECON — dont Cuba fait partie depuis 1972 — assurent en outre une stabilité des prix ainsi que des débouchés, tout en permettant à Cuba de détourner vers le marché libre une partie de ses livraisons de sucre afin de profiter des hauts prix momentanés (comme en 1980). C'est que le sucre représente de 75 à 85% des exportations cubaines et constitue la principale source de devises fortes.

Cuba voudrait bien accroître ses échanges avec d'autres pays, car ses partenaires du COMECON ne sont pas en mesure de répondre à tous ses besoins. Il se heurte à une pénurie de devises fortes et de crédits commerciaux ainsi qu'à la réticence des pays occidentaux à accepter, en échange des biens de capital, la contre-valeur en produits manufacturés. Le Japon a finalement consenti à ce que les installations du combinat textile de Santa Clara, construit avec du capital japonais, soient payées à 50% avec des tissus provenant de cette usine d'une capacité an-

nuelle de 60 millions de m2. On négocie actuellement une entente de troc triangulaire assez originale: en échange de l'équipement canadien pour l'industrie citrique payable en charbon polonais, Cuba livrera à la Pologne du jus de pamplemousse.

Le blocus observé depuis 1960-1962 par les Etats-Unis représente toujours la principale difficulté. Après avoir obligé Cuba à transformer son équipement — car presque tout était fabriqué et devait fonctionner selon les normes américaines — l'empêchement encore aujourd'hui de s'approvisionner à meilleur compte en biens de consommation durables, d'accroître ses ventes de nickel (quatrième rang pour l'importance de ses réserves) ou de bénéficier de crédits internationaux: citons l'interdiction récente d'un emprunt cubain auprès des banques suisses. S'il a beaucoup contribué à élever les coûts économiques de la révolution, il a échoué à l'étouffer et a même aidé à renforcer la cohésion interne en entretenant à Cuba un climat de siège.

Aux yeux des milieux d'affaires américains, le blocus est devenu un anachronisme. Depuis 1976, les compagnies américaines ont vendu à Cuba, par l'entremise de leurs filiales (canadiennes, argentines, etc.), des biens pour une valeur approchant le milliard de dollars et plus de 300 d'entre elles ont des agents commerciaux sur place. Il appartiendra au prochain président américain — même si ce devait être Reagan, et en dépit de ses déclarations irréfléchies — d'en finir avec cette politique inefficace.

(A suivre)

◆ Italie

Le même jour se dérouleront les funérailles des victimes dans le centre de Bologne et les travailleurs de la ville arrêteront le travail pendant quatre heures.

S'adressant au Sénat, M. Cossiga a déclaré qu'il y avait peu de doute que les groupes d'extrême-droite étaient à l'origine de l'attentat. «Contrairement au terrorisme d'extrême gauche, qui frappe au cœur de l'Etat, ce genre d'activisme tente de déstabiliser la démocratie par des massacres», a-t-il dit.

Le président du Conseil a déclaré que soixante-quinze personnes avaient trouvé la mort dans l'explosion et que 109 des blessés se trouvaient toujours à l'hôpital. Depuis, une enfant âgée de sept ans, de nationalité italienne, a succombé à ses blessures.

Rejetant les critiques de l'opposition, selon lesquelles la violence de droite ne serait pas prise avec autant de sérieux que celle de gauche, M. Cossiga a rappelé que, depuis 1976, 2.236 personnes soupçonnées d'appartenir à des groupes d'extrême-droite avaient été arrêtées, parmi lesquelles 154 attendaient de passer en jugement, 78 purgeaient des peines de prison, 461 se trouvaient en liberté provisoire et 50 en fuite.

«Si le terrorisme espère s'attaquer à l'efficacité et à l'endurance morale des organismes de l'Etat et à la cohésion de ses forces politiques, il fait fausse route», a ajouté M. Cossiga.

«L'Etat fera preuve de toute la sévérité compatible avec la démocratie pour démasquer et punir auteurs et partisans de ces stratégies subversives», a conclu le président du Conseil, pour qui le massacre de Bologne «rappelle les événements et les tragédies de la barbarie fasciste».

M. Michele Marchio, membre du Parti néo-fasciste italien, participait au débat du Sénat. Il n'a pas essayé de nier que l'explosion était le fait de l'extrême-droite, mais a affirmé que son mouvement le condamnait «fermement et irrévocablement».

«Des actions comme celle de Bologne ne peuvent que servir ceux qui désirent ouvrir encore davantage une route politique à la gauche», a-t-il dit en faisant allu-

sion à l'actuelle alliance entre le gouvernement et les socialistes.

La presse, pour sa part, n'hésite pas, comme le *Corriere della Sera*, à interpeller le gouvernement à propos du «terrorisme noir». Le quotidien rappelle notamment l'assassinat, revendiqué par les Noyaux armés révolutionnaires, du substitut Mario Amato, qui avait déclaré avant de mourir qu'on «ignorait trop souvent le terrorisme noir, plus diffus que le «terrorisme rouge», et donc plus dangereux encore».

Côté syndical, la confédération unitaire CGIL-CISL-UIL a appelé à une grève générale de deux heures dans toute l'Italie et de quatre heures en Emilie-Romagne, dont Bologne est la «capitale». Elle a également appelé à une manifestation à Rome, à Milan et à Turin. L'extrême-gauche a elle aussi appelé à une manifestation à Rome, sur un parcours différent de celui suivi par les syndicalistes.

Enfin, la peur s'installe au sein de la population: ainsi à la gare de Naples, dimanche, un mouvement de panique s'est produit après que les voyageurs eurent vu une fumée sous un train. Trois personnes ont été blessées. La fumée provenait de l'échauffement des freins...

◆ OUI et NON

cueilli \$305,000 auprès de 129,000 citoyens, pour une moyenne de \$2,37 par contribution. Ce mode de financement aura représenté près de 15% de l'ensemble des revenus de ce comité.

De son côté, le Comité des Québécois pour le NON a recueilli \$11,500 auprès de 208 citoyens, pour une contribution moyenne de \$55,64 par individu. Cette somme ne représente que 0,5% de l'ensemble des revenus des tenants du NON.

Cette différence entre les deux comités s'explique en grande partie par le fait que le Regroupement national pour le OUI avait décidé de vendre des cartes d'adhésion au montant de \$2 chacune, tandis que le Comité du NON avait préféré ne faire aucune sollicitation particulière auprès de l'électorat.

Quoi qu'il en soit, M. Boucher, qui avait autorisé sur les sommes d'argent perçues et dépensées au cours de cette campagne, s'est dit hier satisfait de la façon dont les deux comités ont respecté la loi. «Dans l'ensemble, tout s'est passé selon les règles, et les objectifs de contrôle définis dans la loi ont été atteints», a-t-il dit.

M. Boucher n'est évidemment pas très heureux que cette loi n'ait pu s'appliquer aux dépenses encourues par le gouvernement fédéral — les tribunaux ayant, à cet égard, tranché en faveur du gouvernement central — mais il estime qu'il s'agit là d'un problème de nature constitutionnelle qui devra être réglé entre politiciens.

Quant à lui, ce dossier est clos et il a indiqué hier qu'il n'avait pas l'intention de faire des recommandations particulières au législateur. «Le problème est maintenant bien circonscrit: il appartient aux hommes politiques de décider s'ils veulent ou non le régler», a-t-il affirmé.

Le directeur général du financement des partis politiques a enfin révélé que 88 plaintes avaient été portées tout au long de la campagne référendaire. De ce nombre, 52 ont été abandonnées, 32 sont encore à l'étude tandis que quatre d'entre elles donneront lieu à des poursuites judiciaires.

M. Boucher a refusé d'indiquer hier la nature des poursuites qui seront entreprises mais il a signalé que les plaintes portées à son attention avaient trait en général à des dépenses publicitaires non identifiées ou encore à des dépenses qui n'étaient pas effectuées selon les normes définies dans la loi.

◆ Fédéral

de presse», a admis M. Guay en faisant allusion aux articles de deux quotidiens montréalais qui laissaient croire à une subvention venue uniquement de Québec et dont s'était plaint M. Ouellet.

Ce dernier trouve injustifiable que le provincial continue de s'accorder tout le crédit de subventions auxquelles il ne participe qu'à 25%.

«Le fédéral a accepté de ne plus verser d'argent directement aux municipalités, à la condition de pouvoir s'impliquer dans des programmes conjoints», a affirmé M. Ouellet.

Il a par ailleurs ajouté que dans l'esprit du fédéral, la publicité de tels programmes devait elle aussi être faite conjointement et que l'entente «prévoyait clairement ce qui devait être fait à ce sujet».

Plus tôt dans la journée, M. Ouellet avait déclaré à Ottawa que le gouvernement québécois minimisait l'apport du fédéral dans le programme «parce qu'à la base, le gouvernement du Québec est un gouvernement séparatiste qui ne désire pas montrer aux Québécois que le système fédéral fonctionne adéquatement».

Quant à lui, le député de Taschereau a conseillé au gouvernement fédéral de payer aux municipalités la totalité de la taxe foncière pour ses édifices. «Ce serait là un bon moyen de rester dans la mémoire des municipalités», devait-il ajouter, non sans rappeler que le gouvernement du Québec avait, lui, adopté une loi en ce sens.

◆ Carter

public», a-t-il souligné.

Jimmy Carter a rappelé que son élection à la Maison-Blanche avait fait de son frère «une célébrité» et que celui-ci était un «personnage haut en couleurs». Du fait de ses relations avec les Libyens, a indiqué le président Carter, «toutes les autres activités de Billy ont été sérieusement réduites», apparitions à la télévision notamment. «Les sources de revenus de Billy ont disparu, (...) alors que ses obligations financières s'accroissent».

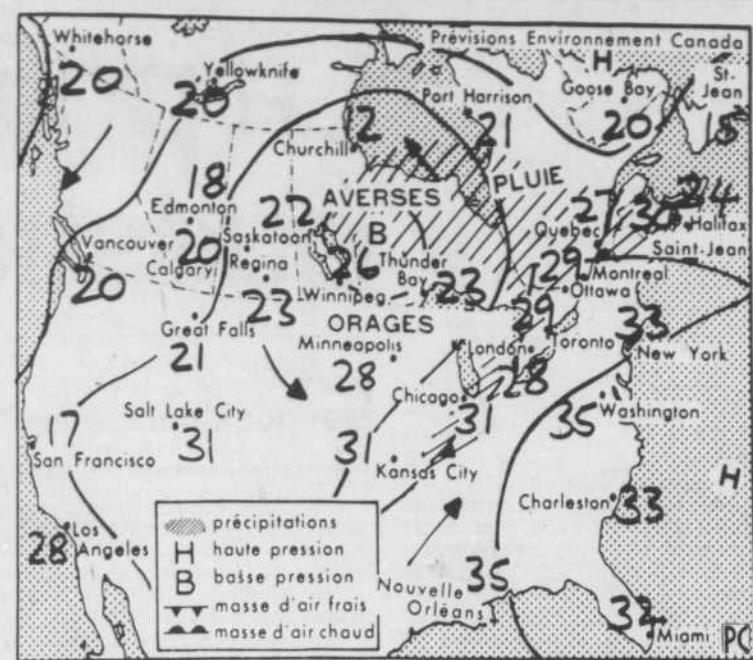
Le président Carter a annoncé que désormais, tout employé de l'exécutif aura l'interdiction d'avoir un quelconque contact avec tout membre de la famille présidentielle, «dans des circonstances qui pourraient réellement créer, ou simplement laisser croire à un favoritisme».

«Je suis très inquiet du fait que Billy ait reçu des fonds libyens et qu'il puisse leur être ainsi redevable, a ajouté le président. J'en tiendrai compte dans mes relations avec Billy tant que je serai président. Billy n'a eu aucune influence sur la politique américaine envers la Libye dans le passé et il n'en aura pas dans le futur», a conclu Jimmy Carter.

Le président Carter a pris la défense de son frère Billy en déclarant: «Il a encore des droits légaux et constitutionnels». Il a néanmoins ajouté que son frère devait être puni s'il avait commis une illégalité. Si dans l'avenir, il apparaissait que Billy Carter engage de nouvelles relations avec la Libye, le président romprait avec lui.

Comme on lui demandait s'il était approprié que son épouse, Mme Rosa-

L'AMÉRIQUE



A midi, aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, Réservoirs Cabonga, Gouin: nuageux avec éclaircies et quelques averses. Vent modéré. Maximum 28. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

Laurentides, Pontiac, Vallées de la Gatineau, Rivière du Lièvre, Outaouais, Montréal: ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en après-midi suivi d'une possibilité d'averses ou d'orages en soirée. Maximum 30. Aperçu pour mercredi: dégagement en matinée.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie-Beauce: ensoleillé et passages nuageux. Ennuagement en fin d'après-midi suivi d'une possibilité d'averses ou d'orages en soirée. Maximum 28. Aperçu pour mercredi: ciel variable et possibilité d'averses.

Lac St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-

Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 27. Aperçu pour mercredi: ciel variable, possibilité d'averses ou d'orages.

Rimouski, Matapédia, Baie-Comeau: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 24. Aperçu pour mercredi: ciel variable. Possibilité d'averses.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: dégagement en matinée. Maximum 24. Aperçu pour mercredi: possibilité d'averses.

Sept-Iles: dégagement en matinée. Maximum 20. Aperçu pour mercredi: possibilité d'averses.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec éclaircies et quelques averses. Maximum pour mercredi: ensoleillé et passages nuageux.

Deux employés morts au travail: le procès de la Canadian Copper se poursuit

par Bernard Morrier

Interrompu le printemps dernier, le procès de la Canadian Copper, accusée de négligence criminelle en rapport avec la mort de deux de ses employés, en janvier 1975, a repris hier devant le juge Joseph Tarasofsky, de la Cour des sessions.

MM. Paul-Emile Dorval et Joao Da Costa avaient péri par intoxication alors qu'ils procédaient au nettoyage d'un accessoire utilisé par l'entreprise, qui se spécialise dans le raffinage et la purification du cuivre.

Cinquième témoin à être entendu hier, depuis le début des procédures, le Dr Claude Pothel, pathologiste qui avait pratiqué l'autopsie sur le corps de M. Da Costa, a déclaré que ce dernier avait succombé à une intoxication aiguë provoquée par une quantité importante d'arsenic, dont il a pu déceler les traces dans les viscères de l'ouvrier.

Ouvrant pour la défense, Mes Jacques Bellemar et Yves Guilbeault ont pour

leur part tenté de démontrer que cet arsenic aurait été inhalé sous forme d'un gaz ou arsine, lequel se forme quand ce produit entre en combinaison chimique avec de l'hydrogène. Aussi, selon eux, rien ne dit que l'on puisse conclure aussi catégoriquement qu'il s'agisse d'une inhalation d'arsine.

Ce qui a conduit le Dr Pothel qu'il ne pouvait effectivement pas conclure à l'arsine de façon certaine. Rappelons que M. Da Costa avait survécu quatre jours après l'inhalation avant de succomber à l'hôpital Notre-Dame.

Jusqu'à maintenant, la défense concède que M. Da Costa a péri par intoxication à l'arsenic mais conteste que l'arsine pourrait aussi être la cause de la mort.

Ce matin, ce sera au tour du Dr Brosseau de produire son expertise sur les causes entourant la mort de l'autre victime, M. Dorval.

On prévoit que les audiences à ce procès pourraient durer encore une vingtaine de jours et pas moins de 15 autres témoins pourraient être entendus.

La concurrence force l'université à revoir son rôle traditionnel

QUEBEC (PC) — Après avoir occupé seule pendant longtemps le champ de l'enseignement et de la recherche, l'université se retrouve aujourd'hui en présence d'une concurrence qui l'amène à réviser ses orientations.

M. Pierre DeCelles, vice-président à la planification et aux communications à l'Université du Québec, affirme que devant la multiplicité des agents culturels et éducatifs, l'université n'a d'autre choix que de rechercher de nouveaux moyens de planification pour assurer son avenir.

C'est là-dessus que se penche depuis dimanche soir le 15e congrès annuel de la Society for College and University Planning dont les participants viennent presque exclusivement des Etats-Unis.

Plusieurs conférenciers prestigieux, la plupart de milieux extérieurs à l'université mais néanmoins intéressés aux divers programmes d'enseignement et de formation professionnelle, font état de leurs réalisations et de leurs attentes.

M. DeCelles, président du comité organisateur, explique que l'université et les autres maisons d'enseignement supérieur ont développé des réflexes différents face à cette concurrence.

Certains croient que l'université doit protéger ses acquis et voir à faire éliminer les autres agents de formation.

D'autres préféreraient que l'université se spécialise, par exemple dans la recherche fondamentale, et laisse les compagnies continuer à faire de la

recherche pour leurs besoins à court terme.

Enfin, c'est la ligne de conduite qui semble la plus partagée par les congressistes, c'est d'accepter cette concurrence et développer une collaboration qui réduirait au maximum les doublages. «Il s'agirait de découvrir des mécanismes qui permettraient d'en arriver à un meilleur partage des tâches», observe M. DeCelles.

«Pourquoi l'université ne dispenserait-elle pas une formation plus générale ou théorique et ne laisserait-elle pas au Collège des médecins le soin de former ses membres?» pense M. DeCelles.

Il conclut qu'il faudra certainement en venir à des ententes tripartites, impliquant l'employeur, l'institution et l'étudiant, si l'on veut garantir pour les années à venir la cohérence dans le secteur de l'enseignement et de la formation des adultes.

5 août

par la PC et l'AP

1979 — Mme Margaret Thatcher, premier ministre britannique est prête, dit-on, à accepter une nouvelle constitution et de nouvelles élections en Zimbabwe-Rhodesie.

1978 — Voyage à Jérusalem de Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain, qui s'efforce de maintenir l'élan des négociations de paix israélo-égyptiennes.

1976 — Dix-sept exécutions au Soudan à la suite de l'échec d'une tentative de putsch.

1974 — Représentants grecs et turcs se mettent d'accord, à Londres, sur le tracé d'une ligne de cessez-le-feu à Chypre.

1964 — Les rebelles congolais occupent Stanleyville.

1963 — Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union Soviétique signent un traité qui interdit les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace et sous la mer.

1962 — L'actrice américaine de cinéma Marilyn Monroe est trouvée morte, chez elle, à Los Angeles.

1949 — Tremblement de terre en Equateur: 6,000 morts.

1943 — Les Alliés occupent Catane (Sicile).

1914 — L'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Russie.

1850 — Achèvement de la pose du premier câble transatlantique.

Il sont nés un 5 août: Le metteur en scène américain John Huston (1906); L'astronaute américain Neil Armstrong, qui a été le premier homme à mettre le pied sur la Lune (1969).

AUJOURD'HUI

Une nouvelle session de cours de conditionnement physique débute au YMCA international, 5550 avenue du Parc.

A 10 h, le Programme d'éducation préventive sur les stupéfiants organise une journée d'information sur les drogues au chalet du parc Oscar, à Montréal-Nord.

A 12 h 30, spectacle des Blue Devils de Californie au Complexe Desjardins, en préparation de la compétition internationale de cors et clairons qui aura lieu à Montréal l'an prochain.

A 19 h, séance d'information au pavillon Latournelle de l'Université du Québec, sur un stage de construction d'une maison en bois rond dans les Laurentides.

A 20 h, spectacle du groupe Arthabaska au parc Gohier, à Saint-Laurent.

A Terre des Hommes, spectacle des Aïhassons, groupe de chanteurs et de musiciens de la Saintonge, au kiosque international à 20 h.

La Croix-Rouge organise une collecte de sang à la compagnie Equipement Hewitt, 5001 route Transcanadienne, à Pointe-Claire, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h. Il y a aussi une collecte au Club optimiste de Saint-Damase de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30, et une autre à la salle des Chevaliers de Colomb de Saint-Félix-de-Valois, aux mêmes heures.